

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2020 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable 2020 (RADD) est un document de 418 pages qui rend compte de l'action du Conseil régional. Le RADD 2020, publié en septembre 2021, comprend trois volumes : le *Rapport d'analyse par programme*, le *Bilan social* de l'institution régionale et le *Rapport égalité femmes-hommes*.

En introduction du RADD 2020 figurent deux Zooms. Le Zoom Covid rend compte des principales mesures mises en œuvre par le Conseil régional pour faire face à la crise sanitaire. Le Zoom Territorialisation détaille la présence régionale sur le territoire breton.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ne figure pas dans le RADD 2020. Il est en cours de réalisation et sera publié séparément. La partie « Diagnostic » est réalisée par l'équipe projet des services du Conseil régional mise en place en 2020. La partie « Plan de transition », devenue obligatoire depuis 2019 dans la nouvelle version réglementaire du BEGES, le « BEGES-r » (ou BEGES réglementaire), a été externalisée.

1.1. Le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Le *Rapport d'analyse par programme* rend compte de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional en 2020. Il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif. Il est complété par un *Rapport transversal Mer*.

1.2. Le bilan social

Il relève de la gestion interne de l'administration régionale et valorise la politique de ressources humaines 2020 en matière d'effectifs, de rémunération et carrières, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne, de relations sociales et de responsabilité de l'employeur.

1.3. Le rapport égalité femmes-hommes

Ce rapport a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique régionale en matière d'égalité, conformément aux exigences de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, cet avis du CESER comprend, d'une part, un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité et, d'autre part, les observations complémentaires des quatre commissions du CESER portant sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale et la pertinence des indicateurs.

Le CESER souligne l'enrichissement constant au fil des ans de l'information publiée dans le RADD. Il apprécie que celui-ci assume pleinement la complexité des politiques publiques et les contraintes légales de transparence. Cette

nécessaire technicité fournit des éléments d'explication et d'analyse indispensables à la compréhension du pilotage des politiques publiques et de leur mise en œuvre.

La crise sanitaire occupe une place importante dans ce RADD 2020. Tous les programmes du RAP en portent la marque. Les informations fournies sur ce point dans le Zoom Covid, le RAP, le rapport transversal Mer et le rapport Égalité femmes-hommes permettent de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et les actions du Conseil régional. **Confrontés à une situation très tendue à laquelle personne n'était préparé, le Conseil régional et ses services ont su faire face à la crise sanitaire avec une réactivité et une efficacité que le CESER tient à saluer.**

2.1. Observations générales sur le RADD

Comme il l'avait exprimé dans son avis sur le RADD 2019, le CESER estime que dans sa présentation actuelle le RADD 2020 s'inscrit avant tout dans une logique de Rapport d'activité et qu'il le fait au détriment du Rapport sur la situation en matière de développement durable.

- **La fusion dans le RADD 2020 entre le *Rapport d'activité* et le *Rapport sur la situation en matière de développement durable* ne permet pas d'atteindre un équilibre satisfaisant entre ces deux rapports**

Le RADD fusionne deux obligations légales¹ : le *Rapport d'activité* et le *Rapport sur la situation en matière de développement durable*. Cette fusion implique de veiller à l'équilibre entre deux rapports de nature et de fonction différentes, un équilibre qui selon le CESER n'est pas atteint. Sur ce point, le CESER renvoie à l'analyse détaillée réalisée dans son avis RADD 2019².

Pour le CESER, la partie *Rapport d'activité* figure bien dans le RAP. Elle reste cependant perfectible : l'analyse des catégories d'indicateurs du RAP montre en effet que les deux niveaux d'évaluation attendus (l'efficacité et l'efficacités) sont encore peu opérationnels (voir l'analyse des catégories d'indicateurs du RAP, au point 2.4).

En revanche, le CESER estime que dans sa présentation actuelle, le RADD ne peut pas être considéré comme un véritable *Rapport sur la situation en matière de développement durable*, au sens que lui donne la loi.

- **L'obligation d'analyser et d'évaluer l'action publique régionale au regard des finalités du développement durable n'est pas prise en compte dans le RADD 2020**

Dans son avis précédent, le CESER avait réalisé une étude de l'ensemble des textes et chiffres présentés dans le RAP 2019 afin d'identifier la part des données publiées dépassant l'approche sectorielle et factuelle pour aller vers l'analyse et l'évaluation au regard des finalités du développement durable.

Le CESER n'a pas renouvelé en 2021 cette étude dont les conclusions demeurent valides pour le RADD 2020, en raison de sa grande stabilité par rapport au RADD 2019. Le déroulé, les modalités et les conclusions détaillées de cette étude sont consultables dans l'avis RADD 2019³.

Cette étude montrait que l'obligation d'analyser et d'évaluer les politiques publiques au regard des cinq finalités du développement durable ainsi que l'obligation de présenter le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions publiques sur la base des cinq objectifs du développement durable n'étaient pas prises en compte dans le RADD 2019. Elles ne le sont pas non plus dans le RADD 2020, dont la structure et la réalisation restent très proches du précédent.

¹ Deux autres obligations légales sont également agrégées au RADD 2020 : le Rapport égalité femmes-hommes, le Bilan social.

² Il est possible de [consulter et de télécharger ici](#) l'avis intégral sur le RADD 2019.

³ Il est possible de [consulter et de télécharger ici](#) l'avis intégral sur le RADD 2019.

- **Mieux distinguer, voire dissocier, le *Rapport sur la situation en matière de développement durable* et le *Rapport d'activité par programme***

En raison des deux points précédents, déjà développés dans l'avis RADD 2019, le CESER suggère de mieux distinguer, voire de dissocier, le *Rapport sur la situation en matière de développement durable* et le *Rapport d'activité par programme* ; de s'inspirer du cadre de référence proposé par la loi pour repenser et développer fortement le *Rapport sur la situation en matière de développement durable*.

Il observe que le RADD de la Région Bretagne apparaissait il y a huit ans comme l'un des meilleurs en comparaison des autres régions (qui étaient plus nombreuses à l'époque). Aujourd'hui, la Région Bretagne conserve cette avance conceptuelle sur le *Rapport d'activité*, mais elle est désormais distancée sur le *Rapport de situation en matière de développement durable* par plusieurs conseils régionaux, conseils départementaux, villes, EPCI.

Ces collectivités⁴ conçoivent, réalisent et publient séparément leur *Rapport développement durable* et leur *Rapport d'activité*. Comme le recommande le Commissariat général au développement durable, un nombre croissant d'entre elles s'inspirent désormais des objectifs de l'Agenda 2030 (plus récent, complet et détaillé que l'Agenda 21) pour façonner leur analyse et mesurer leur contribution au développement durable.

- **L'articulation entre les différents outils transversaux de planification et d'évaluation environnementales devra être questionnée en profondeur**

En Europe, la budgétisation verte monte en puissance dans les collectivités. Le Conseil régional a choisi de l'expérimenter dans le budget primitif 2022. Elle introduira, dans le budget, de la transversalité environnementale et de l'évaluation puisqu'elle consiste à qualifier, ligne par ligne, l'impact environnemental de l'action publique et à déterminer si les dépenses sont favorables ou défavorables au climat.

Dans sa phase actuelle d'expérimentation, elle porte sur deux objectifs⁵. Elle tendra dans les prochaines années vers un élargissement à six objectifs⁶. Cette budgétisation verte donnera par ricochet, probablement à partir de 2023, une tonalité transversale et environnementale aux contenus et aux indicateurs des futurs *Rapports d'activité par programme*.

Le *Rapport sur la situation en matière de développement durable* est, par nature, transversal. Il a pour fonction d'évaluer et d'analyser les politiques publiques au regard des finalités du développement durable. Le BEGES et sa version issue de la loi de 2019 (le BEGES-r) est lui aussi transversal et centré sur une évaluation environnementale. Plusieurs autres documents de planification et schémas mettent également en jeu la transversalité environnementale (Breizh COP, SRADET, PCAET...).

Au regard de l'absence presque totale d'outils de ce type dans les décennies précédentes, cette profusion nouvelle constitue un progrès remarquable. Cependant, l'articulation entre l'ensemble des outils transversaux de planification, pilotage et évaluation basés sur des critères environnementaux devra être questionnée en profondeur pour éviter de réaliser et de financer plusieurs fois des analyses et des rapports dont les attendus sont proches les uns des autres, ou qui portent les mêmes finalités sur des périmètres différents.

⁴ Conseils régionaux de Bourgogne-Franche-Comté (RDD 2019-2020 téléchargeable [ici](#)), de Normandie (RDD 2019-2020 téléchargeable [ici](#)), de Corse (RDD 2020 téléchargeable [ici](#)), Conseils départementaux de Gironde (RDD 2020 consultable [ici](#)), des Hauts-de-Seine (RDD 2019 téléchargeable [ici](#)), villes de Besançon (RDD 2019 téléchargeable [ici](#)) et Niort (RDD 2020 téléchargeable [ici](#))...

⁵ « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ».

⁶ La taxonomie budget vert est en effet en cours d'élaboration. L'Union Européenne travaille sur quatre nouveaux objectifs qui s'ajouteront progressivement aux deux précédents : « Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et réduction de la pollution », « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ».

2.2. Observations générales sur les indicateurs

Le CESER formule sur les indicateurs du RADD les observations générales suivantes :

- **La crise sanitaire, les dérèglements climatiques, les écarts croissants entre les riches et les pauvres⁷ mettent en évidence la nécessité de définir de nouveaux indicateurs de développement humain et de qualité de la vie**

Durant son nouveau mandat, le Conseil régional projette des évolutions majeures. Certaines sont déjà en cours de réalisation. C'est le cas, par exemple, de la budgétisation verte, évoquée au paragraphe précédent. Parce qu'elle se donne comme finalité de réduire au maximum les impacts défavorables au climat, elle appelle ou conforte des critères d'éco-conditionnalité de l'action du Conseil régional.

Le Conseil régional propose au CESER de réfléchir avec lui à la conception d'indicateurs du développement humain et de la qualité de la vie. La crise sanitaire et les dérèglements climatiques ont en effet accéléré et amplifié les prises de conscience sur trois points : l'environnement, les écarts entre les riches et les pauvres, les inégalités entre les femmes et les hommes (et la violence contre les femmes). En France, une nouvelle forme de budgétisation sociale apparaît, le « budget juste ». Elle viendrait compléter le « budget vert » pour tendre vers un « budget vert et juste⁸ ».

Le CESER note avec satisfaction ces évolutions. Il invite en effet depuis plusieurs années le Conseil régional à porter une attention particulière aux indicateurs capables de rendre compte de la cohésion sociale, de la santé, de l'éducation, de la qualité de l'environnement, des inégalités entre les femmes et les hommes, et de mesurer le bien-être et le bien vivre des habitants⁹.

- **La particularité de l'année 2020 dans le suivi des indicateurs**

L'année 2020 ayant été particulière, les données chiffrées produites pour en retracer l'activité risquent de l'être également ; et les comparaisons pluriannuelles incluant l'année 2020 de manquer de robustesse. Cette observation pourrait concerner également l'année 2021, durant laquelle cohabitent la crise sanitaire et les plans de relance.

- **Une étude du CESER portant sur les cinq derniers RADD montre que si l'on veut rendre plus opérationnels et plus exploitables le suivi et l'évaluation des actions réalisées par le Conseil régional, les indicateurs du RAP et du Rapport égalité doivent être repensés et complétés**

Depuis le RADD 2016, le CESER réalise un travail d'analyse des catégories d'indicateurs du RAP et du Rapport égalité femmes-hommes. Ces chiffres et graphiques ont été actualisés dans cet avis sur le RADD 2020. Les conclusions de ce travail d'analyse, qui concerne aujourd'hui cinq RADD consécutifs, établissent que les indicateurs du RAP ne permettent que de façon marginale de mesurer l'efficacité et l'efficience ; et que les indicateurs du Rapport égalité sont dans leur grande majorité des indicateurs de contexte.

Des préconisations visant à améliorer la nature et la pertinence de ces indicateurs figurent aux chapitres « 2.4. Observations sur le RAP » et « 2.7. Observations sur le Rapport égalité femmes-hommes » de cet avis général.

⁷ « Le virus des inégalités ». Rapport Oxfam Davos 2021 France [téléchargeable ici](#). Rapport Oxfam Davos 2021 Monde [téléchargeable ici](#).

⁸ Porté par ATD Quart Monde, Oxfam France, le Réseau Action Climat, Secours catholique Caritas France...

⁹ Par exemple, les 10 nouveaux indicateurs de richesse introduits dans la *Feuille de route Agenda 2030 pour la France*. Ils visent à mesurer la soutenabilité et la qualité du développement économique ([consultables ici](#)) : espérance de vie en bonne santé ; satisfaction globale de la vie ; taux d'emploi ; dispersion des revenus ; taux de pauvreté en conditions de vie ; sorties précoces du système scolaire ; dette publique et privée ; dépenses de recherche ; empreinte carbone ; artificialisation des sols.

2.3. Observations sur les Zooms Covid et Territorialisation

- **Sur le Zoom Covid**

Le Zoom Covid rend compte avec précision de la réactivité du Conseil régional et de ses services en 2020, c'est-à-dire durant la période la plus aigüe de la crise sanitaire. Les interventions successives ont visé à protéger la santé des personnes, et à préserver au mieux les activités et les emplois, en lien continu avec l'État, les autres collectivités et financeurs.

Le Zoom rappelle ce qui a motivé chacune des mesures d'urgence mises en œuvre, dans des domaines très variés, pour aider les acteurs à passer un cap périlleux : création ou renforcement des aides, souplesse de trésorerie, adaptations organisationnelles... Il délivre 40 indicateurs de ressources et 33 indicateurs de réalisations, qui s'ajoutent aux informations par programme présentées dans le RAP.

Le CESER note avec satisfaction que l'urgence absolue et persistante, brutalement instaurée durant cette période de crise sanitaire, a permis au Conseil régional de montrer sa culture du principe de réalité, et de faire la preuve de sa capacité d'action et de sa proximité avec les tissus associatif et économique.

Pour la suite, le CESER demande à être informé des points d'étape qui pourront être réalisés par le Conseil régional. L'évolution de la situation comme le poids des aides apportées implique d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre, soutenus par les effets de la relance de l'économie déjà en cours.

Enfin, le CESER renvoie aux trois contributions¹⁰ qu'il a produites en avril et octobre 2020 concernant les points de vigilance et les actions prioritaires à engager en Bretagne pour faire face à la crise sanitaire.

Il rappelle également que, durant cette période, la Conférence sociale, qui réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne et les partenaires sociaux, a permis de maintenir un dialogue social de bonne qualité (évitant ainsi les situations de conflit majeur) et de coordonner, impulser, ajuster les dispositifs d'urgence mis en œuvre (comme par exemple, les remontées rapides du terrain, les alertes sur les oubliés d'un dispositif d'aide d'urgence ou sur les difficultés rencontrées dans sa mise en application, la priorité sur l'emploi des jeunes...).

- **Sur le Zoom Territorialisation**

Ce Zoom sur la présence du Conseil régional dans le territoire breton est proposé dans une première version synthétique. Il s'inscrit en complément du RAP Mission 1. Il est appelé à devenir pérenne. La territorialisation constitue en effet une inflexion stratégique importante dont le projet avait été présenté en 2017 sous le titre « *Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager·ères et des territoires* ».

Dans son avis 2017 sur ce projet, le CESER avait reconnu le pragmatisme de la démarche et approuvé le choix d'utiliser les sites existants et de mutualiser les interventions. Cette première version très concise du Zoom fournit quelques repères utiles sur les sept espaces territoriaux de proximité successivement créés ou rénovés. Elle demande à être développée pour apprécier les effets attendus dans les territoires.

Le CESER encourage à partager les bonnes pratiques qui pourront être mises en œuvre dans les différentes directions d'espaces territoriaux.

¹⁰ « De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne » (octobre 2020). « Crise sanitaire provoquée par le COVID-19 : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne » (avril 2020). « Crise sanitaire provoquée par le COVID-19 : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne » (avril 2020).

2.4. Observations sur le Rapport d'analyse par programme (RAP)

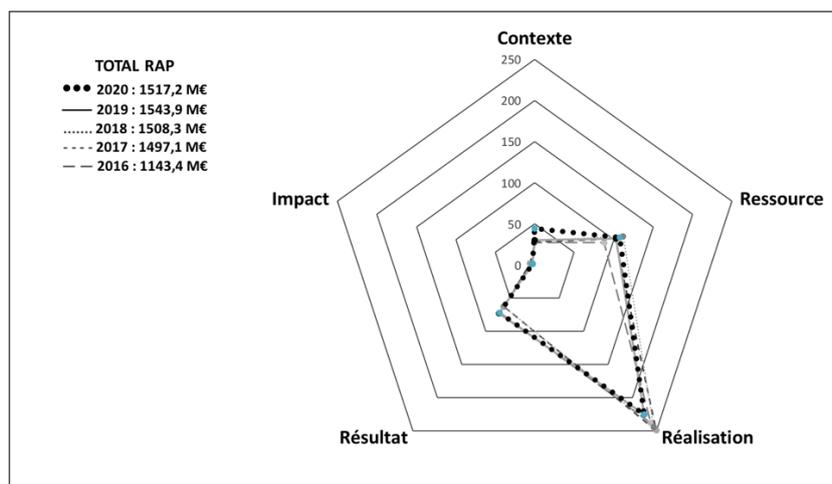
L'avis du CESER sur le RAP est composé, d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, d'autre part, d'avis plus détaillés proposés par les commissions.

- **Sur les indicateurs**

Le CESER réalise depuis 2017 un travail d'analyse des indicateurs du RAP. Ceux-ci sont extraits des tableaux d'indicateurs¹¹ puis classés par catégories¹². Une synthèse graphique en radar permet de situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs.

Cette étude montre peu d'évolutions depuis 5 ans. Dans le RAP 2020, 452 indicateurs sont présentés pour 172 objectifs. 49 % des objectifs sont assortis d'au moins un indicateur de réalisation. 32 % des objectifs sont assortis d'au moins un indicateur de ressources ; mais de manière peu harmonisée puisque seulement 22 % des objectifs sont assortis d'un binôme « indicateur de ressources-indicateur de réalisation », **ce qui limite fortement la mesure de l'efficience**¹³. Le RAP continue de proposer peu d'indicateurs de résultats (72) et seulement 17 % des objectifs en sont assortis, **ce qui limite fortement la mesure de l'efficacité**¹⁴.

Le CESER note avec satisfaction cette année l'ajout de données genrées dans plusieurs tableaux d'indicateurs. Il regrette que 77 % des indicateurs du RAP 2020 ne mentionnent pas de valeur cible et que le taux moyen des objectifs ne présentant aucun indicateur dans les cinq derniers RAP s'élève à 36 %.



Cette étude sur cinq années montre que le RAP relève davantage de la justification des actions financées que d'une véritable évaluation de la performance publique, au sens de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). C'est pourquoi, afin de rendre plus opérationnelle et plus exploitable l'évaluation de l'efficience et de l'efficacité, le CESER préconise **une augmentation des indicateurs de ressources et des indicateurs de résultats**.

Comme dans son avis précédent, le CESER invite le Conseil régional à s'inspirer des observations et préconisations du Conseil d'État¹⁵, c'est-à-dire à utiliser moins d'indicateurs mais de manière plus pertinente.

¹¹ Un même tableau peut en effet présenter plusieurs indicateurs. Dans le RAP 2020, 452 indicateurs ont ainsi été extraits des 154 tableaux présentés.

¹² Contexte / ressources / réalisations / résultats / impacts.

¹³ L'efficience met en relation les ressources engagées (les moyens humains et financiers) et l'action publique réalisée (les produits ou les services délivrés).

¹⁴ L'efficacité met en relation le résultat d'une action publique et son objectif initial.

¹⁵ Dans son étude annuelle 2020 sur l'évaluation, le Conseil d'État « rappelle que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a prévu la présentation de nombreux indicateurs destinés à permettre l'évaluation des « objectifs annuels de performance » ; observe que ces indicateurs ne sont pas suffisamment utilisés pour agir sur la répartition des crédits et sur le fonctionnement des administrations ; estime qu'ils gagneraient en efficacité s'ils étaient davantage ciblés, hiérarchisés et reliés aux priorités de l'action ; préconise de réduire le nombre d'indicateurs dans un souci d'efficacité du travail d'évaluation. » (cette étude du Conseil d'État est téléchargeable [ici](#)).

- **Sur les focus Breizh COP**

Dans le RAP 2020, la Breizh COP est l'objet de six focus¹⁶. Ces focus, introduits pour la première fois dans le RAP 2019, fournissent de nombreuses références factuelles au projet de territoire Breizh COP. En raison des objectifs ambitieux de développement durable retenus par le Conseil régional dans le projet de territoire Breizh COP, le CESER considère que le fait de prendre appui sur celui-ci pour analyser et évaluer la situation au regard des finalités du développement durable est une piste à creuser.

- **Sur la précision des données financières**

Comme dans ses avis sur les RADD précédents, le CESER regrette que la précision des données financières s'arrête au niveau des programmes (le montant des crédits mandatés est fourni dans le RAP 2020, ou reconstituable, pour seulement 4 % des objectifs). Il apprécierait la présence d'un tableau précisant, au début de chaque programme, la répartition des crédits mandatés par objectifs.

- **Sur la contrainte de pagination**

Comme dans son avis sur le RADD précédent, le CESER regrette qu'une contrainte de pagination impose que chacun des 56 programmes du RAP 2020 soit présenté en deux pages maximum. En raison de cette contrainte, les 15 programmes affichant des crédits mandatés supérieurs à 30 M€ disposent de 30 pages pour rendre compte de l'utilisation de 1 155,5 M€, alors que les 41 programmes affichant des crédits mandatés inférieurs à 30 M€ disposent de 82 pages pour rendre compte de l'utilisation de 361,7 M€.

Le CESER suggère d'assouplir cette contrainte en accordant, par exemple, deux pages supplémentaires aux programmes qui dépassent 100 M€ (303, 401, 9012), et une page supplémentaire aux programmes compris entre 30 et 100 M€ (101, 204, 209, 309, 310, 312, 314, 316, 317, 402, 1110, 1120, 9000, 9021).

- **Sur la politique de la jeunesse**

Dans le RAP 2020, six synthèses¹⁷ rendent compte de la politique régionale de la jeunesse. Elles sont dispersées, parfois très courtes (certaines ont été réduites par rapport à celles du RAP 2019). Le CESER estime qu'elles ne permettent pas d'avoir une appréhension satisfaisante de la politique jeunesse¹⁸ du Conseil régional.

Comme il le fait depuis plusieurs années, le CESER suggère que celle-ci soit à nouveau¹⁹ l'objet d'un rapport transversal dans le RADD, en y incluant l'ensemble des acteurs régionaux de la jeunesse. L'année 2020 offrait d'ailleurs une bonne opportunité de le faire, puisqu'en janvier 2020 la Conférence de la jeunesse a approuvé la version finalisée du plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025.

2.5. Observations sur le Rapport transversal Mer

Le CESER approuve et soutient depuis plusieurs années la volonté du Conseil régional de faire de la mer et du littoral un enjeu prioritaire ; une volonté dont témoigne le Rapport transversal mer. Dans sa présentation actuelle celui-ci énumère les actions regroupées par missions sous sept axes stratégiques.

¹⁶ Dans les chapôts des missions I, II, III, V, VI et du Fonds de gestion des crédits européens.

¹⁷ Dans les chapôts des missions I, III, IV, V, VI et du Fonds de gestion des crédits européens.

¹⁸ Notamment des deux évolutions majeures qu'elles ont connues depuis 2017 : le **chef de filât** du Conseil régional dans le domaine de la politique de la jeunesse (Loi Égalité et citoyenneté, promulguée en janvier 2017) et le **Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025** (il identifie 16 chantiers pour les jeunes de 13 à 29 ans).

¹⁹ Un Rapport transversal jeunesse figurait en effet dans le RADD avant 2016.

Le CESER souligne l'utilité de ce document qui constitue l'unique outil permettant de prendre pleinement conscience de la transversalité des enjeux maritimes au sein des politiques régionales et d'apprécier l'ensemble des actions conduites dans ce domaine avec une recherche d'exhaustivité.

Cependant, d'une part, le projet commun à toutes les actions décrites est difficile à percevoir à travers ce rapport, d'autre part, à l'exception de la formation²⁰, les sept²¹ axes stratégiques du Rapport transversal mer ne correspondent pas aux treize²² axes stratégiques définis dans la Feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022.

Afin de faciliter la lecture et le suivi de l'action maritime du Conseil régional, le CESER renouvelle son souhait que le Rapport transversal mer puisse être davantage mis en cohérence et en articulation avec les axes stratégiques de la Feuille de route Mer et Littoral 2018-2022. Une évolution en ce sens avait été annoncée il y a trois ans. Le CESER regrette qu'elle n'ait pas eu lieu.

2.6. Observations sur le Bilan social

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce document qui relève de la gestion interne de l'administration régionale.

2.7. Observations sur le Rapport égalité femmes-hommes

Comme pour le RAP, l'avis du CESER sur ce rapport est composé d'une part d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d'autre part des observations complémentaires des commissions portant sur les résultats présentés et la pertinence des indicateurs.

Le *Rapport égalité* est une des contributions fortes qui accroissent la connaissance des inégalités de genre. Il poursuit cette année son travail d'investigation de l'ensemble du fonctionnement du Conseil régional et de son action publique, et donne la mesure des obstacles à surmonter avant de parvenir à l'égalité réelle.

Il témoigne aussi, malheureusement, de la dégradation de la situation des femmes durant la crise sanitaire : le creusement des inégalités entre les femmes et les hommes, les risques pris par les femmes qui assuraient en première ligne les dispositifs dits « essentiels », les violences conjugales subies par les femmes durant le confinement...

Le CESER a réalisé pour la cinquième année consécutive un travail d'analyse sur les indicateurs du *Rapport égalité*. Les 26 thématiques du *Rapport égalité* sont assorties de 102 indicateurs (en hausse de 5 % par rapport à 2019). Les indicateurs de contexte et de ressource restent majoritaires en 2020. Les indicateurs de réalisation et de résultat augmentent légèrement.

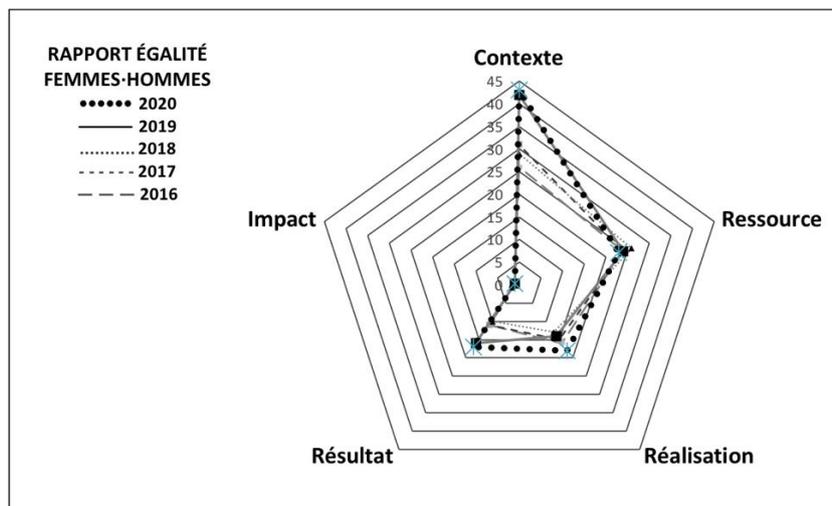
²⁰ Formation : axe 3 du Rapport transversal mer et axe 2 de la Feuille de route.

²¹ **Les 7 axes stratégiques du Rapport transversal mer** : 1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des bretons // 2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable // 3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime // 4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral // 5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière) // 6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime // 7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement.

²² **Les 13 axes stratégiques du Plan d'action de la Feuille de route mer et littoral 2018-2022** : 1. Développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement // 2. Promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer // 3. Renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne // 4. Contribuer au développement de l'activité conchylicole // 5. Conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir // 6. Développer les énergies marines renouvelables // 7. Conforter la filière industrielle navale // 8. Faire des ports un levier du développement de la Bretagne // 9. Accompagner le développement durable des îles bretonnes // 10. Renforcer les atouts maritimes du tourisme breton // 11. Contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers // 12. Renforcer la recherche et l'innovation // 13. Contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux.

Afin de renforcer et d'approfondir la dimension évaluative du *Rapport égalité* pour les actions relevant du Conseil régional, le CESER suggère, comme l'an dernier, une augmentation progressive des indicateurs de réalisation et de résultat.

Une synthèse graphique en radar permet de situer ces indicateurs dans l'arbre des catégories d'indicateurs :



2.8. Conclusion

Le RADD 2020 s'inscrit dans la continuité et la stabilité des RADD précédents. À moyen terme, cependant, plusieurs dispositions nouvelles sont de nature à modifier la conception et la structure du RADD : le nouveau projet régional, une nouvelle nomenclature stratégique par programme (NSP), la budgétisation verte, l'Agenda 2030, le Paquet climat européen, le besoin croissant de transversalité, l'obligation d'évaluer l'action publique au regard des finalités du développement durable.

Ces évolutions majeures, complexes à mettre en œuvre et parfois redondantes, ne devraient pas impacter le RADD avant 2023. Le CESER espère que les observations et suggestions qu'il formule dans ses avis RADD depuis plusieurs années seront prises en compte dans la nouvelle conception de ces prochains RADD.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH
Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation

1. Observations générales

Le RAP 101 illustre la fin de la procédure de programmation par les Comités uniques de programmation des projets amenés à être financés dans le cadre des contrats de partenariats. En effet, le Conseil régional a décidé, dans sa feuille de route en faveur de la cohésion territoriale, d'un nouveau cadre d'intervention avec les collectivités territoriales. Sur ce sujet, le CESER renvoie à son avis du 7 décembre 2020.

Sur l'ensemble de la période de programmation, près de 2 000 projets ont fait l'objet d'un avis de principe favorable pour un soutien financier de la Région, dont près de 300 en 2020, légèrement moins qu'en 2019. Fin 2020, l'ensemble de l'enveloppe a naturellement été fléchée par les Comités uniques de programmation et l'attribution des crédits par la commission permanente du Conseil régional se poursuit. Les Comités uniques de programmation dans leur ultime action ont également achevé la sélection des projets amenés à mobiliser du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés, soit 423 projets.

Le CESER note, sans en connaître le détail, que 65 projets ont été soutenus à l'aune d'un transfert en faveur du programme LEADER, dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Enfin, dans le cadre de la crise sanitaire, 25 associations ont bénéficié d'avance à 90 % ou de versements en intégralité de leurs subventions sans justificatif et ce, pour un montant de 2,3 millions d'euros. Le CESER salue cet effort à destination du monde associatif, dans un contexte de crise inédit.

S'agissant de la fin de la période de contractualisation 2014-2020, le CESER apprécierait disposer d'éléments de bilan et d'évaluation plus précis ; au-delà du nombre de projets financés, les contrats de partenariats et les comités uniques de programmation ont-ils eu les effets escomptés sur les territoires ? Ce cadre unique a-t-il facilité la mobilisation des crédits pour les porteurs de projets ? En outre, ce cadre a-t-il permis de mettre en œuvre des stratégies et des projets de territoire largement portés et appropriés, par les acteurs publics et privés ?

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Avancement de la mise en œuvre des contrats de partenariat (volet régional)

Cet indicateur confirme la poursuite de la programmation et de l'attribution des crédits. Si les Comités uniques de programmation se sont terminés, la commission permanente, elle, doit encore se positionner sur 34 % de l'enveloppe.

Indicateur n°2 : Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale

Comme les années précédentes, cet indicateur met en évidence la forte mobilisation des contrats pour les projets contribuant au cadre de vie, avec un très léger décollage sur la thématique « ressources et transitions énergétiques » mais qui est encore très en-deçà des enjeux.

Indicateur n°3 : Effet levier des contrats de partenariat

Cet indicateur présente un taux d'aide moyen ; cette moyenne, présentée seule, est difficile à analyser et ne traduit pas l'effet levier qu'ont eu – ou non – les crédits des contrats de partenariat.

Indicateur n°4 : Mobilisation des crédits régionaux dans la mise en œuvre des projets lauréats des appels à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne »

Force est de constater que le dynamisme en faveur des centres-villes et bourgs se reflète dans les chiffres, avec une progression continue du nombre d'opérations et de communes concernées. Comme l'an dernier, le CESER regrette qu'aucune échéance ne figure pour les valeurs cibles définies.

Enfin, le CESER note, comme l'an dernier, l'absence d'indicateur évaluant le soutien de la Région à l'ingénierie territoriale qui était un des volets de la contractualisation territoriale. Ce dernier est toutefois un des outils au service de la solidarité territoriale et le CESER y est particulièrement attaché.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Observations sur le volet « aménagement des territoires »

Sur proposition d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER note que l'INSEE propose, pour la première fois, une définition des territoires ruraux en s'appuyant sur les densités communales. Le CESER apprécie que la Région s'en fasse le relais ici et accentue son analyse des différents territoires bretons, avec la présentation d'une cartographie plus précise. Plus généralement, le CESER rappelle son attachement à ce que le Conseil régional dispose d'analyses fiables et de données régulièrement actualisées pour conduire et adapter ses politiques d'aménagement du territoire.

Ainsi, en Bretagne, la densité de population est très différente d'un territoire à l'autre, avec des écarts importants entre les espaces les moins denses (19 hab./km²) et l'urbain dense, avec 1 720 hab./km². Pourtant, plus de la moitié (53,7 %) de la population bretonne réside dans l'espace rural. Cette part est plus importante que dans l'ensemble de la France (32,8 %), ce qui fait de la Bretagne la deuxième région française la plus rurale, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. Sans surprise, le CESER observe que l'espace rural breton se caractérise par un plus fort poids de l'emploi dans l'agriculture, la construction et l'industrie que dans l'espace urbain. Si les 15-24 ans y sont moins présents en proportion puisque ces derniers rejoignent souvent l'espace urbain pour les études ou la recherche d'un premier emploi, l'espace rural breton est cependant attractif pour toutes les autres classes d'âge et notamment pour les actifs. En effet, la population bretonne s'est accrue en moyenne de 18 570 personnes par an entre 2008 et 2018, et près des deux tiers de cette croissance s'est faite dans l'espace rural.

Enfin, l'étude de l'INSEE pointe la concentration de la moitié des emplois de la Région (666 000 sur 1 309 000) dans les pôles (à savoir, les aires d'attraction de villes) qui offrent ainsi 167 emplois pour 100 actifs occupés résidents alors qu'elle est de 130 emplois pour 100 actifs résidents au niveau national. À l'inverse, les couronnes des aires d'attraction, plus résidentielles, offrent moins d'emplois qu'elles n'abritent d'actifs occupés : 69 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

Le CESER voit avec satisfaction dans cette nouvelle approche la prise en compte plus précise de la diversité des territoires. Il espère que cette connaissance et les spécificités de l'espace rural pourront être intégrés dans les outils

d'observation existants, comme GéoBretagne ou l'Observatoire régional de santé en Bretagne. Cette approche pourrait également guider l'observation de la répartition des moyens d'ingénierie disponibles dans les territoires.

Concernant la nouvelle foncière régionale dédiée aux centralités bretonnes, Breizh Cités, le CESER rappelle son souhait de disposer de davantage d'informations sur les projections de la répartition démographique en Bretagne, à échéance 2040. Ces éléments sont-ils pris en compte par Breizh Cités dans ses interventions ?

Enfin, dans le cadre de la démarche d'évaluation le CESER rappelle l'intérêt de disposer d'outils de suivi et d'informations pertinentes et en lien avec les objectifs de la Breizh COP.

2. Observations sur le volet « jeunesse »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie » (volet jeunesse)

Le RADD commence par souligner que « *la solidarité a été au cœur des soutiens régionaux en faveur de la résorption des inégalités sociales et territoriales de santé mais également plus largement à destination des jeunes, et dans le prolongement du Plan breton de mobilisation pour les jeunes approuvés par la Conférence jeunesse en janvier 2020* » dans la continuité de l'initiative lancée en 2018 avec les services de l'Etat. Le Conseil régional souligne qu'il a initié « *les échanges dans le cadre des 16 chantiers identifiés visant à faire évoluer les conditions de vie des jeunes de 13 à 29 ans* », montrant ainsi l'importance que le Conseil régional a porté à cette dimension durant l'année 2020, année dont on connaît le contexte de crise sanitaire et ses contraintes.

L'approche globale et intégrée de la politique jeunesse voulue par le Conseil régional, et que le CESER préconise de longue date, doit viser une prise en compte des jeunes à tous les niveaux de compétences de la collectivité régionale afin que toutes les jeunes soient concernées. La Conférence jeunesse de janvier 2020 et ses prolongements ont été l'opportunité d'un partage de bonnes expériences pour soutenir les jeunes fragilisé·e·s par la crise sanitaire. Le CESER s'interroge sur les points suivants : quelles ont été les valorisations d'expériences faites par le Conseil régional ? Comment a été définie la notion de « bonne expérience » ? Ne tire-t-on pas aussi des enseignements d'une expérience qui n'aurait pas abouti eu égard à ce que l'on avait imaginé ? Ces expériences ont-elles un référentiel d'évaluation commun ?

La Région est cheffe de file des politiques jeunesse. Ainsi, les questions suivantes peuvent être posées : quelles sont les suites données aux travaux du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) sur le dialogue « Jeunes-Elus » ? De nouvelles politiques sont-elles construites ou réorientées à partir de ce dialogue ? Par ailleurs, il est question de la préparation d'une journée d'étude du réseau régional des Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) pour encourager les jeunes à penser la Bretagne de demain. Cette journée a-t-elle eu lieu ou est-elle encore en préparation ?

Dans le RADD, il est essentiellement fait référence à trois points : la coordination des PAEJ, les entretiens réalisés en PAEJ et le soutien aux projets novateurs accompagnés par le dispositif « Accélérateur d'initiatives jeunes ».

L'indicateur du nombre moyen de jeunes accueilli.e.s par les PAEJ montre une légère baisse des entretiens réalisés, mais sans doute non significative compte tenu de la situation sanitaire. Le rapport souligne « *une forte demande dans les mois qui ont suivi* » les confinements, ainsi que « *la dégradation des situations des jeunes rencontrés et la gravité de certains cas, nécessitant un nombre moyen d'entretiens par jeune plus élevé* ». Le CESER souhaiterait avoir des éléments précisant la nature et l'évolution de cette gravité.

Le CESER se félicite que le Conseil régional poursuive son appui aux 13 Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ). Ils répondent à un réel besoin, encore plus en période de crise sanitaire. Le CESER souhaiterait un renforcement de ces PAEJ, une couverture totale du territoire breton en lien avec les partenaires qui interviennent également dans

le champ des jeunes. Il a pris note que le Conseil régional a prévu d'augmenter cette couverture en soutenant la création de nouveaux PAEJ dans son plan de soutien à la jeunesse face à la crise d'avril 2021.

Le CESER apprécie, à propos du dispositif « Accélérateur d'initiatives jeunes », la précision qu'il avait demandée l'an dernier sur les thèmes des 17 projets novateurs soutenus (contre 28 en 2018). Il note que ceux-ci ont principalement concerné les champs d'activité de l'artisanat, de la musique, de l'environnement et du numérique. Le CESER souhaiterait connaître les territoires d'implantation de ces projets en Bretagne.

D'autres actions sont certainement menées par le Conseil régional en faveur des jeunes qui n'apparaissent pas ici. Le CESER serait particulièrement intéressé d'avoir un tableau des actions menées en faveur de l'habitat des jeunes, le soutien à l'engagement des jeunes, incluant le service civique. En outre, les jeunes sont très fortement engagés sur les questions de climat, d'environnement et de biodiversité. Quelles sont les actions de soutien du Conseil régional en cette direction ?

La dimension solidaire et intergénérationnelle est régulièrement présentes dans les actions engagées par les jeunes. Le CESER se pose les questions ci-après : a-t-on capitalisé les connaissances et les compétences que les jeunes ont développées plus particulièrement durant la crise sanitaire en matière de solidarités et au-delà ? Peut-on imaginer de favoriser la rencontre et les échanges entre les jeunes d'horizons différents (par exemple, les jeunes scolarisés en Lycée d'enseignement général/Lycée d'enseignement agricole/Lycée d'enseignement maritime) ? Cela pourrait favoriser l'ouverture sur d'autres domaines d'apprentissage, la déconstruction de représentations, voire de préjugés.

Le CESER rappelle, dans le prolongement de son rapport « Les défis de la vie associative en Bretagne » de décembre 2017 qu'il est important que les associations et les jeunes soient acteurs dans les dispositifs engagés. Le Conseil régional des jeunes lycéen.ne.s et apprenti.e.s de Bretagne et les Conseils de développement doivent pouvoir y être également associés. Comment les actions en faveur des jeunes sont-elles territorialisées, avec quels liens dans les Contrats de partenariat avec les territoires bretons ?

Les Missions locales sont des dispositifs essentiels dans l'accompagnement et l'insertion de jeunes. Le Conseil régional étant l'un de leurs financeurs. Le CESER souligne l'importance d'avoir, dans le RADD, des données émanant de leur réseau. Il note que ces données figurent dans le RAP du programme 319 ainsi que dans le rapport égalité (point 5.4). Afin de mieux répondre aux besoins, il est en effet essentiel d'avoir une vision de l'évolution des profils des jeunes accompagnés (âges, niveaux de formation, demandes et attentes exprimées, situation familiale, évolutions liées à la période Covid, à la santé psychique de ces jeunes, à l'accès à leurs droits, à leur mobilité, etc.)

Le CESER souligne l'importance de consolider le soutien apporté aux travaux de recherche sur les jeunes, le développement des connaissances et leur appropriation dans les territoires.

3. Observations sur le volet « santé »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie » (volet santé)

Comme en 2019, le RADD 2020 souligne que les priorités de l'action du Conseil régional ont porté sur la réduction des inégalités d'accès à la santé et que, lors de la crise sanitaire Covid-19, « *l'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a pris tout son sens dans ce contexte* ». L'action du Conseil régional se positionne dans une stratégie globale. Le RADD pointe quatre actions :

- la contribution à deux nouveaux Contrats locaux de santé (CLS) ;
- l'aide « BoosTerr Santé » sur trois territoires présentant des difficultés d'accès aux soins ;
- le soutien à l'engagement de 222 nouveaux volontaires « Corres'Santé » ;
- la participation au comité de pilotage du Plan régional santé environnement (PRSE).

Les actions portant sur la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé sont prioritaires pour améliorer la pertinence et la qualité du système de soin.

Le CESER soutient l'ensemble de ces interventions émanant du Conseil régional. Il est important de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé. Le dispositif de promotion de la santé par les pairs « Corres'Santé », sous réserve d'évaluation, est intéressant à maintenir, voire amplifier. Ces interventions doivent pouvoir s'élaborer, se mettre en œuvre et être évaluées en partenariat avec les autres acteurs institutionnels, ce qui est généralement le cas. Le CESER souhaiterait avoir des données décrivant les actions et leurs résultats, même provisoires, sur la réduction effective des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en Bretagne.

Face aux inégalités territoriales de santé qui perdurent, le CESER appelle l'attention du Conseil régional sur la nécessité de poursuivre le développement d'une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne. En outre, il fait part de sa préoccupation sur la disparité d'accès aux soins observée dans les territoires bretons. Le CESER souhaiterait connaître les mesures de terrain favorisant la coordination entre les acteurs de santé sur les territoires déficitaires et aurait voulu obtenir plus de précisions sur les actions menées dans les espaces ruraux comme urbains. Afin de soutenir les initiatives visant une meilleure coordination des professionnels de santé dans les territoires, notamment les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou autres dispositifs de coordination visant à fluidifier et sécuriser les parcours de soins des patients, le Conseil régional envisage-t-il de contribuer à leur création notamment dans les zones les plus en difficulté ? L'amélioration de la prise en charge des patients en zones déficitaires passe, essentiellement, par la restauration d'un service de santé de proximité. Plusieurs actions doivent pouvoir se concrétiser avec différents acteurs dont les établissements de formation, les facultés de médecine-pharmacie, les Instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI), les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organisations d'usagers en santé, les acteurs de la démocratie en santé, etc. Les aspirations des jeunes professionnels de santé et la cessation d'activité de leurs aînés continuent à peser sur la dégradation progressive de l'accès aux soins dans les territoires déficitaires, ce qui fait craindre une persistance des inégalités, voire leur amplification, à l'avenir.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »
et de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

1.1. Sur la feuille de route « stratégies numériques responsables »

Dans son avis émis lors de la session de février 2020 sur la feuille de route « stratégies numériques responsables » élaborée dans le cadre de la Breizh COP, le CESER avait mis l'accent sur :

- le besoin de précision à apporter à de nombreuses actions et notamment sur leur mise en œuvre ;
- la publication d'éléments d'analyse ainsi que de bilans intermédiaires, afin de mesurer les effets de la stratégie dans ses différents champs d'application. Le RAP apporte quelques précisions à ce propos, mais les indicateurs présentés dans le cadre du programme 103 ne permettent pas d'en rendre compte.

Le CESER prend note des différentes actions engagées dans la démarche de labellisation « Numérique Responsable », notamment par la réalisation d'un audit externe en vue d'établir le premier plan d'actions ; le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur ce dernier et sur sa mise en œuvre.

Le CESER rappelle que l'inclusion numérique de tou·tes les Breton·nes est un enjeu important, notamment pour l'accès aux droits et pour la formation à distance. De nombreux acteurs publics, privés et associatifs y apportent leur contribution, notamment les collectivités territoriales en grande proximité avec les citoyens. Le CESER souligne l'importance des collaborations territoriales autour de cet enjeu. Le programme de médiation et d'inclusion numérique régional est adossé à un réseau de tiers-lieux, une dynamique intéressante que le CESER avait également proposée dans son rapport « *Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* ». A ce titre, un suivi plus précis, adossé à un ou plusieurs indicateurs (nombre de personnes formées, nombre de tiers-lieux impliqués et leur répartition géographique, partenariats locaux impliqués sur ces projets collectifs, effets sur l'illectronisme, etc.) serait intéressant.

En matière de conception et développement d'une plateforme de services publics numérique, des indicateurs de suivi de la construction (nombre de partenaires impliqués), l'appropriation (évolution du nombre d'usager·ères) et les effets sur l'accès à l'information et aux droits, seraient utiles.

1.2. Sur le déploiement du très haut débit pour tou.te.s

Le CESER rappelle ses différents avis sur le déploiement du très haut débit en Bretagne ; les remarques émises par le CESER lors du RAP 2019 restant pour la plupart d'actualité, le CESER les reprend ici.

D'abord, l'accès au haut et très haut débit est prioritaire pour les Breton·nes, que ce soit en zone AMII²³ (déploiement privé en zones urbaines denses sur 10 % du territoire) ou en zone publique avec le projet Bretagne très haut débit (BTHD) (porté par Mégalis).

En matière de couverture de la population, la part des foyers raccordables, toutes zones confondues, atteint 45 % à fin 2020, soit une progression de 4 points par rapport à 2019. Cette augmentation est plus sensible dans les zones urbaines denses et très denses, et moins dans les zones rurales où le nombre de prises raccordables atteint 84 149 fin 2020 (75 849 à fin 2019), alors que le programme prévoyait un livrable de 170 000 prises.

Le CESER prend acte de la faible progression du nombre de logements raccordables réalisés dans la deuxième tranche de travaux de la phase 1 du projet Bretagne Très Haut Débit. L'année 2020 a été marquée par un arrêt brutal des travaux pendant au moins 3 mois, suite à la crise sanitaire. Par ailleurs, le choix initial de confier à de nombreuses entreprises locales la réalisation des travaux n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus. En outre, des difficultés opérationnelles et informatiques ont freiné la mise en service des travaux. Enfin, pour BTHD, le Conseil régional et l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes réunies au sein de Mégalis ont également fait le choix de déployer concomitamment cette tranche sur les secteurs ruraux peu denses et semi-urbains, ce qui permet de garantir un aménagement équilibré du territoire (les territoires les moins denses sont desservis en même temps que les autres). Néanmoins, cela prend plus de temps au début du déploiement. Sur les départements du Finistère et du Morbihan les travaux devraient être achevés pour fin 2021. Concernant les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine, il restera quelques zones complexes qui nécessiteront des travaux au-delà de 2021.

Le CESER rappelle son souhait exprimé en 2018, à savoir connaître la répartition précise de la population desservie afin de s'assurer de la répartition homogène selon les territoires.

Par ailleurs, le CESER a salué la décision de Mégalis de lancer 151 opérations de montée en débit sur le réseau cuivre et constate avec intérêt que 67 armoires ont été posées.

L'année 2020 se caractérise également par la mise en place du nouveau marché pour les phases 2 et 3, marché confié au consortium Bouygues Energie Services et Axione. Malgré un retard d'environ 3 mois sur le lancement de la phase 2, les études sont lancées ainsi que la pose des armoires « sous répartiteur optique ». Le démarrage de la

²³ Appel à manifestation d'intention d'investissement

phase 3 aura bien lieu début 2023 et le CESER se félicite du maintien de l'objectif d'un achèvement des travaux du déploiement fin 2026.

Enfin, en ce qui concerne les financements, le CESER se félicite du bouclage des financements permis par l'engagement de l'ensemble des parties, les collectivités territoriales bretonnes (Région, Départements, EPCI) ainsi que l'Etat et l'Europe.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (BTHD) :

A la fin de l'année 2020, le nombre total de prises déployées est légèrement inférieur à 85 000, ce qui traduit les retards importants pris par la tranche 2, dont, pour rappel, l'objectif était de 170 000 à fin 2020. Le CESER considère que cette situation est critique et attend que les mesures décidées par Mégalis permettent une accélération significative des travaux. Le CESER sera également attentif à la livraison des premières prises de la phase 2 en 2021.

Indicateur n°2 : taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus)

A la fin de l'année 2019, 45 % de la population bretonne est desservie, soit une augmentation de 4 % par rapport à fin 2019. En zone AMII, le CESER note avec intérêt la bonne application de la nouvelle convention entre Orange et SFR qui aura permis de raccorder 207 300 prises.

Indicateur n°3 : Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne

Cet objectif vise à consolider l'offre de services actuels et absorber l'augmentation des usages par les collectivités territoriales et les différentes entités publiques. Le CESER note avec satisfaction que le nombre d'entités publiques qui font appel aux services dématérialisés de Mégalis augmente régulièrement et se rapproche de la cible de 2 450 à fin 2021.

Enfin, tout comme en 2019, aucun indicateur pour l'objectif « Œuvrer pour l'inclusion numérique » n'est disponible, notamment sur les évolutions de la délivrance de Visa Internet, ce que le CESER regrette à nouveau. Sur le volet de l'insertion, le nombre d'Espaces publics numériques (EPN) est identique à celui l'année 2019. Il y a toujours 93 EPN labellisés, exactement comme le mentionnait le RAP 2019 : est-ce suffisant ?

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Frédéric BAZANTAY
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER constate avec satisfaction l'importance du soutien du Conseil régional à l'innovation et à la dynamique de l'écosystème de recherche et d'innovation, qui se traduit par une hausse significative du montant total de crédits à hauteur de 19,6 M€, soit une hausse de plus de 4 M€.

Le CESER se félicite de la mise en place de la nouvelle stratégie régionale d'innovation (S3), à l'issue d'une concertation large. L'analyse de la précédente période ayant mis en lumière des points d'amélioration concernant la gouvernance et l'animation, le CESER se montrera attentif à ce que le pilotage des actions de la S3 implique l'ensemble des acteurs de l'innovation et des parties prenantes. On remarque que seuls les technopôles et les pôles de compétitivité sont représentés dans le comité de pilotage.

Concernant l'objectif « Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up »,

- le CESER se félicite de l'action volontaire du Conseil régional qui a décidé dès le début de la crise d'accélérer la libération de subventions prévues pour l'année 2020, ce qui a permis de soutenir la trésorerie des structures de soutien à l'innovation qui étaient durement impactées par la crise sanitaire ;
- le CESER souhaiterait disposer d'informations plus détaillées sur les avancées des actions de Bretagne Développement Innovation (BDI) et leurs impacts – qui est l'organisme extérieur qui concentre les plus importantes subventions de fonctionnement avec 4,5 M€ – autour des grands projets structurants et sur son éventuelle reconfiguration annoncée en juillet 2020, ainsi que son rôle dans la S3 ;
- le CESER souhaiterait bénéficier d'une information plus détaillée sur la répartition du soutien aux opérateurs d'accompagnement de l'innovation, notamment en fonctionnement, afin de disposer d'une analyse plus fine, dans un contexte où le périmètre a évolué (fusion de certains acteurs, nouveaux acteurs tels que CEA Tech, CCI Innovation ou SATT) ;
- le CESER salue l'action des 7 technopôles, qui se traduit notamment par la vitalité de l'incubateur Emergys qui a fortement accru le nombre de projet accompagnés malgré la crise sanitaire ;
- le CESER regrette l'absence d'indicateurs de suivi des actions des CIT tels que le nombre de projets accompagnés par an, ou le nombre de conseils/expertises fournis aux entreprises régionales. Ces indicateurs sont fournis dans les rapports annuels (dont le formalisme a été unifié en 2018) et figurent également dans les rapports demandés dans le cadre de leur label CDT/CRT.

Concernant l'objectif « Favoriser les projets industriels Innovants », le CESER salue la mise en place d'une déclinaison « Sobriété » des dispositifs Inno Conseil et Inno R&D, qui bonifie les projets innovants répondants aux enjeux d'économie circulaire, d'éco-conception, d'adaptation au changement climatique, de low tech, etc. Cette orientation constitue une première étape vers l'éco-socio-conditionnalité des aides qui constitue à la fois un levier puissant de transformation et une traduction concrète des engagements pris dans la Breizh Cop. Le nombre de dossiers soutenus dans le cadre de cette nouvelle modalité (27 sur 184 pour 1,3 M€) constitue un résultat encourageant.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [II-1] – Nouveaux projets accompagnés Création/transfert :

Cet indicateur suivi depuis plusieurs années est pertinent. Il serait intéressant de disposer d'une vision qualitative de ces projets selon les priorités de la S3 pour compléter la vision purement quantitative.

Indicateur N°2 [II] – Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région :

Cet indicateur suivi depuis plusieurs années est pertinent. Il serait intéressant de disposer d'une vision qualitative selon les priorités de la S3 pour compléter la vision purement quantitative. Il serait également intéressant de suivre l'évolution de la proportion de projet « Sobriété » voire de fixer un objectif ambitieux sur ce point.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER constate avec satisfaction que la période de crise sanitaire n'a pas freiné l'innovation collaborative au sein des entreprises grâce à un appui financier anticipé. Cela n'a pas non plus ralenti le travail de structuration nécessaire à ce programme (convention cadre des projets collaboratifs des pôles et travail de refonte de la S3).

Le CESER se réjouit que les pôles et les plateformes structurantes aient pris une part importante dans la résilience de notre tissu économique durant la crise, avec des actions agiles et pertinentes.

Le CESER partage l'avis formulé sur le bénéfice de l'ancrage et le renforcement des pôles sur le territoire, du fait du processus de régionalisation avec la gestion des crédits de l'Etat. Il sera néanmoins nécessaire de rester vigilant sur la continuité de ce processus, notamment dans la transition vers la phase 5 des pôles.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Nombre d'adhérents :

Le CESER note que les 7 pôles de compétitivité interrégionaux regroupent près de 800 adhérents bretons, avec une forte présence de PME (50 %). Ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes, malgré la crise sanitaire.

Indicateur N°2 [I-2] – Partenaires engagés dans un projet collaboratif de R&D en 2020 :

Le CESER note la résistance du nombre de projets collaboratifs, notamment ceux issus de l'appel à projets « croisement de filières » dans une année où le FEDER n'a pas joué d'effet levier. Le CESER préconise d'augmenter les financements alloués à cet appel à projets pour augmenter le pourcentage de projets retenus.

Indicateur N°3 [I-2] – Ventilation du financement des projets des pôles de compétitivité en 2020 :

Le CESER réaffirme l'intérêt et la pertinence de cet indicateur. Il regrette néanmoins que cette ventilation n'intègre pas les autres financements publics (Etat *via* Bpifrance, ADEME, Europe...) des projets soutenus par les pôles

intégrant d'autres partenaires bretons. L'indicateur gagnerait en clarté d'analyse sur l'impact complet des pôles et leur effet levier.

Indicateur N°4 [I-2] – Répartition des engagements en faveur des projets par collectivité territoriale

Le CESER se félicite du bon fonctionnement dans le temps long du « guichet unique » et souligne la bonne collaboration entre les EPCI et le Conseil régional en renouvelant le principe jusqu'en 2023.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Sans surprise, les crédits affectés et consommés sont très supérieurs à ce qui était prévu par le budget primitif, au vu de l'ampleur de la hausse votée en DM2, dans le contexte de la crise sanitaire (+32 M€ d'autorisations de programme). Tout en saluant cette mesure qui démontrait la capacité du Conseil régional à adapter ses outils et à répondre aux besoins des entreprises, le CESER avait toutefois regretté de n'avoir pas plus de précision sur l'utilisation de ces fonds. Le RAP 203, particulièrement synthétique cette année, ne permet malheureusement pas de répondre à cette attente : il est simplement rappelé que le programme a été mobilisé à hauteur de 31 M€ lors de la session de décembre 2020 afin de permettre au Conseil régional d'intervenir dans 2 fonds « Breizh Rebond » et « Epopée Transition » pour accompagner la sortie de crise en intervenant en fonds propres dans des entreprises fragilisées ou déployant un modèle économique résilient.

Pendant, le CESER note un différentiel important entre le niveau d'autorisations de programme (AP) et la consommation des crédits de paiements d'investissement (CPI) ; la réalisation s'élevant à 81 % en fonctionnement et 58 % en investissement. Les mesures d'urgence ainsi que les engagements de participation dans les fonds d'investissement et le fond thématique Brienne III expliquent cet écart.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-2] – Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil :

Pour la troisième année consécutive, le nombre d'entrepreneurs accompagné dans le Pass création augmente pour atteindre 4 109. 72 % des projets accompagnés aboutissent à une création ou une reprise.

Le CESER regrette que la valeur cible ne soit pas précisée en comparaison du réalisé. Il serait de plus pertinent que le nombre d'entreprises déjà créées ayant bénéficié du dispositif soit précisé puisqu'il s'agit d'une disposition d'adaptation liée à la crise.

Indicateur N°2 [II-2] – Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1) :

Globalement ce dispositif est impacté par la crise, en particulier sur les reprises et transmissions d'entreprises (-15 %). L'indicateur est clair, il montre l'évolution sur les 3 dernières années et les valeurs cibles.

Afin de soulager la trésorerie des entreprises, les associations gestionnaires ont consenti des moratoires d'au moins un trimestre pour les remboursements. Le CESER ne dispose pas des statistiques relatives au nombre d'entreprises ayant bénéficié de ce moratoire.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER constate que les mesures prises pour conforter les entreprises impactées ont été essentiellement financières (Prêt Rebond mis en place par Bpifrance à hauteur de 5 M€, prêt Covid Résistance mobilisant l'ensemble des EPCI de Bretagne et la Caisse des Dépôts en direction des TPE et des associations pour un montant de 27 M€). Au-delà de cette aide financière, il paraît également essentiel de souligner que l'accompagnement au quotidien de ces entreprises a été et est toujours pertinent et leur permet de faire face à l'accélération des adaptations et transformations rendues incontournables durant la crise sanitaire.

Il est à noter que de nombreuses entreprises se sont montrées solidaires et que le lien s'est maintenu grâce à de nombreux webinaires. Par exemple, l'association Produit en Bretagne a continué d'animer son réseau sur de sujets très structurants pour l'avenir (RSE et labellisation ISO 26 000), tandis que le programme Breizh Fab continue de recruter de nouvelles entreprises dans une proportion notable et très encourageante (275 entreprises accompagnées depuis 2018 et 124 demandes d'accompagnement en 2020).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [N°I-1] – Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international :

L'impact du Brexit et de la crise sanitaire a incité les entreprises à accélérer leur virage numérique, virage accompagné par BCI et BDI, et le CESER demande que puissent être évalués l'impact de cette transformation numérique et les résultats à terme de cette collaboration à l'international, en déclinant des indicateurs permettant de cibler d'une part les régions internationales concernées, la nature des activités développées et d'autre part les parts de marché acquises.

Indicateur N°2 [II-1] – Évolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, des adhérents au CRGE Bretagne :

Les groupements d'employeurs ont montré leur pertinence pendant ces périodes de crise. Le CESER a bien noté l'étude d'opportunité qui concerne un groupement qui pourrait accompagner l'émergence des projets locaux sur les transitions énergétique et sociétale et serait intéressé par les conclusions de cette étude, ayant lui-même souligné toute l'importance de ces groupements pour le développement des territoires dans son étude « *Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne* » (2019).

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Économie et innovation »
et de Fabienne COLAS et Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Sur le volet ESS

La crise sanitaire n'a pas épargné les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations du territoire. Néanmoins, les aides mises en place par l'Etat et la Région ont permis une relativement bonne résilience notamment grâce au fonds Covid-résistance élargi aux associations, aux prêts Rebond opérés par Bpifrance et Relève Solidaire par France Active. Il est également à noter la mise en œuvre du Pass Association dont la diffusion sur les territoires est satisfaisante.

Il faut souligner que deux temps forts en 2020 ont fédéré les acteurs de l'ESS et les ont confortés sur la place qu'ils occupent dans les politiques régionales. La Conférence régionale de l'ESS a ainsi été l'occasion de faire le bilan de la stratégie régionale 2017-2020 et les Assises de la vie associative ont confirmé le déploiement des actions de la feuille de route établie entre la Région et le Mouvement associatif breton (création d'un data de la vie associative et amorce d'un travail d'identification des structures de l'accompagnement).

Sur le volet égalité

Le Président du Conseil régional propose de garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans les territoires et dans les politiques, un objectif affiché dans la Breizh Cop.

Le CESER, qui intègre cette question dans tous les travaux de ses commissions, partage la volonté du Conseil régional qui s'inscrit d'une part dans le programme 205, d'autre part dans le RADD Egalité femmes.hommes.

2. Observations sur les indicateurs

La stabilité des indicateurs permet un réel suivi, mais on peut regretter que la suggestion du CESER sur un indicateur compilant l'ensemble des projets accompagnés par l'écosystème breton ESS n'ait pas été suivie et que cela ne permette donc pas de mesurer l'impact de cette spécificité bretonne.

Indicateur N°1 [N°I-1] – Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés :

On peut se féliciter de la quasi stabilité des projets malgré les aléas d'une année particulière ainsi que de la capacité d'adaptation des porteurs de projets qui ont réussi à maintenir ceux-ci en les modifiant pour répondre aux exigences de la situation.

Indicateur N°2 [II-2] – Porteurs de projets accompagnés par les 10 CAE :

La baisse importante de projets accueillis en local s'explique sans doute par le contexte de confinement. On peut se satisfaire néanmoins que la diminution du nombre de projets accompagnés soit moins importante et ce malgré les difficultés supplémentaires de certains projets dans le domaine de la culture et de l'événementiel.

Indicateur N°3 [II-3] – Dispositif local d’accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA :

Le DLA a su évoluer et accompagner prioritairement les structures en difficultés.

Indicateur N°4 [IV] – Projets « Egalite femmes-hommes » soutenus par secteur :

On peut se satisfaire qu’un certain nombre de projets aient pu se maintenir alors même que les associations ont dû, dans cette période particulièrement difficile pour les femmes vulnérables, s’attacher tout particulièrement à l’accompagnement de ces dernières et leur éventuelle mise en sécurité.

Le CESER constate avec satisfaction, comme souhaité dans ses observations sur le programme 205 formulées en 2020, une avancée notable sur la sensibilisation et l’implication des EPCI sous l’impulsion du Conseil régional.

En complément des observations du CESER sur le programme 205, on se reportera aux nombreuses contributions et observations des commissions du CESER de Bretagne concernant le rapport Egalité femmes.hommes, un document très fourni et pédagogique.

Compte tenu de l’importance du sujet socio-économique de l’égalité femmes.hommes, le CESER de Bretagne aurait souhaité une réalisation en investissement plus conséquente du programme 205, et donc plus percutante au niveau politique pour l’exercice 2020 et pour le rayonnement de l’action de la Région Bretagne.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l’économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Ce programme a été fortement impacté par le contexte sanitaire. Les missions d’accompagnement à l’international, tout comme les visites de porteurs de projets, n’ont pu être réalisées. Cependant, Bretagne commerce international (BCI), en s’appuyant sur Business France et des réseaux partenaires, a organisé 30 opérations d’acheteurs étrangers et des visites avec plus de 200 entreprises bretonnes.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I] – Nombre de porteurs de projets et nombre d’implantations :

On constate pour BCI une baisse de ses investissements direct à l’étranger (IDE). Il convient de noter que le ratio de transformation visite-implantation est de 14 % contre 13 % en 2019 mais avec une seule implantation. L’indicateur bien que pertinent est peu significatif au regard de la faiblesse des chiffres. L’historique des IDE n’est pas précisé.

Indicateur N°2 [II] – Activité de Bretagne Commerce International (chiffres consolidés 2020) :

Les réalisations sont en recul par rapport à 2019 et aux valeurs cibles mais on peut noter que les efforts déployés par BCI ont permis la conclusion de 226 contrats individuels et que 40 % des entretiens ont fait l’objet de recommandations stratégiques. L’indicateur est pertinent.

Indicateur N°3 [III-3] – Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT :

Ce dispositif a évolué dans le cadre du dispositif national « Objectif Reprise » et la poursuite de son intervention dans le cadre du PRST. L'indicateur est simple (nombre d'entreprises et nombre de journées). Il serait pertinent que le nombre de salariés concernés soient également mentionné.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER, Anne RENOARD et Herve THIBOULT
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le bilan de l'exécution de ce programme témoigne de la réussite de l'action de la Région dans la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA).

Par ailleurs, le premier objectif fixé à ce programme est le renouvellement des générations. C'est un sujet majeur et essentiel, sans lequel la pérennité de l'agriculture et des filières serait remise en cause. Il est dès lors surprenant que le Conseil régional ne développe pas ce thème en premier dans son rapport et débute sur la performance agroécologique des exploitations bretonnes. Sans renouvellement, cette performance agroécologique n'aurait pas de sens.

Dans l'introduction, la stratégie du « Bien manger pour tous » et l'action « Bien manger dans les lycées » sont évoquées. Elles ne sont en revanche pas développées par la suite dans le rapport. Il s'agit pourtant d'un axe important de l'orientation stratégique du Conseil régional sur l'agriculture et l'alimentation. Le rapport devrait donc détailler les réalisations effectuées dans l'action « Bien manger dans les lycées ».

L'objectif 5 « favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations » n'est pas du tout détaillé et ne fait l'objet d'aucun indicateur dans ce document, alors que la problématique énergétique est un enjeu majeur pour l'avenir.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont essentiellement statistiques et permettent simplement de faire un état des lieux de la dynamique des accompagnements proposés. Le CESER regrette qu'ils ne permettent pas d'analyser leur capacité à répondre à l'ambition du programme. Par exemple, cela permet de voir que le taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou système économe en intrants est passé de 16% en 2018 à 18% en 2020. Cela ne permet pas d'apprécier si le fait d'être passé en bio ou en système économe en intrants permet d'améliorer la performance de ces exploitations spécifiques.

On peut faire le même constat pour le soutien aux investissements ou l'accompagnement à l'installation. Les indicateurs présentés ne permettent pas non plus de juger si l'accompagnement du Conseil régional permet d'améliorer le taux de renouvellement des agriculteurs en Bretagne, enjeu majeur pour les années à venir.

Tout en restant conscient du fait que la politique agricole dépend largement de l'Union européenne et de l'Etat, le CESER souhaiterait disposer d'indicateurs d'impact sur ce programme. Le CESER souhaiterait ainsi que le Conseil régional ajoute :

- des indicateurs sur la pérennité des systèmes et leur résilience : le taux de réussite à 5 ou 10 ans des installations, la pérennité des pratiques agro-écologiques à la fin des MAEC, l'impact des aides MAEC et bio sur la rémunération des agriculteurs, etc. ;
- des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la politique du *Bien manger dans les lycées*, permettant de rendre compte de son impact pour les filières.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

Au sein de cette mission 2, le CESER souligne la place accordée à la mer, positionnée « au cœur de l'action régionale ».

En complément de la feuille de route pêche-aquaculture évoquée dans le RAP, le CESER souhaite rappeler l'importance de la feuille de route mer-littoral qui doit être déclinée dans ses différents volets. En effet, comme rappelé dans l'ensemble de ses travaux, le CESER considère que le soutien à cette économie, son accompagnement et la structuration de toutes les filières maritimes doivent toujours être affichés comme une priorité forte pour la région.

Le CESER se félicite que les activités maritimes aient pu être soutenues pendant la crise sanitaire, *via* par exemple le soutien à la vente de proximité des produits de la mer, en lien avec l'association Breizhmer. Concernant la poursuite du renforcement sur la coopération interportuaire avec la création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) devant regrouper les concessionnaires portuaires, le CESER aurait souhaité avoir plus d'informations et connaître plus précisément le rôle des différentes structures dans le domaine.

Le CESER approuve que le dispositif en faveur des classes de mer soit abondé de 60 K€ pour faire face aux difficultés liées au contexte sanitaire rencontrées par les centres de classe de mer. Le renforcement des actions d'éducation à la maritimité va dans le sens des préconisations de son étude sur la culture maritime. Cet abondement devrait ainsi permettre de tendre vers l'objectif du Conseil régional du doublement d'ici à 2022 du nombre de départs de jeunes Breton.ne.s en classe de mer.

Concernant l'indicateur N°1 sur les aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprise de pêche, le CESER note que les aides se sont maintenues dans un contexte de crise sanitaire, mais qu'une priorisation des dossiers a été maintenue face au nombre important de dossiers reçus. Le CESER souhaiterait connaître le volume de projet exclus et quels sont, pour eux, les impacts de cette exclusion? Cela obère-t-il considérablement leurs projets d'investissement ? Quels enseignements tirer pour la prochaine programmation du FEAMP ?

Le CESER salue l'action des 8 groupes d'action locale, qui montre la montée en puissance des territoires comme une échelle pertinente pour engager des actions en faveur de la mer et du littoral. Les dynamiques initiées au cours de la programmation 2014-2020 seront une base solide pour la mise en œuvre du prochain Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le Conseil régional exerce l'autorité portuaire sur 22 ports régionaux. Le programme 209 se divise en 2 objectifs :

- la réalisation d'investissements pour développer les trafics portuaires ;
- l'optimisation de l'exploitation dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale.

En 2020, ce sont 45,5 millions d'euros qui ont été mandatés dont 43 millions en investissement. Les montants de 2020 sont à un niveau proche de 2019 (43 millions) et nettement plus faibles qu'en 2017 (71 millions au total) et plus encore qu'en 2018 (249 millions).

En ce qui concerne le premier objectif, le CESER souligne les investissements réalisés, en particulier à Brest (développement du port dont polder EMR (Energies marines renouvelables) et à Saint-Malo (modernisation du terminal ferry). Il regrette que ne soit plus évoquée cette année la politique de résorption des friches et d'acquisitions foncières réalisées dans les emprises portuaires. Ces opérations de modernisation et de valorisation des emprises et équipements portuaires sont essentielles au développement d'une économie maritime diversifiée. Plus globalement, le CESER renouvelle son souhait de disposer rapidement d'une visibilité à moyen terme des programmes d'investissements conduits dans l'ensemble des ports bretons. Enfin, le CESER se réjouit de l'annonce par le Vice-président en charge des ports au Conseil régional du lancement prochain d'une stratégie portuaire régionale. Il souhaite pouvoir y participer car cette démarche est indispensable.

En ce qui concerne le second objectif, le CESER soutient l'ambition portée par le Conseil régional de « *niveau élevé de performance environnementale* » qui a guidé le renouvellement des concessions des ports de commerce de Saint-Malo, Lorient et Concarneau. Malgré la crise sanitaire, les exigences ont été maintenues par le Conseil régional.

Enfin, concernant les effets sur les conséquences de la crise sanitaire sur les concessions portuaires, le Conseil régional souligne les négociations qu'il a engagées pour garantir les équilibres financiers contractuels, notamment sur les ports de Roscoff et Saint-Malo, les plus concernés. Il serait intéressant de disposer d'éléments pour apprécier les conséquences budgétaires de la crise, en 2020 et dans les années à venir.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER reprend ci-dessous pour l'essentiel les remarques formulées sur les indicateurs depuis l'examen du RAP 2018. Celles-ci n'ont pas encore été prises en compte et elles semblent toujours d'actualité.

Indicateur N°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique

L'indicateur du trafic portuaire est essentiellement un indicateur de contexte. Les évolutions de trafic sont en grande partie liées à la conjoncture économique des secteurs clients des ports (bâtiment travaux publics, agroalimentaire...). En 2020, le total des trafics portuaires bretons baisse de 13 %. Cette baisse intervient après la stabilité de 2019 (+0,9 %) et la hausse de 2018 (+6,7 %). Tous les ports sont touchés mais les ports les plus affectés sont Saint-Malo et Roscoff en raison de la mise à l'arrêt de Brittany Ferries.

Indicateur N°2 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager·ères ferry hors liaisons vers les îles)

Comme l'indicateur N°1, l'indicateur N°2 est un indicateur de contexte et il n'est donc pas directement lié à l'activité du Conseil régional. Avec la crise Covid-19, le nombre de passagers est en chute libre (-89 %) après une baisse déjà constatée en 2019 (-6,9 %). Saint-Malo et Roscoff sont les ports les plus touchés.

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche

Le 3^{ème} indicateur concerne le tonnage total pour l'activité pêche. En 2020, il apparaît en diminution (-19 %) après une baisse en 2019 (-8 %). Concernant la valeur, la baisse est du même ordre (-19 %).

Les trois indicateurs proposés sont des indicateurs de contexte, qui permettent de mesurer l'activité portuaire et son évolution. Ils pourraient être complétés :

- d'une mesure de la diversification des activités des ports de commerce bretons (part des activités hors céréales, produits pétroliers et bâtiment) ;
- d'une comparaison avec l'activité nationale.

Pour le CESER, des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact seraient également pertinents pour apprécier l'activité du Conseil régional sur les ports. Ils pourraient concerner par exemple :

- les investissements réalisés par la Région dans les différents ports bretons depuis 5 ans ;
- le foncier disponible pour l'accueil d'entreprises dans les différents espaces portuaires.

Les indicateurs présentés ici, qui ne concernent que le premier objectif du programme, traduisent une évolution quantitative des trafics. Ils pourraient être complétés d'éléments permettant d'apprécier l'évolution qualitative des trafics portuaires, au regard notamment des objectifs de durabilité environnementale.

Enfin, compte-tenu des possibles effets de la crise sanitaire et du Brexit sur les activités portuaires, le CESER souhaiterait disposer d'analyses permettant de suivre les conséquences budgétaires sur les Délégations de service public (DSP) portuaires.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Edwige KERBORIOU
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les chiffres-clés démontrent une bonne réalisation de ce programme avec un taux de réalisation et un taux d'affectation de 91 %. Cependant, ces résultats sont en-deçà des données de l'année 2019. Cette baisse peut-elle être à rapprocher de la situation liée à la crise sanitaire ?

Sur la démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale, le CESER fait les observations suivantes :

- si le rapport souligne la mise en ligne de la plateforme web IDEO, il ne dit rien sur les actions de déploiement d'Espaces IDEO, annoncées dans le budget 2020 et qui devaient être organisées « hors les murs » d'une structure ;
- le CESER souligne la qualité des données de l'observatoire régional du décrochage, en termes de données sexuées et d'informations sur le suivi des jeunes décrocheurs. Il constate que le nombre de jeunes repérés est moindre qu'en 2019 et il s'interroge sur la complétude des données sur 2020, année frappée par des confinements facteurs d'accentuation du décrochage.

Sur la démarche prospective emploi-compétences, le CESER salue positivement la signature de nouveaux contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation. Cependant, il regrette, comme l'an passé, de ne pouvoir disposer dans le RAP d'informations plus concrètes sur les actions mises en œuvre pour pouvoir en faire une analyse fine.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 [I] : Enquêtes sur l'insertion

Cet indicateur présente des données issues de la démarche de suivi de l'insertion professionnelle des bénéficiaires des dispositifs relevant de la compétence de la Région. Ces données montrent une stabilité des taux d'insertion dans l'emploi au regard de 2019. Le CESER note que les données ne sont pas encore connues pour les bénéficiaires de QUALIF Emploi programme et QUALIF Emploi individuel.

S'agissant de l'apprentissage, dont la cohorte 2019 était la dernière étudiée au titre des enquêtes régionales, le CESER souhaite vivement pouvoir continuer à disposer de données sur l'insertion des apprenti-e-s. Il souhaite donc savoir si le Conseil régional va travailler avec les différents acteurs pour disposer de ces données à l'avenir.

Une nouvelle fois, le CESER réitère sa demande que soient intégrés des éléments relatifs à la qualité de l'emploi, à la durabilité de l'emploi, ainsi que des données sexuées.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le résumé introductif expose de manière à la fois synthétique et complète les faits marquants de l'année 2018.

Si le CESER apprécie la présentation claire et les explications d'évolution, il regrette comme l'an passé que celles-ci concernent surtout les objectifs « Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens » et « Développer la mobilité internationale des apprenants », autrement dénommée « L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements ». L'objectif « Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles » est encore et toujours trop peu documenté, et l'action « Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des collections de manuels scolaires », si elle est citée cette année en présentation liminaire, ne fait toujours, par contre, l'objet d'aucun indicateur, alors que son impact est important

dans le soutien aux familles. Davantage d'éléments auraient permis au CESER de mieux apprécier le bilan d'une action régionale sur laquelle il a, par le passé, exprimé des réserves et que l'annonce de nouveaux programmes nationaux va sans doute encore modifier.

En dehors des deux actions habituellement décrites (« Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens » et « L'appui aux mobilités collectives et individuelles ») aucune autre action n'est présentée. En conséquence, le CESER exprime à nouveau son regret à ce sujet et aurait souhaité que l'objectif « L'information des jeunes bretons sur la mobilité internationale » soit, par exemple, plus explicite.

Le CESER constate avec satisfaction que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif *Karta Bretagne* est à nouveau en légère augmentation, et ce pour chaque axe : 110 projets en plus ont été menés par rapport à 2017, soit une augmentation de 6 %.

Des félicitations du CESER sont particulièrement adressées au Conseil régional des jeunes pour le prix Jeunes citoyens 2018 reçu pour le projet « La norme c'est toi » visant à amener les jeunes à se questionner sur le poids et les conséquences des normes en matière de bien-être et de vie affective et sexuelle. Le CESER note positivement la réalisation, en mars 2018, d'une autre initiative sur cette thématique, plus précisément sur l'éducation à la sexualité, facteur essentiel dans la mobilisation pour l'égalité entre les filles et les garçons.

En ce qui concerne le soutien à la mobilité des jeunes, le CESER constate que si le nombre d'apprenants et formateurs bénéficiaires d'une aide *Erasmus+* (projet *B'MOUVE*) augmente significativement en 2018, notamment du fait de l'implication accrue des établissements de formation sanitaire et sociale, celui des bénéficiaires des aides à la mobilité collective ou individuelle baisse. Le CESER aurait apprécié avoir des éléments d'explication sur cette baisse. Il apprécie qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires des aides soient des femmes et des jeunes filles, et que la valeur cible d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires ait été atteinte.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Karta Bretagne – Nombre d'actions soutenues

Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations des années précédentes, à savoir le souhait d'un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* retenus par rapport au nombre de projets soumis, ainsi qu'une information sur les types de refus.

Indicateur n°2 [II] : Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité

Le CESER apprécie la précision des données, ainsi que les statistiques relatives au pourcentage de femmes bénéficiaires, car cette information permet de « genrer » les analyses afin d'adapter ensuite les politiques et les actions pour lutter contre les inégalités.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les dépenses effectivement réalisées pour ce programme étaient de 135 M€ en 2019, un niveau record en comparaison des années précédentes. Avec 107 M€ de dépenses effectives pour 2020, deuxième année du Plan d'action 2019-2020, on reste à un haut niveau de réalisation du programme en dépit des effets de la crise qui ont retardé certaines opérations sur le bâti. Il est également à souligner que le niveau d'affectation de l'Autorisation de programme est en 2020 de 100 % contre 84 % seulement en 2019 : ce sont ainsi près de 200 M€ supplémentaires qui ont été affectés en 2020 alors qu'en 2019 32 M€ n'avaient pas été affectés. On en conclura que le rythme des interventions reste soutenu et que le niveau des dépenses fixés pour ce programme n'a rien d'excessif au regard des besoins.

Si le CESER a déjà eu l'occasion de dire que les indicateurs présentés dans le RADD n'ont pas tous le même degré de pertinence, il apprécie en tout cas que la présentation de cette année, inchangée par rapport à l'année dernière, permette la comparaison. Le CESER apprécie également l'indication de la part relative des dépenses liées aux différentes opérations des axes du *Schéma directeur immobilier*.

[I-2] On relèvera ainsi que les opérations de restructuration d'ampleur des établissements (Axe 1) représentent à elles seules environ 15 % des dépenses pour chacune des deux années du *Plan d'action* en cours ce qui donne une idée du niveau d'intervention nécessaire sur le parc des lycées.

[II-1] De même, entre 2019 et 2020, la part des dépenses passant de 3 à 17 % en investissement (et de 5 à 13 % en fonctionnement) pour la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité (Axe 2) permet de mesurer l'accélération dans ce domaine. L'avis du CESER de décembre 2020 sur l'état d'avancement de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avait souligné l'ampleur de ce qu'il reste à faire et les retards pris par rapport à l'échéance (avril 2025).

Le montant des travaux de mise en sécurité reste à un niveau important (4 M€ /an en moyenne sur les trois dernières années) et la progression du pourcentage d'établissements sous avis favorable des commissions de sécurité (97 % en 2020) est encourageante. Le CESER apprécierait cependant que le prochain RADD fasse aussi un état des lieux de la situation des systèmes de sécurité incendie : il rappelle notamment sa demande d'une information sur le nombre d'établissements concernés par des systèmes de sécurité incendie obsolètes et sur le budget consacré à leur remplacement.

S'agissant de l'indicateur d'accessibilité, le CESER suggère de présenter un indicateur plus global que le *pourcentage d'ascenseurs* en conformité qui n'est pas très parlant. Le CESER note bien que le nombre d'ascenseurs a augmenté dans les établissements mais il fait observer qu'il reste encore bien des lycées avec des bâtiments en attente d'ascenseurs depuis des années (par exemple, le bâtiment des sciences au lycée Colbert à Lorient). Dans la suite de son avis de décembre 2020 sur l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de décembre 2020, le CESER qui avait émis quelques doutes sur le nouveau concept « *d'établissement praticable* » recommande un indicateur sur le nombre d'établissements effectivement « *accessibles à plus de 85 % et plus* ».

[II-3] S'agissant de l'adaptation des locaux aux exigences sanitaires (Axe 7), le CESER prend note des actions engagées mais regrette que les données de 2020 ne permettent pas de calculer le pourcentage d'établissements actuellement aux normes radon – il rappelle que l'année dernière ils représentaient seulement 63 % des lycées du

périmètre Éducation nationale (hors agriculture et mer) et 60 % en 2018. Un objectif à 3 ans étant indiqué dans le RADD, le CESER souhaiterait disposer les prochaines années d'un indicateur sur les pourcentages d'établissements conformes et avec des valeurs cibles.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [II-1] – % de conformité des ascenseurs

Un indicateur pertinent serait le pourcentage d'établissements ayant le niveau d'équipement requis pour une accessibilité à 85 % et plus, avec une valeur cible concernant le nombre d'établissements restant encore à mettre à niveau.

Indicateur N°2 [II-1] – Sécurité des usagers

Le CESER recommande un indicateur concernant les établissements nécessitant des interventions sur les systèmes d'incendie avec le nombre de systèmes remplacés.

Indicateur N°3 [II-2] – Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées

Le CESER rappelle sa demande de revenir à des indicateurs des dépenses consacrées à l'optimisation des installations de chauffage et à l'isolation thermiques des lycées ainsi que d'un pourcentage des établissements correspondant aux critères de la réglementation thermique.

Indicateur N°4 [III-1] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique

A part l'indicateur des sites centralisés, les autres indicateurs arrivent à saturation et sont peu significatifs. Le CESER rappelle sa demande d'un indicateur qui serait issu des diagnostics réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage) et qui semble plus parlant.

Indicateur N°5 [III-2] – Adapter les capacités d'hébergement

Le CESER avait demandé un indicateur du nombre de places supplémentaires en internats suite aux campagnes de travaux. L'indicateur est bien présenté mais le CESER est un peu perplexe devant les données 2019 et 2020. Pour évaluer les évolutions dans le service rendu aux élèves et aux familles, un indicateur sur le « nombre d'établissements distants de plus de 5 km d'un internat » serait éventuellement plus pertinent.

Des indicateurs supplémentaires relatifs aux « internats » paraissent souhaitables : un indicateur « internats avec accès internet pour les chambres » et un indicateur spécifique « internats en lycée professionnel » avec nombre de places filles/garçon/lycée professionnel sans internats mixtes.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER observe que le protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et la Région, continue de s'appliquer dans le respect de la loi, mais subit une nette baisse (-5,1 M€)

expliquée par la conséquence directe de la crise sanitaire. L'autorisation d'engagement s'élève à 14,3 M€ en baisse par rapport à 2019 (19,6 M€).

Le taux de réalisation des dépenses en investissement n'est que de 82 % contre 100 % en 2019.

De plus, le CESER renouvelle une nouvelle fois son souhait d'un partenariat entre la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (MFR) et la Région afin de permettre aux MFR de se mettre aux normes et de moderniser leurs établissements.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER aimerait avoir comme indicateurs la répartition par établissement, ou au moins en connaître le fléchage, et la situation géographique des établissements.

Il s'interroge sur la baisse des crédits dépensés car les dépenses non faites pendant la crise sanitaire vont finir par arriver. Les besoins seront toujours présents. Il serait intéressant d'avoir des indicateurs sur cette période un peu spéciale et de réfléchir au budget 2022.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Jean-Marc CLERY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les crédits affectés pour ce programme le sont toujours à 100 % mais avec des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, tant pour les plafonds des investissements que pour les dépenses effectivement réalisées.

Pour un plafond de dépenses voté comparable à celui de l'Autorisation de programme de 2019 hors décision modificative, le niveau des dépenses réalisées en 2020 est en revanche en progression de plus de 1 M€ par rapport à l'an passé. Compte tenu de la fin des dépenses liées au déploiement de la méthode de nettoyage par imprégnation (-1,6 M€), une hausse appréciable des dépenses d'équipement consacrées aux enseignements et à la vie des élèves est observable.

Le taux de réalisation affiché, qui se situe à 70 % seulement du Crédit de paiement voté (7,3 M€ pour 10,4 M€ votés), interroge ; d'autant plus que le niveau cumulé des dépenses détaillées dans le rapport donne un total de 8,1 M€. Le CESER constate que les données de ce programme sont, chaque année, assez difficiles à interpréter.

La présentation du document, inchangée par rapport aux années précédentes, permet un suivi des actions. Cependant, le CESER regrette que des erreurs dans l'indicateur n°3 gênent la comparaison.

Le CESER note une progression du niveau de dépenses par élève en équipements pédagogiques pour 2019 (53 €), celui-ci revenant au niveau de 2017 et 2018.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)

Le CESER suggère de construire un indicateur permettant de mettre les réalisations au regard des besoins des établissements.

Indicateur n°2 [II] : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

Le CESER souhaite que l'indicateur de dotation distingue les formations générales hors Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Indicateur n°3 [II-1] : Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques

Les données de la première ligne du tableau sont erronées.

La demande d'un indicateur distinguant les dotations hors CPGE n'a manifestement pas été retenue.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les montants prévus permettront d'honorer les engagements pris dans le cadre des protocoles de partenariat signés entre (i) le Conseil régional et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et (ii) entre le Conseil régional et le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) pour la période 2017-2021.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que les indicateurs sont uniquement financiers. Or, il aurait souhaité connaître le nombre de projets et d'établissements concernés.

Par ailleurs, il apprécierait aussi d'avoir deux types d'indicateurs :

- l'un sur les investissements pour des nouveaux équipements ;
- l'autre sur les investissements pour du renouvellement d'équipements vieillissants.

Le CESER trouverait également intéressant d'avoir, pour chacun de ces types d'investissements, des indicateurs sur les établissements avec leurs projets de base, les projets réalisés, les projets en attente.

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Ce programme regroupe un ensemble d'actions destinées à la disponibilité, dans les lycées publics, des équipements et ressources numériques utiles à leurs actions de formation. Par ailleurs, en 2020, la Région a accompagné la mise en œuvre de projets pédagogiques présentés par les établissements s'appuyant sur des équipements nomades.

Le CESER note avec satisfaction les très bons taux de réalisation de ce programme. Il s'interroge toutefois sur la stratégie de renouvellement des équipements.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

Le CESER note très peu d'évolutions par rapport à 2019. Il rappelle son observation sur le RAP 2019 qui s'interrogeait sur cette stagnation et estimait qu'il était temps, au bout désormais de la cinquième année, de s'interroger sur le renouvellement de ces équipements.

Indicateur N°2 [II-2] – Maintenance des équipements informatiques en lycée

Le nombre d'interventions tout comme le nombre de lycées concernés est en nette augmentation, ce qui corrobore peut-être un début d'obsolescence des équipements initiaux. Le CESER prend note de la diminution importante des prestations extérieures : le Conseil régional semble poursuivre une politique d'internalisation.

Indicateur n°3 [III-2] : Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit

Le CESER s'interroge sur la stabilité du nombre de lycées faisant l'objet de la mise en œuvre d'une « solution transitoire dans l'attente de la desserte en fibre optique » : est-ce à dire que l'ensemble des besoins des lycées en connexion haut débit est désormais atteinte ?

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Comme chaque année le budget de ce programme est consommé à 100 %. Dans son avis de juin 2020 sur le Budget supplémentaire, le CESER avait noté la baisse sensible des crédits de paiement en fonctionnement (-1,5 M€) pour l'année, le niveau d'engagement sur ce programme étant ramené à 29,8M€.

Le CESER avait alors averti que les économies en termes de consommation du fait des fermetures d'établissements ne compenseraient pas nécessairement les défauts de rentrées financières pour la cantine ou l'internat, ni les frais engagés pour faire face aux contraintes en termes d'hygiène et de sécurité liées à la crise sanitaire.

La mesure prise par la Région concernant le calcul de la Dotation globale de financement (DGF) des établissements pour 2020 prouve que le CESER avait raison de s'inquiéter du peu de marges de manœuvre laissées aux établissements pour la dernière partie de l'année civile.

Le CESER relève, en outre, que le niveau des dotations complémentaires octroyées en soutien aux EPLE se maintient à 1 % de la DGF pour la deuxième année consécutive, ce qui n'est pas négligeable. Le CESER met cette information au regard de celle donnée également à ce sujet dans le rapport de la Région sur le *Projet de tarification sociale unique* dans les EPLE : si la situation financière des EPLE est globalement saine, une vingtaine de lycées sollicitant une DCF en moyenne chaque année n'est pas insignifiant.

Le RAP met en évidence la stratégie du *Bien manger dans les lycées* en citant en particulier les démarches d'achats de nourriture bio ou sous label. Le CESER souhaite que cette approche (trop restrictive) soit élargie en ajoutant des indicateurs sur la part de la production locale issue des exploitations et industries situées en Bretagne dans les achats. Sur ce point, il estime que le plafond d'achat des matières premières devrait dépasser en moyenne les 2 € par repas afin d'être cohérent avec la stratégie du *Bien manger dans les lycées*. Le CESER estime qu'un autre élément d'analyse indissociable de la localisation des productions concerne le gaspillage alimentaire qui devrait aussi faire partie des indicateurs sur la restauration dans les lycées publics.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [II-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

L'indicateur permet de rendre compte de la situation de manière satisfaisante.

Indicateur N°2 [III-3] – Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Le CESER souhaiterait l'ajout d'un indicateur du coût moyen par établissement et une fourchette de coûts minimum et maximum.

Il rappelle sa demande d'un bilan de situation de l'ensemble des équipements sportifs (intra et extra-muros) avec un état des lieux de l'ensemble des opérations de rénovation de gymnases en cours.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Afin de garantir le fonctionnement courant et couvrir les frais de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat, le Conseil régional accorde des dotations aux établissements privés sous contrat. Ces lycées bénéficient de plus, dans les mêmes conditions que les lycées publics, d'aides en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire. Les établissements disposant d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

Le CESER observe que le protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et la Région, continue de s'appliquer dans le respect de la loi.

L'autorisation d'engagement s'élève à 38,5 M€, en baisse de 1,045 M€ par rapport à 2019 ; une baisse qui est liée à la fermeture des lycées dans le cadre de la crise sanitaire et à la diminution de leurs dépenses de fonctionnement ainsi occasionnée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

Les contributions forfaitaires versées par élève et par an sont calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics. La dotation de ce forfait d'externat (*part « matériel »*) est de 16,77 M€ pour 2020, en baisse de 0,78 M€ par rapport à 2019, baisse due à la baisse de dépenses de fonctionnement pendant la fermeture des établissements dans le cadre de la crise sanitaire.

Le CESER note qu'un complément forfaitaire d'environ 2 M€ pour les travaux d'urgence et de petit entretien est prévu dans le cadre du partenariat signé avec le CAEC.

Indicateur N°2 [I-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

Le forfait d'externat (*part « personnels »*) enregistre une augmentation de 1,44 M€ et est fixée à 20,80 M€, la part par élève étant « indexée » sur le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics.

Indicateur N°3 [II-1] – Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

La Région alloue une dotation de 741 926 € en baisse de 7 114 € par rapport à 2019 pour l'accès aux équipements sportifs extérieurs.

Le CESER se félicite du soutien apporté pour les équipements sportifs, qui permet aux lycéens de l'enseignement privé d'accéder à un large choix pour la pratique du sport.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et M'Hamed DRISSI
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Patrick HERPIN et Valérie MAZAURIC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Comme il l'a constamment relevé, le CESER se félicite de la forte mobilisation du Conseil régional pour soutenir les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les actions mentionnées dans le rapport témoignent de ce soutien pendant la crise sanitaire en 2020 : soutien des doctorants impactés en complétant les allocations doctorales de 160 chercheurs (+490 mois), soutien aux étudiants en difficulté via le fonds d'aide d'urgence du CROUS en complément de l'aide des universités, des grandes écoles et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2 298 étudiants accompagnés).

Cependant, dans la continuité des années précédentes, le CESER déplore la poursuite de la décroissance du soutien en termes d'allocations doctorales (recul de 111 allocations depuis 2017). De plus, comme il le craignait, cette baisse du soutien aux projets doctoraux n'est pas compensée par une hausse de l'accueil de post-doctorants, leur nombre ayant au contraire amorcé aussi une baisse en 2020. Cette baisse est peut-être conjoncturelle en raison de la crise sanitaire et de la diminution du nombre de candidatures au dispositif SAD (Stratégie d'attractivité durable). Néanmoins, elle reste préoccupante en termes d'attractivité des dispositifs régionaux. Un assouplissement temporaire du critère d'éligibilité portant sur le temps passé à l'étranger par les candidats avant le démarrage de leur projet permettrait de compenser la diminution du nombre de candidatures due à un ralentissement des mobilités au niveau international et contribuerait à redynamiser ce dispositif indispensable à l'internationalisation des sites du territoire. Le CESER espère que cette baisse du nombre de post-doctorants sera compensée grâce à l'obtention par la Région du projet européen COFUND Bienvenue en 2020 (accueil de 75 chercheurs juniors de haut potentiel). Son lancement en 2021 pour le faire connaître et susciter des candidatures devra rapidement porter ses fruits et méritera un suivi particulier par le CESER.

Le CESER aurait apprécié un point d'avancement sur le GIP Numérique de Bretagne et sur la consolidation des compétences en R&D sur le spatial dans le cadre de la création de l'Institut régional du spatial.

Le CESER prend acte et se félicite de la finalisation des engagements du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, avec un taux d'engagement très satisfaisant de 92 %, et jusqu'à 97 % pour les équipements scientifiques. L'année 2020 a permis de finaliser d'importants projets immobiliers (Pôle Santé à Brest, réhabilitation du restaurant universitaire « L'étoile » à Rennes, construction de la 2^{ème} tranche de l'IRSET à Rennes). Le CESER souhaite réaffirmer toute l'importance du CPER pour structurer et soutenir l'écosystème de l'ESRI.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Mesure du soutien régional aux projets de recherche

Comme en 2019 et en 2020, le CESER déplore que le RAP soit si laconique à propos du programme 311 en termes d'indicateurs : un indicateur pour huit actions, indicateur qui mériterait d'ailleurs d'être décliné par Domaines d'innovation stratégique et si possible par écoles doctorales, proposition déjà faite par le CESER l'an dernier et qui n'a malheureusement pas été retenue.

312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Plan de soutien à l'activité des CFA pour l'année de formation 2020/2021

Le CESER apprécie la politique d'accompagnement des centres de formation d'apprentis (CFA) sur la période 2020 pour favoriser l'enseignement à distance, tant pour les apprenti-e-s que pour les formateurs et formatrices.

Indicateur N°2 [I-2] – Crédits d'investissement mandatés

Le CESER note que le Conseil régional poursuit sa politique de soutien à la construction et la rénovation des CFA. Le CESER attend de connaître la nouvelle politique de la Région pour se prononcer sur les futurs indicateurs.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

L'année 2020 est l'avant-dernière année d'existence du dispositif de primes aux entreprises accueillant des apprenti.e.s, le Conseil régional intervenant uniquement pour les contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019.

2. Observations sur les indicateurs

Il ne reste en 2020 que 641 contrats, conclus avant le 1^{er} janvier 2019, pour lesquels le Conseil régional poursuit son accompagnement financier. Au travers d'aides au recrutement, à la mixité, à l'insertion professionnelle, au premier équipement et à la mobilité (ARGOAT), le Conseil régional a toujours tenu ses engagements au-delà des changements introduits par la loi de 2018 qui l'a dessaisi de l'accompagnement de l'apprentissage (hors foncier).

Le CESER reconnaît cette persévérance budgétaire et tient à souligner que le succès croissant de la formation par apprentissage est la confirmation de l'utilité de cette politique publique, de longue tradition en Bretagne.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER soutient l'attention particulière du Conseil régional pour les formations sanitaires et sociales et son action proactive pour mettre en œuvre les orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Dans le contexte de cette première année de la crise sanitaire, le CESER souligne le soutien du Conseil régional apporté tant aux étudiants qu'aux instituts de formation en sécurisant leur fonctionnement.

Il constate un bon taux de réalisation (98 %).

Il salue la politique volontariste du Conseil régional qui a cofinancé avec l'Agence régionale de santé (ARS) une prime exceptionnelle de 500 € pour 1 510 étudiant.e.s mobilisé.e.s pendant la pandémie lors de leur stage aide-soignant ou en soins infirmiers, soit un montant total de 755 000 €.

Le CESER souligne que le Conseil régional, au regard de l'enjeu national de formation des professionnels de santé transcrit dans le Ségur de la Santé, n'a pas pris de retard, puisque dès 2020, il a prévu, en concertation avec les

instituts de formation, la hausse conséquente pour 2021 et 2022 du nombre de places pour les formations aux métiers en soins infirmier (+230), d'aide-soignant-e (+580) et d'accompagnant-e éducatif et social (+166).

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales et de sages-femmes, il s'est engagé dans des expérimentations permettant des passerelles notamment vers la formation des soins infirmiers.

Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [IV] – Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans les secteurs paramédical et social

Le CESER apprécie que le Conseil régional conforte sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification (niveau 3) en assurant la gratuite des formations (aide-soignant-e, auxiliaire de puériculture, ambulancier-e, accompagnant-e éducatif et social) en passant de 1 225 à 1 340 personnes. Ceux sont ainsi 115 étudiants supplémentaires qui ont pu en bénéficier.

Indicateur N°2 [IV] – Les aides aux étudiants – Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales

Concernant l'octroi des bourses d'études sur des critères sociaux, le CESER approuve l'effort budgétaire réalisé (+140 000 €) pour augmenter significativement, pour la deuxième année consécutive, le nombre de bénéficiaires, soit + 137 bourses en 2020, ce qui porte le nombre d'étudiants aidés à 2 475 avec une valeur moyenne de bourse à 2 815 €. Ce soutien a été d'autant plus appréciable pour les étudiant-e-s concerné-e-s au regard de la période difficile qu'ils-elles vivaient avec la pandémie de la Covid-19.

Le CESER souligne l'importance du maintien des contrats de fidélisation aux étudiant-e-s entrant en formation de masseur kinésithérapeute (27 contrats en 2020 pour 26 en 2019). Il approuve ce contrat de type « investissement gagnant-gagnant » puisque le financement de la formation, octroyé en contrepartie d'un engagement à travailler dans la structure du secteur hospitalier ou médico-social avec laquelle le contrat a été passé, permet à ces étudiants de ne pas s'endetter pour financer leur formation et garantit de futurs professionnels aux établissements.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les chiffres-clés notent un taux d'affectation de 93% et un taux de réalisation de 84%, soit une baisse assez significative au regard de 2019. Plusieurs programmes (QUALIF Emploi individuel, QUALIF VAE) ont été impactés par la crise sanitaire avec une baisse du nombre de bénéficiaires.

Le CESER redemande, comme l'an passé, que les indicateurs sur les différentes réalisations soient complétés d'indicateurs relatifs aux prescripteurs.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – QUALIF Emploi individuel

Outre l'indicateur en termes d'entrées en formation, les données fournies par ailleurs permettent d'avoir une bonne information quant au niveau de formation des bénéficiaires, quant à leur origine géographique et quant aux formations suivies. Tout comme sur le RAP 2019, on peut constater que 54 % des bénéficiaires de cette aide ont un niveau de formation supérieur au bac alors que seulement 13 % ont un niveau de formation CAP/BEP ou moins. C'est là un constat qui interpelle le CESER quant à l'accès au dispositif des publics les moins qualifiés.

Indicateur N°2 [I-2] – Chèque Validation/QUALIF VAE

Le CESER note que le nombre d'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi est en baisse en raison du contexte. Il y a toujours une forte proportion de femmes parmi les bénéficiaires de cet accompagnement.

Il demande à nouveau à ce que cet indicateur soit complété avec des indicateurs sur les organismes.

Indicateur N°3 [I-3] – Aide à la qualification

Cet indicateur, portant sur les bénéficiaires d'une aide pour l'accompagnement à la qualification de stagiaires ayant validé leur projet professionnel dans le cadre des dispositifs PREPA est en très nette hausse en 2020 avec + 80 % de bénéficiaires de l'aide à la qualification classique. Toutefois, il serait intéressant de connaître le nombre de bénéficiaires de la gamme PREPA pour affiner l'analyse.

A l'aide classique s'ajoutent les bénéficiaires de l'aide spécifique mise en place dans le cadre de la crise sanitaire. Le CESER tient à souligner l'engagement du Conseil régional en la matière.

De même que l'an dernier, le CESER pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'organismes qui concourent à cet accompagnement à la qualification.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN et Nelly BUDET
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les chiffres-clés démontrent une bonne réalisation du programme avec un taux d'affectation de 100 % et un taux de réalisation de 94 %.

Le CESER note que le Conseil régional a poursuivi une politique volontariste en faveur de la formation des demandeurs-euses d'emploi même si le nombre de bénéficiaires a baissé en 2020 (19 000 contre 21 900 en 2019) en raison principalement du confinement. Il faut aussi souligner la mise en place du nouveau dispositif PREPA Clés destiné à accompagner les personnes les plus fragiles à développer leurs compétences.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – DRIP puis PREPA

Il s'agit d'un indicateur affiné qui permet de connaître précisément le nombre de personnes accueillies pour chacune des prestations ainsi que la proportion femmes-hommes concernée. En matière d'accompagnement et de sécurisation des parcours des personnes en situation de grande difficulté, le CESER peut ainsi constater la place des femmes qui sont globalement majoritaires, et ce dans 3 prestations sur 4.

Indicateur n°2 [I-2] : Compétences clés puis PREPA Clés

En 2020, le dispositif PREPA Clés est venu prendre la suite de Compétences Clés. Ce dispositif, qui répond aussi aux enjeux de la lutte contre l'illettrisme, comporte, outre la confortation des compétences socles, un parcours de formation sur le socle de compétences numériques. Même si les entrées en formation ont été fortement impactées par la crise sanitaire, on peut, là aussi, constater que la proportion de femmes reste élevée, étant toujours au-delà des 64 %.

Indicateur N°3 [II-1] – PBF puis QUALIF Emploi programme

Le dispositif QUALIF Emploi programme permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir une certification reconnue. Après une forte augmentation du nombre de stagiaires en 2019, la crise sanitaire de 2020 est venue mettre un frein à ce dispositif. Le CESER tient à souligner la politique de soutien aux organismes de formation menée par le Conseil régional dans cette période. Il faut aussi noter que malgré les difficultés de la période, QUALIF Emploi programme a pu proposer des sessions spécifiques pour répondre à des besoins territoriaux ou sectoriels.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Ce programme vise à proposer une aide financière aux stagiaires d'une formation professionnelle financée par la Région Bretagne. Cette aide est mensuelle et cumulable avec les aides sociales. Au global (aide financière + forfait mobilité + forfait restauration), le montant médian mensuel perçu par les stagiaires est de 840 €. 56 % des stagiaires sont dans la tranche des plus faibles revenus.

2. Observations sur les indicateurs

Il est difficile, au vu du contexte sanitaire, d'évaluer si l'aide individuelle apportée a suffi à augmenter la participation des publics cibles du PRIC.

Le CESER apprécie les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire car cela a permis le maintien de l'aide financière pendant la période de confinement, de mars à juin 2020, pour 9 225 stagiaires, pour un montant d'environ 7 M€.

Le CESER note que :

- le nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prolongation afin de terminer leur formation et de présenter la certification s'élève à 1 199, pour un montant d'environ 919 000 € ;
- le nombre de stagiaires ayant bénéficié de la mesure « accompagnement spécifique » assortie d'un versement d'aide financière s'élève à 490, pour un montant d'environ 337 000 €.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER note pour l'année 2020 une forte augmentation du budget de fonctionnement affecté (+500 K€) alors que l'année précédente avait déjà connu elle-même une hausse significative (+400 K€ par rapport à 2018). La mesure de soutien exceptionnelle supplémentaire accordée au réseau Diwan à l'automne 2020 (200 K€) rappelée en résumé du programme l'explique pour partie. Le niveau des dépenses réalisées en investissement augmente, quant à lui, de près de 230 K€ avec, cette fois, un taux de réalisation à 100 % contre 82 % en 2019.

Si le niveau d'intervention de ce programme progresse d'année en année, le programme ne change cependant pas fondamentalement, ni dans les actions menées ni dans sa physionomie. De ce point de vue, le CESER ne peut que regretter une fois de plus la très faible place faite au gallo. La politique qui le concerne n'est présentée qu'au travers de l'action III-3 en à peine 8 lignes alors que presque autant de Breton·ne·s parlent gallo ou breton.

Dans son avis de décembre 2018 sur les « *Grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne* », le CESER avait souligné l'urgence de développer davantage l'offre d'enseignement en milieu scolaire, et il l'a rappelé chaque année depuis. Il déplore donc tout particulièrement que les actions mises en avant cette année ne le soient que sous l'angle institutionnel (*Comité de la langue galloise, Priz du Gallo, ...*) sans la moindre mention de la situation faite à l'enseignement du gallo, en particulier dans les collèges et lycées alors que les options y sont fragilisées depuis les dernières réformes.

S'agissant de la politique en direction de l'apprentissage de la langue bretonne [I-1 et I-2], le CESER apprécie les quelques précisions apportées s'agissant de la baisse confirmée de la demande des étudiant·e·s en direction des aides *Skoazell* et de celle du nombre de demandes pour le dispositif *Desk /petite enfance* pour 2020. Il rappelle, à propos de ce dernier dispositif, son souhait de disposer d'un indicateur de suivi.

S'agissant des formations à la langue bretonne financées dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences/Plan régional d'investissement dans les compétences (PIC/PRIC), le budget primitif 2021 ayant confirmé la poursuite de l'orientation volontariste de la Région avec plus de 90 formations financées, le CESER attend des prochains RADD un peu plus qu'une simple ligne dans l'indicateur [I-2] indiquant le nombre de places attribuées.

Enfin, le CESER rappelle que l'introduction de la Mission 3 du RAP 2019 avait mis en lumière de manière très intéressante les différents financements concourant, hors de ce programme 318, à la politique en faveur des langues de Bretagne, ceci pour plus de 1 M€. Le CESER regrette, par conséquent, que ces précisions n'apparaissent plus dans ce RADD alors que les actions de soutien en faveur des langues de Bretagne n'ont manifestement pas faibli durant l'année 2020.

De nombreuses associations, et en particulier celles travaillant à la promotion des langues bretonne et galloise, à travers leurs activités culturelles à destination des adultes et des enfants, ont été très impactées par la crise sanitaire de la COVID-19. Le Conseil régional a aidé à traverser cette période en soutenant les acteurs en difficulté.

Concernant le soutien au développement de la langue galloise dans la société, malgré les reports de l'installation du Comité langue galloise et du Mois du gallo, le Conseil régional a poursuivi ses aides financières aux associations galloises.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Nombre de bénéficiaires de Skozell et Desk/enseignement

Concernant le nombre de bénéficiaires de « *Desk/enseignement* », le CESER rappelle sa demande d'un indicateur sur le nombre de demandes enregistrées et sur leur répartition par départements, ainsi que sur la part des lauréats.es de concours « *stagiaires en report de stage* ».

Indicateur n°2 [I-2] : Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées

Cet indicateur n'appelle pas de remarque.

Indicateur n°3 [II-3] : Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne.

Le CESER s'inquiète de la baisse des heures de doublage, de production et de fiction radiophonique soutenues au titre du Fonds d'aide à l'expression en langue bretonne (FALB). Les réalisations sont très loin de la cible prévue pour 2020. L'augmentation des coûts moyens de production ne peut, à elle seule, expliquer cette tendance.

Indicateur n°4 [II-4] : aide régionale à l'édition en langue bretonne

Malgré une stabilité des aides à l'édition et une hausse du nombre de titres édités, le CESER remarque, là aussi, que les résultats sont encore loin des cibles annoncées.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales Emploi-formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Ce programme comprend le soutien de la Région aux Missions locales et le développement des actions territoriales de formation. Le contexte aurait dû voir une nette augmentation des dépenses pour accompagner les difficultés dans les territoires et préparer la reprise ; le CESER regrette que cela n'ait pas été le cas.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Les jeunes accueillis en Mission Locale

Le CESER note que le nombre de jeunes accompagnés par une Mission locale a légèrement augmenté mais que le nombre de jeunes entrés en emploi ou formation, y compris qualifiante, à l'issue de cet accompagnement a baissé.

Indicateur N°2 [II-1] – Accompagnement à la qualification

Le CESER prend note également du fait que le nombre de contrats d'accompagnement à la qualification a augmenté, ce qui donne à penser que le passage de l'étape PREPA à l'étape formation qualifiante a été mieux accompagné.

Indicateur N°3 [III-1] – Soutenir les actions territoriales de formation

Les actions ont été maintenues dans leur ensemble, en dépit de la crise sanitaire. Le CESER rappelle que quelques exemples emblématiques seraient les bienvenus pour illustrer ces actions.

Indicateur N°4 [III-2] – Projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) et de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) soutenus

Une vingtaine de projets ont été soutenus en 2020. Le CESER regrette que sa demande d'exemples de projets, formulée l'année dernière, n'ait pas été entendue. Au vu des besoins en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des territoires, il regrette aussi le faible nombre de projets déposés suite aux appels à projets.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

2020 a été l'année de l'élaboration de la feuille de route « S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées ». Dans son avis sur cette dernière, le CESER avait regretté l'absence d'éléments de suivi et d'évaluation de cette feuille de route. Le RAP pourrait être l'occasion de rendre visible ce suivi.

Le CESER note avec intérêt la poursuite, en 2020, de la construction d'une offre de transport CAR+TRAIN+BATEAU, la mise en œuvre d'une tarification unifiée pour les transports interurbain et scolaire ainsi que la mise en œuvre de la centrale d'appels unique.

Le CESER aurait apprécié avoir un focus sur les résultats de la concertation, et particulièrement de l'enquête publique, concernant le volet « mobilités » du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Compte-tenu des inquiétudes maintes fois évoquées par le CESER à propos du partage de la compétence « transport » entre les différentes collectivités autorités organisatrices de mobilités, le CESER se félicite de la préparation des premiers « contrats mobilités » avec les nouvelles AOM en 2020. Près de 90 % des EPCI bretons étant devenus autorités organisatrices de mobilités en juillet 2021, la dynamique devrait se poursuivre et le CESER souhaiterait disposer d'éléments complémentaires sur ces contrats. Un indicateur de suivi et de mise en œuvre de ces derniers serait intéressant dans le RAP.

Le CESER note avec intérêt la prise en compte d'une politique tarifaire comme levier de développement du recours aux transports publics. Les chiffres de fréquentation de la période pré-Covid semblaient d'ailleurs illustrer l'aspect positif de ce choix politique.

Dans la continuité de la feuille de route « S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées », le CESER apprécierait connaître le calendrier de déploiement de véhicules usant de motorisations plus « propres » sur toute la région Bretagne. Un indicateur sur ce sujet pourrait être intéressant, pour témoigner des efforts réalisés et à réaliser.

Enfin, les transports collectifs ont été, en 2020, fortement impactés par la crise sanitaire. En dépit de cette dernière et malgré une évidente baisse du service et de la fréquentation suite aux confinements, le service BreizhGo s'est poursuivi et adapté en 2020 ; le CESER s'en réjouit et salue les efforts du Conseil régional dans ce cadre. Le CESER est intéressé de pouvoir suivre, dans le temps, les effets de la crise sanitaire sur le réseau de transports publics régional. Il souhaiterait ainsi disposer d'analyses pour suivre notamment leurs conséquences sur le budget régional, d'une part, et sur les emplois dans le secteur, d'autre part.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Fréquentation et qualité du service TER

Le CESER note la chute de trafic, une des conséquences de la crise sanitaire. Le CESER salue l'engagement du Conseil régional de Bretagne et de la SNCF avec un taux de réalisation de l'offre train supérieure aux années précédentes, et ce, en dépit de la crise Covid. Le CESER se réjouit enfin de l'excellente ponctualité de l'offre ferroviaire TER Bretagne.

Indicateur n°2 : Evolution des places offertes

Le CESER note la quasi stabilité du nombre de places offertes TER dans un contexte de moindre recours aux transports publics par les usagers du TER en raison de la crise sanitaire. Le CESER prend acte des opérations de modernisation des rames TER arrivant à mi-vie. Le CESER souhaiterait connaître le calendrier de modernisation, le parc concerné ainsi que les prestataires retenus pour ces opérations.

Indicateur n°3 : Le transport routier régional

Le CESER note la baisse du nombre de scolaires transportés en 2020 en raison des confinements et des fermetures des établissements scolaires.

Indicateur n°4 : Le transport maritime vers les îles

Le CESER relève la baisse sensible du nombre de passagers transportés ainsi que de l'offre réalisée du fait de la crise sanitaire.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le Conseil régional indique que l'année 2020 s'est caractérisée par un report en 2021 de quelques-uns des travaux prévus, en raison de la crise sanitaire. Le CESER note malgré cela un bon niveau de réalisation de ceux-ci avec notamment :

- l'avancée du chantier du PEM d'Auray ;
- les travaux de la RN 164 (Châteauneuf, Rostrenen, Merdrignac) ;
- les travaux de régénération de l'axe ferroviaire Dinan-Dol ;
- l'engagement des travaux sur la seconde section de l'axe ferroviaire Rennes-Châteaubriant ;
- la rénovation de la ligne ferroviaire fret Vitré-Gérard ;
- la suppression du passage à niveau de St Médard-sur-Ille ;
- la rénovation des quais des gares régionales (Cesson, Châtelaudren, Dingé, St Senoux).

Concernant la suppression du passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, le CESER ne peut que se féliciter de l'aboutissement de ce dossier compte-tenu des dramatiques accidents survenus, notamment celui de 2011.

Dans le cadre des BP précédents, des réflexions étaient prévues autour du concept de « gare de demain ». Le CESER apprécierait connaître l'issue des réflexions pour les gares bretonnes. Il rappelle, à ce titre, sa préconisation sur les gares, dans le cadre de son étude « *Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques* ».

2. Observations sur les indicateurs

- Participer à la modernisation / au développement du réseau ferroviaire structurant

Concernant le projet de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), le CESER rappelle qu'il a contribué *via* un cahier d'acteurs déposé lors de la phase du débat public. Il apportera une contribution complémentaire dans la nouvelle phase de réflexions qui s'ouvre. Il note positivement l'approche visant à élaborer des scénarios d'amélioration progressive. S'agissant de l'axe Rennes-Nantes, aucune piste ne doit être écartée et la ligne Rennes-Châteaubriant-Nantes constitue une solution complémentaire intéressante pour désenclaver les territoires concernés.

Dans ses précédents avis, le CESER s'interrogeait sur l'état des réflexions en cours sur le nœud ferroviaire rennais et à ce titre la signature d'une convention en faveur d'une signalisation innovante en gare de Rennes est à saluer, car elle permettra de premiers développements d'offres, dès 2023. Plus globalement, le CESER souhaiterait en savoir plus sur les scénarios : la création de nouvelles voies à quai est-elle une possibilité ? D'autres scénarios sont-ils envisagés ?

Indicateur N°1 [I-1] - Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) mis en service (tous périmètres)

Aucun nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) n'a été mis en service en 2020. Cependant, en dépit de la crise sanitaire, les travaux du PEM d'Auray se sont poursuivis, ce qui est à saluer. Le CESER note que concernant Quimper, Vannes et maintenant Brest les projets de PEM entrent en phase d'études actives pour des réalisations attendues d'ici à 5 ans. Le CESER suivra avec attention la réalisation de ces PEM.

Indicateur N°1 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164

Le CESER prend note de l'avancement des travaux, conformément à la cible et ce, malgré la crise sanitaire.

[II-1] Participer à l'amélioration et la pérennisation des infrastructures ferroviaires

Le CESER salue la poursuite du programme de modernisation des lignes du maillage régional, inscrit au Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020, avec un engagement fort de la Région. Le calendrier de modernisation n'a pas pâti de la crise sanitaire et le CESER s'en réjouit. Le CESER exprime en revanche de vives inquiétudes sur le dossier Auray-Quiberon compte tenu du peu d'informations dont il dispose ; il s'inquiète de l'avenir de cette ligne ferroviaire et de sa possible suppression par une solution routière en zone Natura 2000. Le CESER souhaiterait être associé et consulté sur le devenir de cette infrastructure.

Le CESER apprécierait être destinataire des nouvelles offres de service découlant de la modernisation de ces lignes, qui sont vitales pour la vie socio-économique et environnementale de pans entiers du territoire breton.

Indicateur N°2 [II-2] - Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux

Le CESER prend acte de la poursuite des travaux de modernisation des gares régionales Il souhaiterait connaître la liste des gares concernées par ces travaux et l'état de la programmation des travaux. Le CESER note positivement l'engagement du Conseil régional dans la réalisation du schéma directeur d'accessibilité et la tenue de l'agenda. Concernant les gares maritimes, et notamment les études de la reconstruction de la gare de Quiberon, le CESER aurait apprécié avoir des informations quant à la réalisation de ce futur équipement. Il se demande notamment si son fonctionnement s'articulera-t-il avec l'offre de transport public ?

[III-3] Soutien aux projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

Depuis de nombreuses années, le CESER regrette l'absence d'indicateurs dans le RAP concernant l'objectif 3 du programme 402, qui vise à inscrire le fret dans une logique durable. Or, ce sujet est incontournable parce qu'il doit contribuer aux ambitions fixées par la Breizh COP.

Le CESER constate que ce point est cette année abordé ponctuellement, avec un soutien aux travaux sur la ligne Vitré-Gérard. Il souhaiterait avoir une vision d'ensemble de l'intervention régionale en matière de développement du fret, que ce soit au travers du programme 402 ou du programme 209. En effet, cet enjeu majeur pour l'avenir de la Bretagne mérite un suivi en tant que tel, et un indicateur sur le sujet est nécessaire.

[II-3] Accompagnement du développement des principales agglomérations bretonnes

Outre les éléments concernant le fret, le CESER relève l'absence d'informations sur certaines actions figurant au programme 402, et notamment concernant les actions de la Région pour accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes. Il s'interroge sur ce point et souhaiterait en connaître les raisons.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

L'activité des quatre aéroports à vocation régionale en 2020 a été très violemment réduite par l'effet de la crise du Covid-19, le trafic ayant d'abord été interrompu puis fortement contraint lors des périodes successives de confinement et de restriction des déplacements. Cet événement inédit a dégradé encore plus la situation des plateformes les plus fragiles, en particulier celle de Quimper qui avait déjà subi l'arrêt de la desserte par la compagnie HOP ! fin 2019. L'attractivité de la ligne Quimper-Orly a été altérée par cette décision de HOP ! et son impact s'est ressenti début 2020 avec un faible taux de remplissage des vols repris sous délégation de service public par la compagnie Chailair.

La trésorerie de la concession s'est détériorée en conséquence, conduisant à une aide de la Région d'un montant de 500 000 € destinée à compenser le déficit prévisionnel d'exploitation de l'aéroport de Quimper. S'y ajoute une compensation financière à Chailair, exploitant de la liaison Quimper-Orly, prévue par la convention de délégation de service public en cas d'écart entre les recettes commerciales et les dépenses d'exploitation de la ligne ; prise en charge conjointement par la Région et l'Etat, cette compensation s'élève à 2 335 282 € pour 2020.

Le Conseil régional s'est donc fortement mobilisé pour soutenir les aéroports à vocation régionale face aux impacts commerciaux et financiers de la crise Covid et des mesures sanitaires.

Malgré ce soutien, les aéroports de Dinard et Quimper sont plus fragilisés par les effets de cette crise :

- difficulté à Quimper pour relancer l'attractivité de la liaison avec Paris-Orly ;
- arrêt complet du service régulier opéré jusqu'alors avec la Grande-Bretagne par Ryanair depuis fin 2020 à Dinard, auquel s'ajoutent les conséquences du Brexit.

Dans ce contexte particulier, l'exploitant de l'aéroport de Rennes a réalisé les travaux programmés en 2020, avec le resurfaçage de la piste et la mise aux normes de sécurité. Il a bénéficié à ce titre d'une subvention d'investissement de 10 000 000 € de la Région, dont 7 500 000 € versés en 2020.

L'aéroport de Brest ne fait l'objet d'aucune aide bien qu'ayant perdu en 2020 les deux tiers de ses passagers et 3,3 M€, ce qui a mis à mal les fonds propres de la société gestionnaire.

La subvention de 10 M€ à la société aéroportuaire de Rennes pour financer ses travaux de réfection de la piste permet aussi de traiter la question des fonds propres de la société et est une bonne solution.

Outre la prise en compte, dans le cadre de l'imprévision, des pertes comptables, générées par le Covid-19, des sociétés gestionnaires en 2020 et à venir en 2021 que doit déjà provisionner et payer le Conseil régional, ce dernier doit aussi décider d'un plan de financement des investissements des aéroports bretons pour éviter que les infrastructures ne se dégradent et aider à solutionner la question de leurs fonds propres. Enfin, les effets de la Covid-19 se sont poursuivis en 2021 et les opérateurs tels que HOP ! et Chailair ont arrêté presque complètement leurs exploitations sur les plateformes bretonnes. L'exploitation de HOP ! ne redémarrera pas puisque ses avions sont en vente. L'écosystème aérien morlaisien et breton se trouve donc démantelé. Une initiative privée dénommée « Brocéliande-Célest » est en cours de montage. Elle consiste à faire voler sur des destinations interrégionales et intra-européennes au départ des aéroports de province les avions CRJ1000 de HOP !. La société s'est créée à Morlaix et y créera sa base opérationnelle, sa base de maintenance et de formation, recréant ainsi l'écosystème aérien « Britair » qui, sinon, disparaîtra. Le Conseil régional devrait s'engager résolument aux côtés des promoteurs de

cette initiative pour leur permettre de consolider les fonds propres nécessaires à la réalisation du projet et à l'achat des avions.

Plus largement, le CESER s'inquiète de la situation de l'emploi dans l'aéronautique breton et les plateformes aéroportuaires en Bretagne.

Enfin, compte-tenu de l'importance des effets de la crise sanitaire sur le transport aérien et les aéroports bretons, le CESER souhaiterait disposer d'analyses permettant de suivre, d'une part, ses conséquences sur le budget régional et, d'autre part, sur les emplois dans le secteur.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement l'évolution des aéroports de Quimper, Dinard et Lorient.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Evolution du nombre de passagers :

Le CESER ne peut que constater que les indicateurs de fréquentation des aéroports régionaux sont, en 2020, en chute de près de 67 % globalement, à cause de la crise Covid. Les indicateurs pour les aéroports de Dinard et Quimper sont encore plus défavorables, avec respectivement -81 % et -87 %.

Indicateur n°2 : Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional :

Le CESER remarque avec satisfaction le maintien, malgré la crise Covid et le Brexit, du nombre de compagnies aériennes assurant des liaisons depuis l'un au moins des aéroports régionaux.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le Conseil régional a pérennisé et, pour certains domaines, accentué son action en faveur de la gestion intégrée de l'eau. Dans son analyse, il relève deux éléments de contexte qui marqueront l'avenir de la région : les conséquences de la poussée démographique en Bretagne et les effets du réchauffement climatique sur la région.

Par ailleurs, il souligne l'actualité de deux problématiques majeures pour la Bretagne : la prolifération des algues vertes et la permanence de pesticides dans les eaux bretonnes. Le CESER partage la préoccupation du Conseil régional et souhaiterait qu'il précise les actions nouvelles qu'il compte engager pour favoriser une amélioration significative de ces deux paramètres.

Dans ce rapport, il n'est pas fait état des critères de conditionnalité des aides. Or, devant les défis rappelés en préambule de ce texte, il s'agit d'un levier très efficace d'action publique.

Comme relevé en 2019 les taux de réalisation en fonctionnement et en investissement sont satisfaisants.

Le CESER approuve la transformation de la Conférence bretonne de l'eau en Assemblée bretonne de l'eau regroupant l'ensemble des acteurs et, en particulier, les Commissions locales de l'eau (CLE) qui sont représentées de façon significative. A ce sujet, si le CESER soutient la proposition d'un débat prioritaire concernant la gestion quantitative de l'eau, il insiste sur l'importance d'intégrer en parallèle sa gestion qualitative, démarche indispensable pour le devenir de la ressource en eau potable, et le bon état des milieux aquatiques.

Le CESER relève, comme le Conseil régional, les problèmes de morphologie et de continuité pour de nombreux cours d'eau bretons en particulier en Ille-et-Vilaine. Cette situation impose la mobilisation de tous les acteurs pour approcher le bon état écologique en 2027 comme le prévoit la Directive cadre sur l'eau (DCE).

Le Conseil régional fait état, dans le paragraphe sur le soutien au développement de la connaissance dans le domaine de l'eau, d'une étude pour expérimenter les Paiements pour services environnementaux (PSE). Le CESER souhaite connaître les conclusions de ce travail et encourage le Conseil régional à élever son niveau d'ambition pour développer ce volet de la Politique agricole commune (PAC).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] : Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires

Cette année encore, le CESER constate une nouvelle progression du nombre de communes pratiquant le zéro phyto. Néanmoins, comme les années précédentes, il souhaiterait la mise en place d'autres indicateurs pour évaluer en toute transparence les effets de la politique de l'eau du Conseil régional.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

L'année 2020 a vu se poursuivre la dynamique engagée par la Région en faveur de la biodiversité. Celle-ci a continué à être mise en œuvre à un rythme lent et avec un budget public qui reste faible au regard des enjeux et des urgences. Le montant des crédits mandatés en 2020 sur le programme 502 reste identique à celui de 2019 : 3,4 M€, soit 0,21 % du budget régional²⁴.

Le CESER a préconisé dans son étude « *Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions* » (octobre 2020) de porter à 1% le budget régional consacré à la biodiversité, ainsi qu'une plus grande prise en compte de cet enjeu dans toutes les politiques sectorielles régionales. Le CESER espère que ces préconisations pourront être engagées rapidement et que les prochains RADD s'en feront l'écho.

Le CESER note avec satisfaction qu'en 2020 des innovations financières majeures ont été initiées : le principe du « 1 % biodiversité » et la création de la Fondation BreizhBiodiv. Il souhaiterait avoir un bilan des actions soutenues par ces nouveaux dispositifs financiers. Il s'interroge sur les modalités de suivi et de gouvernance qui seront mises

²⁴ Total des crédits de fonctionnement et d'investissement mandatés en 2020 pour l'exécution du budget de la Région = 1 588 136 222 € (Cf. tableau p39 du RADD 2020)

en place pour co-construire et accompagner ces dispositifs dans la durée et évaluer leur efficacité dans la mise en place d'une politique réelle de préservation de la biodiversité.

Le CESER souhaiterait que ces dispositifs permettent de déployer rapidement les dynamiques citoyennes et territoriales qui peinent à se développer, et que la Région soit en capacité de démultiplier l'effet d'entraînement qui est attendu d'elle en tant que « cheffe de file biodiversité ». Il observe que la logique d'appels à projets, de court-terme, ne peut à elle seule soutenir durablement une telle politique, ni les acteurs de sa mise en œuvre.

Plusieurs actions concrètes méritent d'être saluées :

- les travaux préparatoires à la prochaine entrée en activité du Parc naturel régional (PNR) Rance-Emeraude et à l'extension du périmètre du PNR d'Armorique ;
- la mise en place opérationnelle de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) ;
- le soutien de la Région au PNR d'Armorique pour qu'il contribue à un programme européen sur les landes de Bretagne, milieux particulièrement importants pour la biodiversité bretonne ;
- le soutien de la Région aux acteurs de l'éducation à l'environnement pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Ce soutien a été précieux pour toutes les associations environnementales.

Le CESER relève aussi avec satisfaction que le Conseil régional continue à soutenir la dynamique de connaissance de la biodiversité bretonne : il a, en 2020, participé au financement de six observatoires thématiques de la biodiversité et au portage, par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, de la plateforme régionale des données naturalistes, Biodiv'Bretagne.

Le CESER note que deux Contrats nature ont été engagés en 2020, conformément à la valeur cible prévue, et que six Projets de territoires Trame verte et bleue (TVB) ont été financés par la Région, sur les huit envisagés. Il souhaiterait être informé sur la nature de ces projets. Il espère que la dynamique de mise en œuvre des Contrats nature et de Projets de territoires TVB s'accélèrera, tout comme celle de création de réserves naturelles régionales, dont aucune n'a pu être créée en 2020.

Enfin, comme il l'a souligné en 2020, le CESER sera attentif aux résultats de l'étude en cours sur la méthanisation, en particulier sur les effets de la production massive de biogaz sur l'occupation du sol, les paysages, les écosystèmes et sur la qualité de l'eau et de la biodiversité.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER regrette l'absence d'un indicateur global d'évaluation de la politique du Conseil régional en faveur de la biodiversité. Il souhaiterait que celui-ci soit établi pour le RADD 2021, afin de suivre l'évolution des parts respectives des différentes politiques sectorielles régionales qui contribuent à des actions de préservation ou de restauration de la biodiversité et des paysages, en renfort des budgets fléchés sur le programme 502.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques [I]

L'exercice 2020 pour le programme 503 est marqué par la mise en œuvre des premières actions de la nouvelle stratégie énergétique et climatique validée en 2019 par le Conseil régional de Bretagne. Il s'agit notamment de la feuille de route sur l'hydrogène renouvelable, du déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat ainsi que du plan régional d'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

La réalisation du programme national relatif au Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) a permis d'accompagner 30 000 ménages, dont 15 000 ont eu accès à un conseil personnalisé et 1 500 à un accompagnement complet par un conseiller sur un parcours de rénovation plus simple et harmonisé durant cette période. Le CESER se félicite de ce succès et encourage le Conseil régional à poursuivre le développement de ce service, en coordination avec ses partenaires.

Le Conseil régional a continué durant l'année 2020 à soutenir le développement des énergies renouvelable (EnR) par la mise en œuvre d'une feuille de route spécifique. Cependant, les taux de réalisation des « productibles » apparaissent décevants (Cf. tableau ci-après).

Indicateurs I-3 « Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques »

EnR	Réalisé 2020	Valeur cible 2020	Taux de réalisation
Eolien	1071	1800	59,5%
Biogaz	33	120	27,5%
Photovoltaïque	257	400	64,25%

Source : RADD 2020, p17

Face à ce constat, il serait intéressant d'analyser les causes de ce retard dans l'atteinte des valeurs cibles :

- Les objectifs sont-ils trop ambitieux ?
- Les moyens de mise en œuvre sont-ils suffisants ?
- L'acceptation sociale est-elle un frein à ce développement ?

Le CESER estime que, pour réussir l'indispensable transition énergétique de la Bretagne, il est nécessaire que le Conseil régional établisse une stratégie claire, réaliste et comprise de tous.

Le Conseil régional a poursuivi en 2020 son engagement sur le projet SMILE. L'association SMILE compte près de 300 adhérents et 94 projets ont été homologués pour un investissement total de 300 millions d'euros. Le CESER l'encourage à poursuivre son soutien au déploiement de ce projet d'avenir.

Sur l'hydrogène renouvelable, la feuille de route a été adoptée en juillet 2020. L'appel à projets pour le maillage d'infrastructures de distribution a permis d'accompagner cinq lauréats dans la phase d'étude. Le CESER soutient cet engagement du Conseil régional en faveur du développement de la filière de l'hydrogène issu de ressources renouvelables en Bretagne.

Le CESER note que le Conseil régional a lancé une étude prospective sur les émissions de gaz à effet de serre de la filière agricole afin d'établir des scénarios et des mesures d'accompagnement pour atteindre les objectifs climatiques régionaux. L'enjeu est en effet majeur pour l'avenir de l'économie et de l'environnement en Bretagne.

Enfin, le CESER se félicite que le Conseil régional soutienne les EPCI pour la mise en œuvre des Plans climat territoriaux en animant le réseau des techniciens : six projets ont ainsi été accompagnés en 2020. Ce soutien à l'ingénierie territoriale sur les questions climatiques est à consolider.

1.2. Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

Le CESER note que plusieurs actions ont permis le démarrage de la phase de mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), malgré la crise sanitaire, et en particulier deux campagnes de communication portant sur la prévention des déchets, sur l'objectif « zéro déchets » du plan, mais aussi sur un lien avec les traditions bretonnes de réemploi. Le CESER constate également la volonté du Conseil régional de développer les partenariats avec les Régions voisines et d'accompagner les EPCI dans leurs projets d'optimisation de leurs équipements dans une dynamique de mutualisation et de complémentarité des outils existants. Le CESER note avec intérêt l'assiduité des EPCI aux temps d'échanges proposés.

1.3. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

Le CESER constate également que plusieurs actions de la Feuille de route pour une économie circulaire en Bretagne ont été engagées malgré le contexte sanitaire. Il note avec intérêt que les actions menées sur cette période telles que celles destinées à anticiper et préparer les acteurs économiques aux nouveaux métiers, les appels à projets sur l'économie circulaire en lien avec l'ADEME et l'Etat, l'animation du réseau Produit en Bretagne dans le cadre des Rencontres bretonnes de l'économie circulaire et enfin la Conférence des ressources qui s'est tenue en décembre, s'inscrivent comme une déclinaison opérationnelle des objectifs de l'engagement Breizh COP « Biodiversité et Ressources ».

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER rappelle qu'il avait déjà demandé, dans son avis 2020, qu'à l'instar des autres volets du programme 503 (énergie et climat), quelques indicateurs sur les déchets-ressources et l'économie circulaire soient définis et présentés dans le rapport d'analyse par programme. Ces outils permettraient au CESER de suivre plus facilement l'évolution de ces politiques sur la durée et ainsi mesurer leurs impacts dans le temps.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Observations sur le chapeau de la mission VI - volet politiques culturelles

Comme l'ensemble des missions du RAP, la mission VI témoigne de l'action volontariste du Conseil régional auprès des artistes et des structures du secteur culturel, notamment du spectacle vivant : maintien des subventions, paiement intégral de la subvention en un seul versement, concertation continue, veille constante, soutien à l'emploi des artistes et techniciens, fonds d'urgence pour les musiques actuelles...

Le CESER tient à saluer la réactivité et l'efficacité du Conseil régional et de ses services dans ce moment de tension extrême. L'effet d'entraînement de ces dispositifs régionaux sur les collectivités bretonnes et sur la solidarité entre les institutions culturelles et les artistes a joué un rôle déterminant dans la sauvegarde de la filière.

Peu à peu les théâtres rouvrent, les saisons culturelles reprennent, après plus d'un an d'arrêt quasi total. Le public et les artistes retrouvent progressivement ce lien qui les unit autour d'une œuvre d'art ou d'une pratique artistique ; lien dont on ne mesurait pas l'essentialité avec la même acuité avant la crise sanitaire.

Le 14 avril 2021, le Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), en lien avec l'État, a lancé le « Forum des politiques culturelles en Bretagne », afin de dégager des pistes concrètes de refondation des politiques culturelles.

Lors de ce lancement, plusieurs centaines de propositions ont été apportées par les participant-es. Les thèmes partagés sont accessibles sur un [site web dédié](#). Six groupes de travail²⁵ sont mis en place. Ils se réuniront pour la première fois en plénière durant le mois d'octobre 2021. Chaque groupe de travail dispose d'une année pour livrer le fruit de ses réflexions, la restitution des travaux est attendue à partir du printemps 2022.

Le CESER porte le plus grand intérêt à cette initiative et la suivra avec attention.

1.2. Observations sur le programme 601

En 2020, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 601 étaient en hausse de 0,7 % par rapport à l'année précédente ; et les crédits de paiements mandatés en investissement en hausse de 56 %. Sur un pas de temps plus long, de 2015 à 2020, l'évolution des crédits de paiement mandatés en fonctionnement est de + 4,7 % en euro courant et de seulement +0,1 % en euro constant²⁶. Sur le même pas de temps, l'évolution des crédits mandatés en investissement est de -25,3 % en euro courant, -30 % en euro constant.

²⁵ GT [Enjeux économiques](#), GT [Transversalités et coopérations](#), GT [Projets culturels de territoire](#), GT [Égalité femmes-hommes](#), GT [Éducation artistique et culturelle](#), GT [Transition environnementale](#).

²⁶ Le taux d'inflation sur cette période est en effet de 4,6 %.

Dans le budget primitif 2021, une dotation supplémentaire est venue abonder de 1 595 000 € les crédits de paiement inscrits en fonctionnement, pour contribuer à l'amortissement des pertes induites par la crise sanitaire. Les crédits de paiement inscrits en investissement à ce même budget primitif ont également augmenté de 1 020 000 € par rapport à 2020. Comme il l'a déjà formulé dans son avis sur le budget primitif 2021, le CESER espère que ces progressions ne resteront pas conjoncturelles et qu'elles préfigurent une implication financière plus forte du Conseil régional sur le programme 601 pour les années 2022 et suivantes.

Le contexte est favorable puisque la Ministre de la culture vient d'annoncer pour 2022 une hausse historique de 7,5 % de son budget, portant celui-ci à 4,083 Md€. Le CESER relève avec intérêt le réengagement de l'État dans la culture depuis trois ans²⁷. Il note que cette hausse touche également les crédits déconcentrés des DRAC, qui augmentent de 4 %²⁸.

1.3. Observations sur les indicateurs

Comme il le fait depuis trois ans, le CESER renouvelle son souhait que dans la partie « Objectifs, actions et chiffres clés » de ce programme soit ajouté un tableau précisant la répartition des crédits mandatés pour chacun des trois objectifs du programme.

Il suggère également l'ajout de deux tableaux d'indicateurs :

- le premier présentant l'évolution comparée sur trois ans des aides globales attribuées respectivement aux compagnies, aux lieux de diffusion, aux manifestations artistiques et culturelles ;
- le second précisant, en nombre de bénéficiaires et en montant global, la répartition géographique annuelle par département des aides attribuées.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Observations sur le chapeau de la mission VI - volet politiques culturelles

Le CESER renvoie à l'avis sur le programme 601 ci-dessus concernant le chapeau de la mission VI. Aux actions du Conseil régional déjà citées s'ajoutent celles destinées à sauvegarder les filières cinéma et livre, notamment l'aide exceptionnelle aux libraires. À nouveau, le CESER tient à saluer la réactivité et l'efficacité du Conseil régional et de ses services au plus fort de la crise sanitaire et dans la phase de relance en cours.

Le CESER note avec satisfaction que le Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel, dont il a salué la qualité à plusieurs reprises, produit malgré la crise sanitaire ses premiers effets, avec l'accueil de séries et longs métrages à fort budget.

²⁷ + 0,7 % en 2018, +0,5 % en 2019, + 2 % en 2020, + 4,8 % en 2021, + 7,5 % en 2022 ; soit sur les trois dernières années +14,3 % en euro courant et +12 % en euro constant (en raison des taux d'inflation de 0,5% constaté par l'Insee en 2020 et de 6% prévu par la Banque de France en 2021).

²⁸ pour un total de 962 M€ en 2022.

1.2. Observations sur le programme 602

En 2020, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 602 étaient en baisse de 5,2 % par rapport à l'année précédente ; et les crédits de paiements mandatés en investissement en baisse de 3,5 %. Sur un pas de temps plus long, de 2015 à 2020, l'évolution des crédits de paiement mandatés en fonctionnement est de +3 % en euro courant, -1,6% en euro constant²⁹. Sur le même pas de temps, l'évolution des crédits mandatés en investissement est de +10,7 % en euro courant, +6,1 % en euro constant.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER renouvelle son souhait que dans la partie « Objectifs, actions et chiffres clés » de ce bordereau soit ajouté un tableau précisant la répartition des crédits mandatés pour chacun des trois objectifs de ce programme.

Indicateur n°1 [I-1] : Nombre d'œuvres soutenues de façon significative

Le CESER renouvelle son souhait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les ressources globales allouées chaque année aux œuvres soutenues.

Indicateur n°2 [I-2] : Tournage sur le territoire

Le CESER renouvelle son souhait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le pourcentage d'artistes et techniciens résidant en Bretagne employés durant ces tournages soutenus par le Conseil régional. Il rappelle qu'un des objectifs du nouveau Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel est de développer l'emploi en région.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Dans le contexte très particulier de la pandémie, le rapport montre le maintien des trois grands axes de l'activité du Conseil régional en matière de sport. Si la réalisation des crédits de fonctionnement (99 %) n'appelle pas de remarques, le faible niveau de celle des investissements (53 %) exprime fortement l'impact de la crise sanitaire sur ces projets. Ce constat est certes compréhensible, mais cela nécessitera de la vigilance afin de s'assurer que ce retard pris sera bien rattrapé dans les exercices suivants.

Les indicateurs sont mieux documentés que par le passé mais restent tout de même assez flous en termes de ventilation entre les disciplines concernées.

Le rapport indique qu'une partie importante du financement a été dédiée au cyclisme. Cela peut s'expliquer notamment du fait du grand départ du Tour de France 2021. Plus spécifiquement, dans ses précédents avis, le CESER s'inquiétait de savoir si le financement de cet événement qui concerne autant le tourisme, la communication, l'économie en général que le sport lui-même, n'allait pas impacter trop négativement les autres disciplines. L'événement a eu lieu et alors que le rapport indique que « *les conditions financières de cette collaboration entre ASO et la Région ont été négociées à hauteur de 3,6 M€ TTC (crédits Sport)* », le CESER demande que dans le RADD

²⁹ Le taux d'inflation sur cette période est en effet de 4,6 %.

2021, le bilan de l'effort consenti à cette occasion soit clairement établi au sein d'un paragraphe spécifique avec des références chiffrées, et pas seulement englobé dans l'ensemble du programme 603.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER félicite le Conseil régional pour l'intérêt qu'il porte et les soutiens financiers qu'il accorde à la protection de son très riche patrimoine bâti, maritime, mobilier... L'orientation, prise depuis plusieurs années, d'associer les collectivités, universités, associations et particuliers à la préservation du patrimoine entraîne une prise de conscience globale sur la valeur du patrimoine, même le plus modeste. Le nouvel appel à projets « S'engager collectivement pour le patrimoine breton » va dans le bon sens.

Néanmoins, le CESER considère que le montant des crédits mandatés en fonctionnement et en investissement (4,1 M€ en 2020) n'est peut-être pas au niveau du travail à réaliser. Il s'étonne de la relative faiblesse du taux d'affectation des autorisations d'engagement en fonctionnement (88 % des crédits autorisés) et du taux de réalisation en fonctionnement et en investissement qui atteignent difficilement les trois quarts des crédits de paiement autorisés au BP 2020.

En outre, le CESER apprécie la précision des chiffres s'agissant des édifices protégés, des Petites cités de caractère et du patrimoine maritime accompagnés par la Région.

Enfin, le CESER trouve très intéressant de lire divers exemples de réalisations soutenues par la région.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Inventaire du patrimoine culturel des communes

Malgré un nombre très faible d'édifices et d'objets étudiés et publiés, qui peut s'expliquer par les difficultés de la crise COVID, les autres indicateurs sont très bons au regard des années précédentes.

Indicateur n°2 [I-2] : Diffusion des données relatives au patrimoine culturel

Le CESER prend acte des explications circonstanciées apportées par le Conseil régional sur ces données.

Indicateur n°3 [II-1 et II-2] : Valorisation et restauration du patrimoine

Le CESER note la baisse du nombre de dossiers et du montant des travaux soutenus en 2020 et apprécie les explications apportées par le Conseil régional.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Marine LE GALL-ELY et Karim KHAN
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

En 2020, les taux de réalisation sont de 94 % pour le fonctionnement (6,2 M€) en baisse par rapport à 2019 (7,1 M€) et de 52 % en investissement (2,6 M€) en baisse par rapport à 2019 (2,9 M€). Le Conseil régional justifie ce faible taux de réalisation par l'impact de la crise sanitaire, même si de nombreuses nouvelles actions ont été engagées comme le lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement expérimentaux, notamment la création du Ti Hub, cellule régionale d'accélération des transitions touristiques.

Parmi les 3 objectifs du programme, le rapport détaille plus précisément les actions sous-jacentes :

- Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton ;
- Faire de la filière nautique une vitrine d'excellence bretonne ;
- Soutenir la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne ;
- Mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des destinations touristiques – Ingénierie territoriale dédiée au développement touristique ;
- Accompagner les sites d'exception bretons au service de l'expérience et du parcours du visiteur ;
- Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure ;
- Développer l'itinérance et les mobilités douces ;
- Piloter le projet européen INTERREG Espace Atlantique Capiten.

Malgré la crise sanitaire, le CESER constate la poursuite d'une action centrée sur les réalisations concrètes. Ceci témoigne d'une action régionale marquée par la volonté constante d'évolution et d'agilité, en lien avec les ambitions définies collectivement dans la stratégie ainsi qu'avec les différentes politiques régionales dont notamment la Breizh Cop. Le CESER salue ainsi l'action pro-active du Conseil régional en faveur du tourisme et restera vigilant quant à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets expérimentaux.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate que des précisions ont été apportées quant aux indicateurs relatifs à la mise en œuvre des destinations touristiques (sommets engagés, types de projets concernés). Il souhaiterait que de tels indicateurs soient également proposés pour les sites d'exception.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER relève avec satisfaction l'ensemble des actions engagées en 2020 pour développer les usages nautiques et terrestres des voies navigables, pour conserver et aménager les infrastructures et ainsi, renforcer l'attractivité du canal comme axe majeur du développement touristique du centre Bretagne.

En novembre 2020, le Conseil régional a adopté une feuille de route « l'univers touristique transversal des canaux de Bretagne », volet touristique de sa stratégie de développement des voies navigables (2018). Le CESER souligne l'intérêt de cette démarche de mobilisation collective ; il n'a toutefois pas eu l'occasion de travailler sur cette feuille de route, cette dernière n'ayant pas été votée en session. Il relève en particulier que cette feuille de route propose la construction d'une instance de gouvernance incluant progressivement les cellules des collectivités locales et les structures de coordination des destinations touristiques avec, dans ce cadre, l'élaboration d'un contrat de Canal avec Redon Agglomération et à terme Ploërmel Communauté.

Le CESER se félicite par ailleurs que 2020 ait vu la reprise en gestion directe par le Conseil régional de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, jusqu'à présent géré par le Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de Hyères (SMATAH). Cette évolution permet, d'une part, une gestion plus cohérente du canal par un gestionnaire unique, et d'autre part, à terme, la reconquête de la navigation sur cette partie du canal qui compte 80 km de cours d'eau canalisés et 45 écluses.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt que la remise en état des itinéraires le long du Blavet programmée dans le BP 2019 a bien été réalisée. Par ailleurs, les investissements réalisés en faveur de la qualité des eaux dans les voies navigables sont financés *via* un autre programme (501) qui n'aborde pas ce sujet, qu'il est donc difficile de suivre précisément. Le CESER souligne enfin que la crise sanitaire a eu des effets sur la fréquentation des canaux :

- le report de l'ouverture à la navigation dans le cadre du confinement a fait baisser le trafic sur voies d'eaux de 25 % ;
- le nombre de passages aux écluses est quant à lui, stable sur les périodes juillet-août ;
- la fréquentation des chemins de halage a, quant à elle, progressé, malgré les confinements.

Il serait donc intéressant de suivre ces évolutions dans le temps, afin de distinguer celles qui seront pérennes des autres, ainsi que leurs éventuels effets sur la gestion des voies navigables pour la Région.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER relève l'absence d'indicateurs, dans le RAP 2020, concernant ce programme 606. Le seul indicateur présenté jusqu'ici, sur l'automatisation des vannes de crues n'y figure plus en tant que tel. Il est toutefois indiqué que globalement le programme débuté en 2017 a permis l'automatisation et la supervision des 88 vannages de crues des rivières canalisées en Bretagne. Si ce programme touche à sa fin, le CESER souhaiterait qu'une réflexion sur le ou les indicateurs pertinents pour suivre la mise en œuvre et les effets de ce programme budgétaire : l'évolution du trafic sur les voies d'eaux et les chemins de halage, l'état d'avancement de la requalification des maisons éclusières ou des services nautiques, *etc.*

D'autre part le CESER note qu'en termes de dépenses, si 100 % des crédits d'investissement ont été engagés, seuls 75 % des crédits de fonctionnement ont été dépensés, contre 87 % en 2019 ; cette baisse de consommation du budget de fonctionnement étant sans doute liée à la crise sanitaire ?

Enfin, au-delà des indicateurs, le RAP apporte un certain nombre d'informations sur les réalisations 2020. Le CESER relève en particulier avec intérêt :

- le déploiement de dix stations d'autoréparation de vélos disponibles en libre-service ;
- le rétablissement des profondeurs sur la Vilaine et le canal d'Ille et Rance ;
- la plantation de 2 400 arbres le long du canal d'Ille et Rance et du canal de Nantes à Brest.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Plus encore que d'autres, les actions européennes et internationales ont très difficilement pu être maintenues à cause de la pandémie. Les incertitudes liées à la mise en œuvre du Brexit ont également pesé sur les coopérations. Les taux de réalisation sont cependant corrects et démontrent que l'activité, même fortement contrainte par le contexte, a pu se poursuivre.

Le CESER apprécie que la Région ait obtenu sa participation à un nouveau programme INTERREG Mer du Nord pour la période 2021-2027, qui offrira de nouvelles perspectives de coopération. Il faudra vérifier que ce programme compense la fin du programme France Manche Angleterre.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs uniquement quantitatifs rendent peu compte de la singularité de l'année 2020 concernant des actions de dimension internationale et les commentaires sont insuffisants pour comprendre certaines des données chiffrées.

Indicateur n°1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Le nombre de projets de coopération territoriale européenne (CTE) impliquant des acteurs bretons a fortement progressé entre 2019 et 2020. Le CESER s'en réjouit et s'en étonne, dans un contexte qui a fortement contraint les dynamiques de coopération. Cette évolution n'est pas commentée : s'agit-il de projets déjà prévus, dont la mise en œuvre a été enclenchée en 2020 ? S'agit-il d'un effet de fin de programmation sur le programme France-Manche-Angleterre, avec une accélération des dépôts de projets, susceptible de se poursuivre en 2021 ? Le CESER aimerait disposer d'informations complémentaires dans ce contexte de transition entre deux périodes et deux espaces de coopération territoriale.

Indicateur n°2 : Missions organisées à l'international

Sans surprise, le nombre de missions est en baisse et concerne uniquement des pays voisins.

Indicateur n°3 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

Le nombre d'initiatives soutenues reste similaire à 2019. Le Conseil régional souligne la diminution du nombre d'initiatives de solidarité internationales soutenues (du fait du report ou de l'abandon de certaines actions), auxquelles se sont donc substituées des aides du fonds exceptionnel d'urgence visant à assurer la sécurité alimentaire et sanitaires des populations du Sud.

608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 608 « Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété » s'élèvent à 3,8 M€.

Le Conseil régional rappelle combien l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses effets sur l'économie, la population, et le fonctionnement des services publics.

Pour ces raisons, le CESER comprend les priorités définies en matière de communication, orientées sur l'information du public, sur les mesures de soutien et d'accompagnement créées par la Région et ses partenaires, ou sur la mise en relation de certains acteurs économiques (producteurs locaux, libraires...) avec les consommateurs, tout en poursuivant la déclinaison des actions 2020 de la stratégie de communication.

Le CESER relève un taux de réalisation élevé du budget initial s'élevant à 96 %.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Performance des outils éditoriaux

Il est précisé que les outils et la méthode de calcul de l'audience du site Internet bretagne.bzh ont été modifiés à l'occasion de la mise en ligne de la nouvelle version du portail en décembre 2019, les données ne pouvant de ce fait pas être comparées aux années antérieures.

Si les données ne sont donc pas comparables, le CESER se satisfait de constater qu'après avoir entrepris diverses améliorations, le site bretagne.bzh atteint un taux d'accessibilité de 98 % par rapport au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGA version 4), ce qui fait de ce portail l'un des mieux notés en matière d'accessibilité à l'échelle nationale.

Pour l'avenir, et comme précédemment, le CESER souhaiterait que cet indicateur s'appuie sur le nombre de visiteurs uniques, plutôt que le nombre total de visites ou *a minima* en complément de celui-ci. La finalité de cette demande est d'apporter un éclairage plus qualitatif.

Pour ce qui concerne les autres outils, Twitter poursuit sa consolidation avec + 6 % de followers. Facebook et LinkedIn connaissent des taux de progression du nombre d'abonnés encore très importants (135 % et 106 % respectivement). Enfin, venu compléter la palette, Instagram touche 2000 abonnés à la fin de l'année 2020.

Organiser l'information thématique des citoyen-ne-s sur les politiques régionales [I-2]

Le Conseil régional a piloté en 2020 d'autres réalisations très concrètes, mais sans indicateur.

Le CESER apprécie que dans le contexte de pandémie, le site bretagne.bzh et les réseaux sociaux aient été fortement mobilisés comme relais d'information et support d'instruction des mesures Covid-19, notamment dans le domaine de l'économie, eux-mêmes soutenus par des campagnes et actions de marketing invitant à venir les consulter.

D'autre part, une nouvelle plateforme produits-locaux.bzh a été créée, pour favoriser la mise en relation de producteurs locaux bretons et les consommateurs. Le Conseil régional signale que cette plateforme a très vite pris la place de leader à l'échelle régionale avec 55 000 consommateurs inscrits et 1 producteur breton sur trois. Le CESER aimerait connaître l'évolution de la fréquentation et de l'utilisation effective de cette plateforme dans le temps.

Plus généralement, le CESER recommande la mise en place d'un indicateur pour suivre ces évolutions.

Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs [II-1]

Comme le Conseil régional, le CESER déplore que la Fête de la Bretagne n'ait pu se dérouler en raison du risque sanitaire. Considérant les nombreux autres événements festifs annulés, il salue la démarche d'animation de la fête engagée *via* les réseaux sociaux.

A l'inverse, le Tour de France 2021, pour lequel des dépenses régionales ont été engagées dès 2020, a représenté un beau succès, avec d'abord le départ en Bretagne, et au total 4 départs et 4 arrivées en région. Le CESER félicite les équipes du Conseil régional et tous les contributeurs qui ont permis cette réalisation populaire et porteuse d'image positive.

Promouvoir le rayonnement de la Bretagne [II-4]

En 2020, la démarche s'est concrétisée sous plusieurs formes : l'achèvement d'un kit d'attractivité de la Bretagne ; la parution d'un livre ; la réalisation d'un film traduit en plusieurs langues.

Le CESER restera intéressé spécialement par toute information touchant à la diffusion du kit d'attractivité mis à disposition des acteurs bretons, pour présenter la Bretagne auprès de publics extérieurs à la région.

(Ces observations peuvent concerner la qualité, la précision, la pertinence, la compréhension des indicateurs. Elles constituent une analyse – au regard du processus d'évaluation des politiques publiques – des indicateurs renseignés pour le programme correspondant. Elles seront à formuler en 10 lignes maximum et seront discutées en commissions sans donner lieu à un vote).

Fonds de gestion des crédits européens

1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 – Programme FEAMP 2014-2020

1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition de Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Le CESER apprécie que la dynamique de programmation de l'ensemble des fonds européens se soit poursuivie et même accélérée en 2020, dans la phase finale d'une programmation qui sera formellement clôturée fin 2023. Il souligne également le redéploiement de certains crédits vers les mesures d'urgence qui étaient nécessaires au printemps 2020 pour l'achat de matériels de protection et l'aide à la trésorerie des entreprises.

La mise en œuvre des fonds européens a été très liée à la politique territoriale du Conseil régional sur la période 2014-2020, par le biais des contrats de partenariat Région-Pays. Cette approche plurifonds et intégrée a été l'objet d'une évaluation évoquée dans le RAP. Compte tenu des difficultés pointées dans l'évaluation, et malgré leur faible incidence sur la dynamique globale de programmation qui s'est poursuivie à un bon niveau, cette démarche très originale ne sera pas renouvelée pour la prochaine programmation. La contractualisation entre la Région et les Pays ne sera pas reconduite et laissera place à des dispositifs de soutien aux territoires sur des thématiques plus ciblées. Le CESER sera particulièrement attentif à la répartition des moyens et à un égal accès aux fonds européens sur l'ensemble des territoires.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs n'ont pas évolué et reprennent les logiques des programmes européens par axes et objectifs. Ils sont suivis de manière très régulière depuis le début de la programmation en 2014 et sont utiles pour suivre son état d'avancement. Ils sont d'ordre quantitatif mais sont complétés par des évaluations – obligatoires dans le cadre des financements européens. On peut regretter que cette batterie d'évaluations ne soit pas exploitée pour dégager des indicateurs complémentaires. L'année 2020 et de manière plus générale la fin de la programmation en cours n'était pas propice à l'élaboration de nouveaux indicateurs. Ce pourrait être intéressant de profiter de la nouvelle période de programmation 2021-2027 pour enrichir les éléments de suivi.

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Indicateurs n°1 et 2 : nombre de dossiers programmés et avancement du programme FEDER-FSE

L'avancement du programme FEDER-FSE est très satisfaisant et a pu se poursuivre malgré les difficultés rencontrées pendant la pandémie. Le tableau de suivi permet d'identifier quelques retards sur certains objectifs du FEDER qui devraient être rattrapés.

Le CESER regrette que l'approche territoriale, qui était l'une des spécificités de la programmation actuelle, n'ait pas été prise en compte malgré les outils dont le Conseil régional dispose – cartes de projets financés par exemple.

Indicateur n°2 : exercice de dégagement d'office

Pour les deux programmes, le dégagement d'office est évité.

2.2 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Indicateur n°1 : détail de la programmation au 31 décembre 2020

Le tableau détaillé par objectif et par axe permet de suivre l'avancement de la programmation depuis les trois dernières années. Ce sont des indicateurs utiles et qui permettent une vigilance et une adaptation de la maquette initiale. Cependant, seuls des indicateurs quantitatifs sont retenus, qui ne permettent pas une approche plus territorialisée par exemple. Un indicateur du nombre de dossiers, comme c'est le cas pour le FEDER-FSE, serait également intéressant et complémentaire aux volumes financiers.

2.3 Programme FEAMP 2014-2020

Indicateur n°1 : détail de la programmation au 31 décembre 2020

Le rappel de l'avancée de la programmation sur les trois dernières années est un outil utile et permet de mesurer les rattrapages. Il est complété par des informations concernant le nombre de dossiers par typologie de projets, informations donnant une approche plus concrète.

2.4 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Indicateur n°1 : activité du site web sur les fonds européens en Bretagne

La fréquentation en baisse du site web peut s'expliquer par plusieurs facteurs liés au contexte de crise et à la fin de la période 2014-2021.

Indicateur n°2 : Grande action annuelle (campagne média « Les BrEUtons »)

Dans la continuité de la première édition, la diffusion des vidéos « Les BrEUtons » a connu une forte progression ; l'approche très concrète a sans doute été appréciée.

Le CESER regrette que l'étude réalisée par TMO Régions sur la stratégie de communication sur les fonds européens en Bretagne 2014-2020 n'ait pas donné lieu à l'élaboration d'indicateurs supplémentaires.

Ces observations peuvent concerner la qualité, la précision, la pertinence, la compréhension des indicateurs. Elles constituent une analyse – au regard du processus d'évaluation des politiques publiques – des indicateurs renseignés pour le programme correspondant.

Autres dépenses

9000 – Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9000 « Patrimoine et logistique » s'élèvent à 33,4 M€. Si la crise sanitaire a fortement impacté ce programme, le CESER relève néanmoins des taux de réalisation en fonctionnement comme en investissement proches de 90 % (respectivement 89 % et 88 %).

Les évolutions constatées sur divers indicateurs illustrent les effets de la crise sanitaire (par exemple, sur les évolutions des modes de déplacement et sur la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques), et ne permettent pas une réelle analyse des écarts par rapport aux exercices précédents.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine

Le nombre de m² gérés a nettement progressé en raison des acquisitions immobilières réalisées (72 786 m² vs 59 687 m² en 2019).

Les charges de maintenance au m² diminuent de 10 %, sous le double effet de l'augmentation du nombre de m² gérés, et, plus ponctuellement, en raison du confinement sanitaire. Pour les mêmes raisons, les charges de fonctionnement affichent un recul notable (fluides 10 € vs 12 € m² ; charges immobilières 36 € vs 42 €/m²).

Indicateur N°2 – Evolution des dépenses de fonctionnement courant

Les items de l'indicateur reflètent les impacts de la crise COVID-19, avec un coût moyen par élu/agent doublé par rapport à 2019 (2660 € vs 1348 €), principalement du fait des charges logistiques exceptionnelles supportées pour affronter la crise sanitaire (3 M€). Hors ces charges, le Conseil régional signale que le coût moyen aurait été ramené à 269 €, ce qui représenterait une forte diminution sur 2018 (588 €) et 2019 (1348 €). Les autres lignes apparaissent logiquement en retrait, qu'il s'agisse des fournitures de bureau, de la restauration collective, ou du poids de papier consommé.

Indicateur N°3 – Evolution des modes de déplacement

Si le nombre de véhicules a augmenté, les indications concernant les kilométrages sont en forte baisse, et davantage encore les dépenses de transports en commun (112 K€ vs 489 K€). Les effets de la crise sanitaire sont évidents, avec les dispositions prises pour favoriser le télétravail et les réunions à distance.

Le CESER avait suggéré de faire apparaître un indicateur permettant d'apprécier l'évolution du nombre de visioconférences, qui aurait trouvé toute sa pertinence ici, et qui pourrait être complété par un autre indicateur mesurant le nombre de jours de télétravail. Même en sortie de période de confinement, l'évolution des conditions de travail justifie pour le CESER l'intégration de ces nouvelles données dans le RADD.

Indicateur N°4 – Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

Le nombre de courriers « papier » entrants et sortants présente une diminution de presque la moitié par rapport à 2019. La dématérialisation de l'envoi de documents s'est poursuivie, mais l'essentiel de l'écart doit provenir des dispositions prises au niveau du télétravail.

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9002 « Développer le système d'information en appui des politiques régionales » s'élèvent à 6,9 M€.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Evolution du parc informatique

L'indicateur relève le poids des investissements importants réalisés en vue d'équiper les agents pour généraliser le télétravail, au-delà de l'effort déjà entrepris en 2019 (8828 matériels informatiques et téléphonique en 2020 vs 7067 en 2019). Le nombre de progiciels spécialisés apparaît au contraire en net retrait (211 vs 253), et ce sans explication.

Indicateur N°2 – Support informatique – traitement des incidents

Le CESER comprend qu'avec la multiplication du télétravail et le développement de la territorialisation, les demandes enregistrées au support informatique aient connu à nouveau une forte hausse, avec 41 347 demandes vs 36 612 en 2019. Il semble légitime de se demander si l'efficacité du support en place permettra de stabiliser voire d'améliorer la situation en 2021.

Indicateur N°3 – Projets informatiques au service de la politique régionale

Tout en relevant que la centralisation des systèmes d'information des lycées s'est poursuivie, et qu'un nouveau projet de centralisation des équipements de téléphonie a été engagé, le CESER constate la réduction du nombre de projets effectivement réalisés (19 en 2020 vs 26 en 2019). Il en est de même pour le recours à la sous-traitance externe au titre de laquelle le nombre de jours passe de 2463 en 2019 à 1865 en 2020.

Cette évolution peut sembler logique du fait des efforts importants réalisés au cours des dernières années en faveur des lycées, comme dans le domaine de la dématérialisation. Toutefois, la comparaison est difficile, les données 2018–2019 intégrant les projets imputés en investissement, ce qui n'est plus le cas en 2020.

Le CESER se questionne sur le point suivant : le contexte très particulier supporté en 2020 a-t-il conduit à des renoncements ou à des reports ? Cette question ne trouve pas d'éléments de réponse dans le RADD 2020.

9003 – Fonds d'intervention régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet à au Conseil régional d'intervenir à titre exceptionnel dans le financement d'opérations n'entrant pas dans le domaine des politiques régionales.

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9003 « Fonds d'intervention régional » s'élèvent à 0,8 M€. La crise sanitaire a pesé sur ce programme, qui s'est d'ailleurs vu renforcé dans le cadre de la DM2 pour 2020.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1– Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement

Reflète des difficultés rencontrées, le nombre de dossiers soutenus est nettement en retrait passant de 425 en 2019 à 302 projets en 2020, alors que les réalisations budgétaires ont progressé de 22 % (1064 K€ vs 868 K€), avec un montant moyen par dossier en forte hausse, passant de 2044 € en 2019 à 3526 € en 2020 (soit une hausse de 72 %).

Le CESER relève que de nombreux événements ont été annulés, entraînant une diminution des demandes. Cependant, les événements maintenus ont subi un recul de la fréquentation. De nombreuses associations ont ainsi été fragilisées, ce qui a entraîné une participation plus forte de la Région.

Indicateur N° 2– Analyse de l'accompagnement social à la formation

La comparaison entre les années 2019 et 2020 montre que la situation sanitaire explique une forte diminution des montants alloués (22 K€ vs 59 K€) et du nombre de dossiers (9 vs 37). Le CESER constate à l'inverse une augmentation du montant moyen par dossier (2455 € vs 1593 €), ne pouvant que supposer que le Conseil régional s'est généralement montré moins contraint du fait du recul des demandes, ou que certaines bourses attribuées supposaient des aides plus conséquentes.

Indicateur N°3– Analyse des soutiens aux projets en investissement

Si le nombre de dossiers est resté stable, avec 18 interventions, le budget consacré aux projets d'investissement a très fortement progressé, passant de 63 K€ à 296 K€, avec une moyenne évoluant de 3480 € en 2019 à 16450 € en 2020.

Le CESER relève l'appui apporté aux associations qui luttent contre la précarité alimentaire. Celles-ci ont bénéficié d'un soutien à hauteur de 165 K€ pour financer des acquisitions de matériels. Hors ces interventions chiffrées, le budget double néanmoins (de 63 K€ à environ 131 K€) sans plus de détail sur les autres investissements pareillement soutenus face à des situations devenues encore plus difficiles en 2020.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9011 « Développement des conditions de travail et des compétences » s'élèvent à 7,9 M€.

On ne peut que se féliciter que, dans le contexte de la crise sanitaire, la Région se soit attachée à renforcer la protection des agents, tout en revoyant son organisation en vue d'assurer la continuité de l'action publique régionale.

Par ailleurs, le CESER relève que les démarches de changement des outils relatifs aux frais de déplacement, à l'entretien professionnel et à la médecine professionnelle ont pu être lancées, avec une cible de déploiement en 2021.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Activité des agents

En 2020, le taux d'absence a connu une baisse qui mérite d'être soulignée, revenu à 7,7 % de l'effectif contre 8,3 % en 2019 et 8,6 % en 2018. Au niveau des arrêts maladie ordinaires, la Région voit les effets des confinements, et le respect des gestes barrières (évolution – 11 %).

Comme il l'a précédemment exprimé, le CESER déplore l'absence de comparaison avec les autres collectivités présentant des caractéristiques semblables, et rappelle qu'un minimum d'informations supplémentaires pourraient venir utilement enrichir le programme (données par secteur d'activité, métier, tranche d'âge).

Indicateur N°2 – Organisation de la mobilité et des recrutements

La mobilité interne reste une priorité RH pour le Conseil régional. Elle a fortement progressé en 2020, avec un taux de recrutement interne atteignant 60 % vs 46 % en 2019. Le CESER relève que la territorialisation des services représente la moitié des mouvements intervenus.

Il note que des recrutements externes plus nombreux sont intervenus, en réponse à un nombre croissant de postes à spécialités devant être pourvus. Dans l'indicateur, un item permettrait d'en suivre l'évolution, mais cela n'est pas détaillé. Similairement, les données sur les apprentis sont absentes alors que le CESER lit que « 36 apprenti-e-s sont en contrat à la Région depuis la rentrée scolaire 2020 ».

Comme précédemment, des difficultés de recrutement restent signalées sur les métiers en tension (bâtiment, encadrement, restauration...) comme sur certains secteurs géographiques (non précisés).

Le nombre de stagiaires accueillis connaît un net recul (80 vs 105), probablement du fait des conditions d'accueil plus difficiles, liées aux contraintes au contexte sanitaire.

Pour la deuxième année consécutive, les services n'ont pas recruté de travailleurs handicapés. Certes, les lycées sont restés actifs avec 3,7 % des recrutements, mais le CESER constate que, globalement, la part de travailleurs handicapés dans les effectifs de la Région revient à 11,6 % à 2020 contre 13,10 % en 2019.

Indicateur N°3 – Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité

Le CESER découvre sans étonnement que la formation a pâti de la crise sanitaire. Le nombre d'agents formés a nettement reculé, ainsi que le budget. Cependant, pour continuer de répondre aux besoins des agents, il note que le Conseil régional s'est attaché à renforcer l'offre de formation à distance, ou hybride. Le nombre d'agents ayant pu profiter de ces nouvelles formes de formation comme le nombre de jours consacrés auraient pu éclairer ce point.

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Atteignant plus de 171 M€, la masse salariale a moins progressé en 2020 qu'en 2019 (0,5 % vs 1,3 %). Le CESER relève que le GVT correspondant à 1,7 M€ représente 1 % de la masse salariale.

Pour le CESER, la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) poursuivie constitue un élément indispensable de bonne gestion des ressources humaines de la collectivité, tant pour répondre aux besoins des services, qu'aux aspirations professionnelles des agents.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Évolution de la masse salariale

La part consacrée à la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement augmente en 2020, le Conseil régional soulignant la baisse des dépenses réelles de fonctionnement, qui constituent le dénominateur.

Le CESER relève ainsi que la masse salariale rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement atteint 17,3 %, contre 16,4 % en 2019. La même tendance est enregistrée par rapport à la charge de fonctionnement courant (18,7 % vs 17,2 %), ainsi que par rapport aux dépenses réelles totales (9,7 % vs 9,4 %).

Indicateur N°2 – Évolution de la masse salariale moyenne annuelle

La masse salariale moyenne annuelle des agents permanents des trois catégories A / B / C a enregistré en 2020 une progression plus sensible qu'en 2019, notamment en faveur des agents des catégories B et C.

Indicateur N°3 – Proportion effectif permanent/non permanent

Avec 4051 agents en place à la fin 2020, l'effectif est sensiblement resté stable. Celui-ci s'élevait à 4077 en 2019. Le CESER relève qu'avec 3614 agents la part de l'effectif permanent progresse légèrement en 2020 comparativement à 2019 (89,2 % vs 88,7 %). À l'inverse, la part de l'effectif non permanent recule de 4,8 %, avec 437 agents vs 459 en 2019. Ceci sous l'effet du moindre recours aux agents saisonniers et temporaires du fait de la crise sanitaire (fermeture des lycées et période de navigation plus courte).

Le CESER rappelle ses propositions formulées dans le cadre de l'analyse du RADD 2019, dont il ne trouve aucune trace dans le RADD 2020 :

- les chiffres portant sur les effectifs incluant les saisonniers, dont le nombre n'est pas précisé, devraient être complétés par des données hors saisonniers ;
- des indicateurs par tranche d'âge et ancienneté apportant un éclairage sur la typologie des effectifs devraient figurer dans ce rapport d'activité ;

un indicateur permettant de suivre, au sein de l'effectif permanent, l'évolution du nombre d'agents titulaires et contractuels, en distinguant les lycées et l'administration, serait nécessaire.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9020 « Ressources et expertise » s'élèvent à 1,7 M€.

Comme précédemment, ce programme a principalement couvert les axes suivants :

- la poursuite de la transformation de l'administration, sous des formes applicables concrètes en interne comme en externe. Le CESER relève l'échéance en 2020 de l'appel à projets, à idées et à défis, initié en 2017. Sur 50 projets de transformation sélectionnés, 37 sont clôturés. Cette démarche interne et mobilisatrice pourrait mériter un focus dans le document ;
- la politique d'achat, qui voit la concrétisation de la politique d'achats par la donnée avec la possibilité d'apprécier la réalisation des objectifs fixés ;
- les évolutions de la démarche de performance, synthétisée dans le Rapport d'analyse par programme (RAP), le CESER notant la mise en place d'un suivi spécifique du fait de la crise sanitaire, avec l'inclusion de tableaux de bord stratégiques mensuels, et des informations relatives à la crise et à ses conséquences.
- le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion, avec l'appui apporté aux directions ; le démarrage des travaux d'évaluation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; l'accompagnement du plan de mobilité interne ; l'initiation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL). Outre ces dossiers, le CESER serait intéressé par une information sur l'analyse réalisée portant sur l'impact de la crise COVID-19 sur les délégations de service public (DSP) et le contrat TER.
- des prestations juridiques et financières, avec le recours depuis 2013 à l'agence de notation Fitch Ratings ou à des prestataires en matière de conseil juridique ou d'expertise financière ;
- une veille ciblée sur les politiques régionales, au travers de revues de presse personnalisées et des abondements à des journaux et revues, complétés par un fonds documentaire.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER continue de déplorer l'absence totale d'indicateurs qui pourtant permettraient de suivre certains éléments de ce programme. Ainsi, par exemple, s'agissant de différents critères découlant de la politique d'achat poursuivie, des travaux d'évaluation ou encore de l'évolution du télétravail le justifieraient.

9021 – Service de la dette

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2020, les dépenses globales relatives au programme 9021 « Service de la dette » s'élèvent à 64,5 M€.

Comme les années précédentes, le CESER ne peut que se féliciter de la qualité de la gestion mise en œuvre, qui sait capter les opportunités dans un contexte de taux encore très avantageux.

L'optimisation des conditions est en permanence recherchée sur toutes les lignes d'emprunts, et reste attachée à un souci de sécurité encore illustré par la progression de l'encours à taux fixe porté à 60 % du total des emprunts. Néanmoins, le marché évolue comme la structure des encours, et le CESER constate la hausse des conditions appliquées depuis 2018, époque à laquelle la marge moyenne ressortait à 0,18 %, puis à 0,26 % en 2019, et 0,44 % en 2020. Ce point supposera une vigilance accrue.

Au niveau des besoins de court terme, une nouvelle fois est fait le constat du bon usage de la formule des titres négociables, dont les taux négatifs permettent à la Région d'encaisser 1,341 M€ de produit financiers, montant nettement supérieur à celui obtenu en 2019 (> 1,100 M€) et 2018 (900 K€).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Marge moyenne consolidée sur l'exercice :

Les conditions de marché ont poursuivi le redressement constaté en 2019. La marge moyenne obtenue par la Région sur les nouveaux contrats est passée de 0,18 % en 2018 à 0,26 % en 2019, et à 0,44 % en 2020. Si la comparaison avec la marge moyenne appliquée à l'ensemble des collectivités locales (0,65 %) reste flatteuse, le CESER regrette l'impossibilité de comparer la Bretagne aux autres Régions.

Indicateur N°2 – Limiter le risque de taux :

La part à taux fixe atteint maintenant 60 % (vs 56 % en 2018 et 58 % en 2019). Comme l'année précédente, la totalité des emprunts obligataires (155 M€) a été consolidée à taux fixe, quand les emprunts BEI (72 M€) restaient traités à taux variable, dans de bonnes conditions.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le programme 9023 sert notamment de support aux mouvements comptables particuliers, souvent sans impact sur la trésorerie de la Région.

Pour 2020, le CESER relève qu'il porte les provisions spécialement constituées (38 M€), pour parer aux conséquences de la crise sanitaire sur les créances régionales.

La dématérialisation comptable et le télétravail mis en œuvre ont permis de maintenir, pendant les périodes de confinement, une activité de mandatement et d'ordonnancement assez soutenue.

Le Conseil régional souligne, en ce qui concerne les mandatements, un rebond très net après la rentrée de septembre et la reprise des travaux dans les lycées, les ports, les voies navigables.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Nombre de mandats et de titres émis par la Région :

Le nombre de mandats émis est en réduction (43 622 en 2020 vs 46 451 en 2019), sous l'effet continu de la facturation de la participation des familles aux frais de transports scolaires.

Indicateur N°2 – Délai de mandatement des factures en jours :

Si la dématérialisation comptable initiée depuis le 1^{er} janvier 2019 avait nécessité un temps d'appropriation par les services, ayant conduit à une dégradation constatée du délai de mandatement des factures en 2019 (24,3 jours vs 20,6 jours en 2018), le CESER constate avec plaisir que le retour à un délai satisfaisant annoncé au titre des derniers mois de 2019 a pleinement joué son effet en 2020, année qui voit le délai moyen de mandatement revenir à 17,6 jours, à savoir nettement en-deçà des 20 jours normalement autorisés.

Avec 0,30 % de mandats rejetés par le comptable public, la qualité de l'ordonnancement connaît une légère dégradation tout en restant à un très bon niveau (0,23 % en 2019 et 0,30 % en 2018). Rappelons que le CESER regrette l'absence d'un indicateur qui permettrait de suivre l'évolution de la qualité de ce traitement.

Indicateur N°3 – Montant des dotations aux amortissements en M€ :

Avec un total atteignant 323 M€, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement et des investissements directs progressent une nouvelle fois, dans la logique des lourds investissements réalisés par le Conseil régional au cours des dernières années (306,2 M€ en 2019 ; 261,9 M€ en 2018).

Rapport transversal Mer

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne du caractère structurant de ces enjeux pour le développement durable de la Bretagne. Si, comme les années précédentes, le CESER regrette l'absence de mise en cohérence de ce rapport avec les feuilles de route et documents stratégiques adoptés ces dernières années par le Conseil régional pour dessiner les grandes lignes de son action en faveur des enjeux de la mer et du littoral, il souligne l'effort d'exhaustivité qui guide son élaboration.

Toutefois, afin de faciliter le suivi des actions engagés dans le domaine maritime et de mieux apprécier leur pertinence d'une année à l'autre, le CESER renouvelle son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles consolidées engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral, décliné par actions.

Le CESER réaffirme son intérêt pour les travaux portés par la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), enceinte de co-construction de la stratégie régionale. Il rappelle son attachement à son bon fonctionnement. Le CESER souhaiterait que les travaux de la CRML soient davantage communiqués et diffusés plus largement auprès des citoyen·nes afin d'éviter la remise en cause de la légitimité par certains citoyen·ne·s de cette assemblée comme ce fut le cas récemment dans le cadre du débat public sur l'éolien flottant en Bretagne Sud

Concernant plus précisément l'action du Conseil régional durant l'année 2020, le CESER tient à souligner son implication pour aider les acteurs de la mer et du littoral à faire face à la crise sanitaire, dans de nombreux domaines, alors même que nombre de ces acteurs subissaient déjà de fortes incertitudes, notamment celles liées au Brexit.

2. Observations sur les indicateurs

De manière globale, le CESER souligne que, dans leur grande majorité, les actions engagées durant l'année semblent aller dans le sens d'une plus grande place donnée aux enjeux maritimes et littoraux dans le développement régional. Il partage ci-dessous quelques observations plus précises sur quelques-uns de ces indicateurs.

Objectif n°2 : Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Actions mission 2. Le CESER se satisfait que de nombreux projets liés au domaine maritime aient pu être accompagnés par le Conseil régional. Ils témoignent de la diversité et du dynamisme des filières de l'économie maritime. Le CESER tient également à souligner la mobilisation des acteurs de l'innovation maritime dans l'élaboration et l'animation de la nouvelle S3.

Actions mission 3. Compte-tenu du défaut d'attractivité de nombreux métiers maritimes et des difficultés de recrutement remontées par les entreprises du secteur, le CESER s'inquiète de la baisse de près de 10 % des effectifs dans les lycées maritimes par rapport à la rentrée 2019 : s'agit-il d'une baisse ponctuelle, exclusivement liée à la crise sanitaire ? Les chiffres de la rentrée 2021 sont-ils rassurants à cet égard ?

Objectif n° 4 : Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral

Comme le CESER l'a rappelé dans ses travaux, notamment l'étude « *Produire et résider sur le littoral en Bretagne !* », les enjeux fonciers revêtent un caractère stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée. La maîtrise du foncier littoral reste ainsi une condition majeure d'installation des jeunes dans le secteur de la conchyliculture. LE SRADDET reconnaît ces enjeux mais le CESER s'interroge sur la capacité de ce document à réguler la pression foncière littorale, qui reste un frein pour de nombreux projets dans le secteur de l'économie maritime.

Objectif n° 5 : Améliorer la sécurité maritime

Actions mission 2. Le CESER se félicite des efforts engagés dans le domaine de la sécurité maritime.

Objectif n° 6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Dans son étude de juin 2021, le CESER a révélé le « fil bleu » que constitue la culture maritime dans le développement régional. Les liens étroits entre patrimoine social, naturel et culturel sont une singularité de la Bretagne qu'il nous appartient, à toutes et tous, de faire vivre. A ce titre, le CESER salue la politique volontariste du Conseil régional pour valoriser, faire connaître et rendre accessibles la culture et le patrimoine maritimes, dans leurs diverses composantes.

Objectif n° 7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Le CESER souligne que le Conseil régional a maintenu un fort engagement européen, à la fois au sein de projets de coopérations, mais également pour anticiper ou trouver des solutions aux difficultés nées d'un contexte incertain (Brexit, crise sanitaire).

Rapport égalité Femmes-Hommes 2020 : rapport des commissions

Introduction

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
avec le concours des référent.e.s « égalité » des commissions du CESER

1. Observations générales

Le rapport annuel du Conseil régional de Bretagne sur l'égalité femmes-hommes, comme ceux d'autres collectivités territoriales, est porteur d'un message fort : les femmes et les hommes doivent pouvoir compter sur les politiques publiques pour garantir leurs droits, veiller à leur autonomie et protéger leur avenir. Cette action publique en faveur de l'égalité doit prendre en compte les réalités de terrain et les marges de progression possibles pour l'émancipation de toutes et de tous.

Ce document, dont la richesse et la qualité progressent chaque année, présente des données, des analyses et des ressources documentaires qui sont une mine d'informations, aux niveaux national, régional, voire international et européen, en de nombreux domaines : l'éducation et la formation, le développement économique et l'emploi, les territoires, le rayonnement et la vitalité de la Bretagne.

Ce rapport est donc très utile pour qui veut agir, à son niveau, afin que l'égalité en droit entre les femmes et les hommes devienne une égalité de fait. Le CESER invite donc chacun.e à s'y plonger, à se l'approprier pour être partie prenante d'une dynamique collective porteuse d'égalité en Bretagne et au-delà.

Le CESER apprécie particulièrement, dans ce RADD 2020, les zooms spécifiques à la crise sanitaire et, sur la forme, la figure symbolique représentant un masque sur lequel est apposé le signe distinctif féminin qui introduit ses différents chapitres. En effet, les femmes ont démontré, pendant la crise sanitaire, qu'elles étaient majoritairement « au front » face à la pandémie de la Covid-19, notamment dans les services vitaux et de soins - y compris dans les établissements du secteur médico-social et dans celui de l'aide à domicile - où les métiers sont statiquement majoritairement occupés par des femmes : 83 % dans les métiers d'aide aux personnes et métiers de la propreté, 77,3 % des médecins et personnels non médicaux à l'hôpital, 87,4 % dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes³⁰.

Pour le sociologue François de Singly, cette période de crise sanitaire est révélatrice des inégalités de la vie familiale. Il observe ainsi qu'elle a été plus dure pour les femmes que pour les hommes et les enfants : « *C'est la femme qui est la plus enfermée dans ses rôles familiaux, c'est donc elle qui a le plus intérêt à s'en échapper [...] Pendant le confinement, non seulement il leur a fallu travailler en étant sans cesse dérangées, mais en perdant également cette possibilité d'avoir un monde à soi, non connu du compagnon, un monde offert par le travail. Contrairement aux hommes, qui sont parvenus à imposer qu'il ne faut pas les déranger pendant une partie de la journée, les femmes,*

³⁰ Source : Niveau national, Les chiffres-clés-Editions 2020, « Vers l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'essentiel », Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

qui ont la charge des relations au sein de la famille, ne cloisonnent pas. Elles doivent rester disponibles³¹ ». Les contraintes de l'école à la maison en période de confinement paraissent aussi avoir augmenté plus souvent la charge parentale et mentale des femmes que celle des hommes.

Dans les familles où elles étaient difficiles, les relations se sont dégradées et se sont exacerbées en termes de violences. Les confinements de la période Covid ont mis en évidence, d'une façon très significative, l'augmentation des violences intrafamiliales. Ainsi, au niveau national, les interventions des forces de l'ordre à domicile dans la sphère familiale ont augmenté pendant le confinement (du 17 mars au 12 mai 2019, 52 304 interventions contre 74 324 interventions en 2020, soit une augmentation de 42 %). On constate également une forte hausse de signalements des violences conjugales. Les appels reçus au numéro 39 19³² ont triplé pendant la période de mars à juin 2020 (mars-juin 2019 : 23 140 appels reçus et de mars à juin 2020 : 70 227 appels reçus³³). Si le RADD 2020 présente de nombreuses données nationales relatives aux violences faites aux femmes, il serait intéressant de les compléter, à l'avenir, par davantage de données régionales sur le sujet.

La crise sanitaire de la Covid-19 a accentué les situations de précarité et de pauvreté, en particulier pour les femmes en situation de monoparentalité. Les personnes en situation de pauvreté sont nombreuses à ne pas recourir à leurs droits. Comme les réseaux associatifs de solidarité et d'accès aux droits le constatent, ce non-recours aux droits peut avoir des conséquences défavorables notamment sur la santé des personnes³⁴. Ainsi, la période de la crise sanitaire met en évidence des éléments de contexte sur la situation des femmes et leurs réalités de terrain qui peuvent accentuer les inégalités de fait entre les femmes et les hommes et affecter défavorablement leurs conditions de vie et leur accès aux droits, y compris pour les femmes en situation de handicap. En sortant de la crise sanitaire, il ne faudra pas s'empresse d'effacer ou d'oublier ces réalités.

Pour le CESER, il est donc important de bien tenir compte des effets de la crise sanitaire à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes, pour relever le défi du « Redémarrage et des transitions » en Bretagne.

Le CESER de Bretagne a toujours été engagé aux côtés du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Depuis 16 ans, ce dernier s'emploie à rendre plus visible les inégalités entre les femmes et les hommes, les mécanismes qui les entretiennent pour les dépasser et agir dans tous les domaines.

Le CESER invite le Conseil régional à ne pas baisser la garde dans le domaine et à continuer à être exemplaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est le message fort du CESER de Bretagne, instance représentative de la société civile organisée qui entend continuer à jouer son rôle d'aiguillon pour faire évoluer les représentations et les pratiques vers l'écosystème de l'égalité³⁵.

L'histoire et l'actualité nous indiquent qu'il suffit d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis définitivement et il nous faut rester vigilant·e·s notre vie durant, ici et ailleurs. La situation en Afghanistan nous rappelle ainsi que les conditions, les libertés fondamentales et les droits des filles et des femmes sont en péril dans de nombreux pays du monde, en particulier les droits à l'éducation et au travail.

³¹ Source : François de Singly, Le Monde diplomatique n°778 et entretien dans le Monde du 19 juin 2020

³² Le 3919 est un numéro d'écoute, d'information et d'orientation à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles géré par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

³³ Source : Les chiffres-clés-Éditions 2020, Vers l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'essentiel, Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, source FNSF, 1er semestre 2020.

³⁴ Source : Se reporter au rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2017) « Rapport sur la santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité ».

³⁵ Journée Théma du CESER de Bretagne : Vers un écosystème de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne ? Novembre 2019

Le Conseil régional peut développer son rôle fédérateur et de « grand ensemblier de l'égalité » en Bretagne, portant ainsi le rayonnement et la vitalité de la Bretagne haut et fort dans et avec tous les territoires³⁶.

En sa qualité de cheffe de file de la politique jeunesse, la Région porte une responsabilité particulière pour promouvoir, avec l'ensemble de ses partenaires, l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge, notamment dans les parcours éducatifs, d'orientation et de formation en Bretagne.

1 – Région responsable

1.1 – La responsabilité démocratique

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

L'égalité en droit entre les femmes et les hommes et son effectivité dans tous les domaines constitue un indicateur probant de la vie démocratique d'un pays et de ses territoires. En France, l'Etat et les collectivités territoriales ont un rôle majeur d'impulsion, de soutien et de suivi dans le domaine.

D'une manière générale, le CESER de Bretagne encourage le Conseil régional à poursuivre la dynamique égalitaire traduite dans le RADD 2020, notamment pour :

- intégrer plus fortement l'exigence de l'égalité dans les budgets annuels (par exemple, le Budget intégrant l'égalité ou BIE) ;
- développer la formation à l'égalité femmes-hommes notamment à la suite des dernières élections locales en direction des nouvelles personnes élues ;
- promouvoir le choix politique de l'écriture inclusive pour lutter contre les stéréotypes sexués et genrés ;
- soutenir les EPCI afin de développer, à l'interne et à l'externe, des formations, des projets (par exemple, les Appels à manifestation d'intérêt), de s'investir dans les rapports annuels sur l'égalité, et de mobiliser tous les facteurs qui favorisent la vie et la dynamique de l'écosystème de l'égalité dans les territoires.

Le CESER de Bretagne, représentant la société civile organisée, s'attache quant à lui à faire progresser l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses instances, fonctions et travaux. Ainsi, si l'égalité (dont l'égalité femmes-hommes) relève des attributions de sa commission « Société, environnement et qualité de vie », il a été décidé depuis 2018 de mobiliser plus largement les membres du CESER autour des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Deux référent-es (un homme et une femme) sont d'une part désignés dans chacune des quatre commissions. D'autre part, une fonction de référent.e coordinateur.rice sur l'égalité a été créée au sein du CESER. Une journée de formation et de réflexions internes sur l'écosystème de l'égalité entre les femmes et les hommes a été organisée au sein de l'assemblée en novembre 2019. L'objectif est de renforcer, par une approche plus intégrée de l'égalité, l'appropriation de ces enjeux par l'ensemble des membres, qui peuvent concerner les travaux et champs d'intervention des différentes commissions et sections du CESER.

Ainsi, en 2020, au-delà de son avis sur le RADD 2019 et des autres travaux mentionnés dans ce rapport égalité 2020 (p. 325), le CESER a exprimé à de nombreuses reprises sa grande vigilance sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, par exemple, dans ses trois contributions sur la crise sanitaire (avril, mai et

³⁶ Source : Se reporter au rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2014), Rapport EGALITER - Combattre les inégalités sexuées, sociale et territoriales dans les quartiers politiques de la Ville et les territoires ruraux fragilisés.

octobre 2020), ses deux rapports d'autosaisine « *Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* » (février 2020) et « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions* » (octobre 2020), son avis sur l'adoption du projet de SRADDET (décembre 2020), ses avis sur les documents et programmes budgétaires du Conseil régional, etc. Ces indicateurs relatifs à l'organisation et aux travaux du CESER mériteraient d'être cités dans le RADD 2020 et le CESER se tient à disposition pour les détailler plus amplement.

En ce qui concerne le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG), le CESER voit d'une façon très favorable la mise en œuvre de sa déclinaison au niveau départemental afin de mieux diffuser la culture de l'égalité et de ses enjeux sur les territoires. Cependant, il s'interroge, après la période de la crise sanitaire et ses impacts ainsi qu'après les nouvelles élections régionales et départementales, sur l'opportunité d'envisager une réflexion sur son évolution possible. Pourquoi pas « un nouveau regard, pour un nouveau départ », avec notamment le franchissement d'une première marche : la formalisation indispensable de la charte d'engagement, en projet en 2020, et sa signature par les différents partenaires volontaires du CpeG ?

D'ores et déjà, le CESER de Bretagne, en tant qu'assemblée consultative représentant la société civile, propose de participer à « l'écriture » de la Charte d'engagement dans la foulée de la présentation du rapport Egalité femmes-hommes 2020 où les axes de la Charte se dessinent déjà.

Au-delà de son rôle fédérateur pour la mise en cohérence des politiques publiques au plus près des territoires en Bretagne, le Conseil régional de Bretagne ne pourrait-il pas envisager également, dans le cadre du CpeG, de tisser des liens réguliers plus larges aussi avec d'autres Régions et/ou pays sur l'actualité des droits des femmes, de sortir « hors les murs » de l'écosystème de l'égalité régional pour aller plus loin sur sa responsabilité démocratique vue d'ici mais aussi d'ailleurs, comme cela a d'ailleurs déjà été fait en 2020 avec les femmes en Pologne ?

Enfin, la responsabilité démocratique implique, comme il est rappelé dans le rapport Egalité femmes-hommes 2020, qu'il faut savoir nommer les choses en rendant visibles par tous les moyens, en particulier les statistiques sexuées dans tous les domaines, les inégalités de fait entre les femmes et les hommes. En effet, comme l'écrivaient conjointement la Préfète de région et le Président du Conseil régional de Bretagne en 2020, « *la diffusion de statistiques sexuées constituent un enjeu fort permettant l'objectiver les inégalités encore trop souvent méconnues sources de débats ou d'appréciations subjectives. Surtout ces données sexuées sont indispensables aux décideurs politiques pour pouvoir agir et tendre aussi vers l'égalité réelle*³⁷ ».

1.2 – La représentation politique

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

L'accès des femmes aux postes à responsabilités, en dépassant le « plafond de verre », est un marqueur incontournable de l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Cela vaut aussi dans le cadre des fonctions électives des communes et leurs regroupements. L'article 28 de la loi Engagement et proximité de 2019 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions du code électoral seront modifiées afin d'étendre l'égal accès des femmes et des hommes à ces fonctions. Il restera à mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour rendre compte de l'application de la loi.

Dans tous les cas, le rapport Egalité femmes-hommes 2020 de la Région Bretagne permet à chacune et chacun, à son niveau, d'avoir une vue exhaustive sur l'évolution de la part des femmes maires en 2020, ainsi que dans les

³⁷ Source : Edito de Madame Michèle Kirry, Préfète de la région Bretagne et de Monsieur Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil régional, dans le document « Chiffres clés de l'Egalité en Bretagne 2020 », première édition.

conseils et exécutifs communautaires dans les départements. On voit ainsi que des marges de progression restent possibles au niveau de la carte des territoires, comme le soulignent les travaux du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne dont la territorialisation est à soutenir. Les données du Rapport égalité représentent un travail de capitalisation de connaissances très important qui favorisera le développement d'une démarche de promotion de l'accès des femmes à des postes stratégiques dans les conseils et exécutifs communautaires. Tous les acteurs publics doivent se mobiliser pour garantir, en leur sein et dans leurs territoires, l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

En ce qui concerne le Conseil régional, récemment renouvelé, ne faudrait-il pas également un comparatif sexué des élu.es du Conseil régional avant et après les élections de 2021 ? Le prochain Rapport égalité du RADD 2021 pourra sûrement intégrer ces données.

1.3 – La responsabilité d'employeur

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Outil d'information très pédagogique, le rapport Egalité femmes-hommes fait l'inventaire des mesures prises par la Région pour réduire les inégalités du point de vue de sa responsabilité d'employeuse, en cohérence avec des textes juridiques et réglementaires fondateurs, en particulier :

- la loi relative à la transformation de la fonction publique (2019) avec la publication de plusieurs décrets (2020) en lien avec l'égalité professionnelle et la mise en œuvre de plans d'actions visant à des mesures correctives pour réduire les inégalités notamment en termes de salaires et un effort de transparence avec des outils de suivi ;
- la question de la parité par la mise en place d'un dispositif de nomination équilibrée (loi Sauvadet publiée fin 2020) ;
- la rénovation des congés pour raisons familiales ;
- la création d'un dispositif interne de signalement des actes de violences sexistes et sexuelles qui devient obligatoire dans les trois fonctions publiques : administrations publiques, collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitant-es.

Il n'est pas du ressort du CESER de Bretagne de donner un avis sur la responsabilité du Conseil régional en tant qu'employeur et sur sa gestion des ressources humaines. Cette dernière est très détaillée dans le rapport : la place des femmes et des hommes dans l'encadrement, les différences de salaires entre les femmes et les hommes, l'organisation du travail à temps partiel, les congés liés à la parentalité, l'organisation du télétravail en lien avec la crise sanitaire et la mise en place du dispositif de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail.

Le Conseil régional s'étant vu attribué en mai 2019 le label Egalité professionnelle pour la troisième fois consécutive, le CESER de Bretagne constate que ceci est un important marqueur qualitatif dans le domaine de l'égalité. Il induit un travail de longue haleine et de persévérance afin de maintenir toujours le bon cap malgré les aléas.

Enfin, le CESER souligne que la responsabilité du Conseil régional pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel va au-delà de sa propre fonction d'employeur. Il l'encourage donc à développer l'éga-conditionnalité de ses aides, en particulier dans le champ de l'égalité et de l'attractivité professionnelles et salariales.

1.4 – La communication

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER de Bretagne partage l'exigence, les initiatives et les démarches du Conseil régional de Bretagne pour diffuser une communication égalitaire exemplaire, en évitant les stéréotypes sexués, en étant vigilant à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune de ses communications sur toutes ses productions éditoriales, et en utilisant le concours de son Pôle de veille pour la diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité.

Son expérience de plusieurs années en la matière peut être utile à d'autres collectivités territoriales, à leur établissements et groupements, qui s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes car les erreurs de communication dans ce domaine sont très vite arrivées si on n'y prend pas garde.

Le CESER invite la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) à se saisir de la question pour mobiliser et coordonner l'ensemble de ses acteurs pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les territoires de la Bretagne.

1.5 – La commande publique

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

En lien avec l'article 16 de la loi du 4 août 2014, le Conseil régional veut faire de la commande publique régionale un levier de promotion de l'égalité femmes-hommes³⁸. Il a inscrit l'objectif de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité dans l'emploi dans son Schéma des achats économiquement responsables. Le CESER de Bretagne a toujours été attentif à cette démarche dans ses différents avis. Il la soutient fortement et souhaiterait, comme il l'avait observé dans son précédent avis sur le Rapport égalité 2019, avoir plus d'informations sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre par le Conseil régional de Bretagne et les résultats obtenus.

³⁸ Voir aussi le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Pour l'égalité femmes.hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics », 2014

2 – Education et formation

2.1 – L'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Edwige KERBORIOU
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

L'année 2020 est certes particulière au regard du contexte de la crise sanitaire mais, pour autant, des changements significatifs ont-ils eu lieu en matière d'égalité femmes-hommes ?

Les éléments de contexte national et régional font quasiment les mêmes constats qu'en 2019. Ainsi, si l'enquête menée par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports note que les filles étaient plus nombreuses que les garçons à consacrer 3 heures et plus aux activités scolaires pendant le confinement, elle montre aussi que ce sont les garçons qui étaient plus régulièrement encadrés et aidés. En outre, l'enquête menée par l'Institut national d'études démographiques arrive quasiment aux mêmes conclusions que l'Unicef en 2019, à savoir une catégorisation dès le plus jeune âge dans le cadre du processus de socialisation familial. C'est en effet tout au long de la vie que les stéréotypes de genre jouent en termes d'orientation dans telle ou telle filière, d'accès à l'emploi, d'accès à la formation continue...

Le CESER tient à souligner les initiatives qui sont portées en Bretagne, dans les lycées par exemple, pour lutter contre les stéréotypes de genre et débattre des choix d'une orientation non sexuée. Il est en effet essentiel que les professionnels de l'éducation ayant un rôle important dans l'aide à l'orientation prennent une part active en la matière.

Le CESER note aussi positivement que la Région poursuit ses actions d'information, de sensibilisation, pour œuvrer pour la mixité professionnelle et l'égalité femmes-hommes avec ses nombreux partenaires. Le CESER salue le fait que le Conseil régional ait développé de nouvelles actions en 2020 dans le cadre de :

- la plateforme IDEO avec, par exemple, la formation « Pratiquer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » ;
- sa mission d'information sur les métiers et les formations à destination des publics scolaires, apprenti.e.s et étudiant.e.s avec notamment l'intégration des objectifs d'égalité professionnelle dans ses différentes actions, ressources et guides.

D'autres initiatives sont aussi à souligner comme le jeu « Mix'Métiers » qui doit permettre la découverte des métiers et la confrontation des points de vue relatifs au genre dans les choix professionnels.

Le CESER se félicite de la politique volontariste menée par le Conseil régional sur le dossier de l'égalité femmes-hommes et plus spécifiquement pour porter l'objectif d'un tiers de métiers mixtes en 2022. Mais, comme le démontrent les statistiques des dernières Olympiades des métiers, nous en sommes encore très loin. Le CESER appelle donc tous les acteurs à prendre conscience des enjeux de mixité et d'égalité en matière d'orientation, d'accès aux différents métiers et à agir concrètement dans ce sens.

2.2 – La formation initiale

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Concernant le contexte national et régional, le CESER apprécie la précision et la variété des éléments relatifs à l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, filles et garçons, tant sur leur santé que sur leurs choix d'orientation et projets d'avenir. Cette approche globale de la personne permet de mieux comprendre l'ampleur des difficultés et les interactions négatives de ces difficultés... Comment faire des choix sereins quand la santé, par exemple la santé mentale, est affectée ? Dans ce domaine, les filles ont été plus touchées, il reste à comprendre pourquoi, et la piste avancée dans le rapport sur la répartition genrée, et créatrice d'inégalités, des tâches domestiques et éducatives (soins aux frères et sœurs) semble intéressante. Concernant les attentes genrées de la famille, de l'école, de la société sur l'implication à l'école, les filles paraissent en tirer meilleur parti que les garçons puisqu'elles ont consacré plus de temps en autonomie au travail scolaire pendant le premier confinement du printemps 2020. Leurs résultats scolaires sont restés meilleurs que ceux des garçons au cours de la crise sanitaire, comme à l'habitude, aussi bien au niveau national qu'en Bretagne. Une certaine régularité persiste s'agissant des différences relatives à l'orientation, spécialement marquées dans l'enseignement professionnel comme décrit et analysé dans l'étude du CESER sur les parcours des jeunes de la voie professionnelle. Le CESER trouve que le rapport explique bien comment tant les programmes que les séances d'éducation à la sexualité pourraient permettre la mise en débat des constructions genrées, des stéréotypes aussi bien dans l'orientation que dans les relations et la vie affective.

Le CESER note avec satisfaction que malgré les difficultés, l'axe « égalité filles-garçons et lutte contre les discriminations » est resté stable par rapport à l'année 2018-2019, avec 77 projets. Il apprécie d'avoir un aperçu des thématiques traitées par les jeunes et déplore que peu de projets abordent la question de l'orientation genrée.

Le CESER salue la mise en place de la commission « égalité et innovation sociale » au sein du Conseil régional des jeunes renouvelé.

Le CESER apprécie par ailleurs le développement d'une nouvelle politique, celle de la lutte contre la précarité menstruelle, et le tabou des règles dans les lycées qui prend la forme de financement de distributeurs dans 11 lycées. Comme dit plus haut, la santé et le bien-être sont des conditions essentielles de l'épanouissement et de la réussite des jeunes.

2. Observations sur les indicateurs

Il serait intéressant d'inclure le critère de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la validation des projets Karta à venir, quel que soit leur périmètre. Le CESER invite le Conseil régional à réfléchir à la promotion de la thématique de l'orientation genrée, afin que les jeunes elles et eux-mêmes puissent mieux la prendre en compte.

2.3 – L'apprentissage

Sur proposition de Nelly BUDET et Philippe PLANTIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER apprécie que le Conseil régional ait poursuivi le financement des actions initiées de longue date dans les CFA en faveur de la promotion de la mixité des apprenti·e·s et de lutte contre les stéréotypes. Il regrette néanmoins qu'il y ait moins de données sexuées cette année, dans le bilan Egalité femmes-hommes.

Le CESER souhaite que les différentes actions en faveur de la mixité puissent perdurer avec les nouveaux financeurs.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs n'appellent pas de remarque.

2.4 – La formation continue

Sur proposition d'Isabelle CONAN, Franck PELLERIN et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER constate l'effort constant du Conseil régional à mettre en place des actions de formation pour l'égalité des hommes et femmes. Le contexte sanitaire a impacté les parcours de formation et n'a pas facilité l'accès aux plans de formation existants. Les femmes ont été particulièrement touchées par le chômage en Bretagne en 2020. On comptait 279 220 demandeur·euse·s d'emploi (cat. A, B, C) à la fin 2020 et une augmentation de + 5,3 % sur toute l'année (+4,2 % en France). La part des femmes parmi les demandeur·euse·s en Bretagne a augmenté de près de 4 % sur 2019, pour atteindre 53 % en décembre 2020.

Elles ont représenté 54% des stagiaires de la formation régionale.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécie l'évolution positive dans les indicateurs de mixité de quelques familles professionnelles dans le Programme Qualif Emploi. Néanmoins, les formations à majorité masculine ou féminine perdurent globalement. En parallèle, le CESER note qu'en dépit des actions de mobilisation menées, les formations collectives bénéficient toujours majoritairement aux hommes.

Le CESER apprécie l'effort du Conseil régional de se doter de moyens statistiques pour acquérir une meilleure connaissance des publics. La multiplicité des indicateurs et tableaux de bord permettent une évaluation plus fine des dispositifs régionaux de formation avec notamment une systématisation des données sexuées.

Le CESER constate que des actions très diversifiées dirigées vers les familles monoparentales se poursuivent avec différentes expérimentations sur le territoire même si cela concerne peu de femmes au total.

2.5 – L’enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de David ALIS et M’hamed DRISSI
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER salue l’arrivée de plusieurs femmes sur des postes de chef d’établissement de l’ESRI : deux présidentes d’université et trois directrices de grandes écoles.

Le CESER félicite l’initiative d’Escape Game développé à Brest contre les violences sexuelles et sexistes et l’engagement des universités bretonnes. Un jeu d’énigmes s’est installé dans les locaux du Centre de simulation en santé (Cesim) de la Faculté de médecine de Brest.

Le CESER regrette toutefois la lenteur des progrès en matière de féminisation des apprenants, notamment dans le numérique, en dépit des efforts du Conseil régional, du rectorat et des acteurs de l’ESRI. Il appelle de ses vœux une meilleure coordination des actions de tous les acteurs de l’éducation et en associant les entreprises du territoire. Un renforcement des démarches de sensibilisation menées auprès des familles lui semble nécessaire. Les rencontres sur les métiers et les ateliers associant les entreprises semblent avoir plus impact sur les orientations des jeunes filles et sont souvent citées comme événement déclencheur.

Le CESER souhaite ajouter d’autres initiatives à celles qui sont présentées dans le bordereau du Conseil régional :

- la cinquième édition de la journée « Le numérique des métiers en tous genres » qui s’est tenue en janvier 2020, en simultané dans les quatre départements bretons, grâce à 4 télé-amphithéâtres connectés : Rennes Beaulieu, Brest Iroise, IUT de Vannes, IUT de Lannion. Cette journée qui a réuni près de 300 élèves de 3^e visait à illustrer la grande diversité des outils numériques comme des métiers qui s’y rattachent et à encourager la mixité dans ce secteur où les femmes sont très minoritaires. La journée était organisée par de nombreux partenaires : des établissements d’enseignement supérieur bretons : ENS Rennes, IMT Atlantique, Université de Bretagne Sud-IUT de Vannes, Université Rennes 1, ENSSAT, IUT Lannion, Université Rennes 2 ; le Rectorat d’académie de Rennes ; l’association Femmes & Sciences et l’ONISEP Bretagne. Elle a bénéficié du soutien financier de l’entreprise Mitsubishi Electric, des unités mixtes de recherche, spécialisées en informatique ou technologies de l’information et de la communication comme l’IRISA et le Lab-STICC, ou en mathématiques comme l’IRMAR, l’INRIA, un centre de recherche en sciences et technologies du numérique et des laboratoires d’excellence dans la recherche en mathématiques comme le Centre Henri Lebesgue, ou en informatique comme CominLabs ;
- l’IUT de Saint-Malo poursuit une action pilote avec le soutien de l’Académie de Rennes visant à accroître la part des filles dans le DUT Réseaux et Télécommunications, une spécialité où l’on dénombre 10 % seulement de femmes au niveau de l’académie et 25 % à Saint Malo ;
- en 2021, un plan d’actions pluriannuel relatif à l’égalité entre les femmes et les hommes a été signé dans les universités de Bretagne.

Le CESER salue également toutes les initiatives menées par les établissements d’enseignement supérieur (ci-dessous) tout au long de l’année afin de lutter contre les violences faites aux femmes :

- Université Bretagne Sud ;
- Universités de Rennes 1 et 2 ;
- École normale supérieure (ENS) Rennes ;
- École des hautes études en santé publique (EHESP) ;
- Institut national des sciences appliquées Rennes (INSA Rennes) ;
- École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR).

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs n'appellent pas d'observation.

2.6 – Les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

- **Volet « Transmettre la langue bretonne » (commission Formation, emploi, éducation)**

Pour 2020, les chiffres-clés présentés sont les seuls éléments relatifs au contexte national et régional illustrant la thématique de l'égalité hommes-femmes, et l'on peut constater une certaine constance :

- une légère baisse du taux de féminisation des demandeur.se.s d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle, même si la parité est lointaine (65 % de femmes) ;
- une hausse du nombre de femmes bénéficiaires de l'aide Desk / Petite enfance et rapprochement du 100 %. Le rapport égalité fait état d'un chiffre qui « progresse » : certes, mais le CESER ne considère pas qu'il s'agit d'un progrès pour l'égalité de voir le nombre d'hommes s'investir dans un métier de la petite enfance diminuer. C'est presque là un cas d'école des difficultés de la mise en œuvre des politiques visant à favoriser l'égalité face aux résistances : deux petits pas en avant, un pas en arrière.

Le CESER se questionne sur l'absence d'autres données dans le contexte national et régional : est-elle due à une absence d'études, d'enquêtes sur l'égalité dans les langues de Bretagne ? Si c'est le cas, le CESER invite le Conseil régional à y remédier car aucun domaine ne doit échapper à la volonté égalitaire.

En ce qui concerne l'égalité dans l'action régionale, le CESER remarque, concernant l'aide Skoazell, un écart moindre qu'en 2019 entre le nombre de femmes bénéficiaires et le nombre de femmes dans la commission d'attribution, dont la composition n'atteint toutefois pas encore la parité.

Le CESER note que la situation du gallo n'est pas considérée dans le rapport égalité mais il est convaincu que là aussi des progrès en matière d'égalité femmes-hommes sont possibles dans les actions régionales menées.

- **Volet « Développer la présence des langues » (commission Société, environnement, qualité de vie)**

Comme dans le domaine de l'éducation, les activités culturelles œuvrant à la promotion et à la présence des langues de Bretagne dans la vie publique ont été impactées par la crise sanitaire de la Covid-19. Le CESER prend note des actions de soutien engagées par le Conseil régional pendant cette période exceptionnelle.

2. Observations sur les indicateurs

- Bénéficiaires des aides

S'agissant de Desk petite enfance et des aides aux demandeuses-eur.s d'emploi, les écarts entre les hommes et les femmes restent très importants malgré le resserrement souligné. Le public « petite enfance » observe donc les stéréotypes genrés dès le plus jeune âge, ce qui est très dommage. Par ailleurs, le CESER note que le Conseil régional

ne dispose pas des indicateurs comparatifs demandés sur la répartition par sexes à l'Université et dans les établissements relevant de l'Education nationale.

- Gouvernance

Le détail de la composition de la commission d'attribution des bourses Skoazell est éclairant et permet d'identifier les organismes déléguant des représentant-e-s sans respecter le principe de parité, même si l'écart a été réduit depuis 2019.

Contrairement à cette dernière, cette année encore, les femmes sont plus nombreuses à la commission du « Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne » (FALB).

3 – Développement économique et emploi

3.1 – L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Séverine DUDOT et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

La pandémie a eu pour conséquence de stopper l'évolution jusque-là positive de la promotion de l'égalité professionnelle dans les entreprises. Les conditions de travail exceptionnelles ont pesé davantage sur les femmes, en particulier dans des professions difficilement télétravaillables et fortement féminisées.

Par ailleurs, les inégalités salariales persistent et le Haut-commissariat pour l'égalité appelle à lancer un grand chantier de remise à plat et de valorisation des salaires des femmes.

La Région marque son soutien à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Bretagne (ARACT) et affiche une volonté de mobilisation avec le Plan régional pour l'entrepreneuriat des femmes qui a permis en 10 ans (2009-2019) de porter à 30 % la part des femmes créatrices d'entreprises artisanales. En 2020, on constate globalement une stabilité de la part des femmes accompagnées dans l'aide à la création ou reprise d'entreprise (44,64 %.)

Par ailleurs, la diffusion de portraits et interviews de créatrices participe à valoriser la diversité des initiatives régionales en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et de parcours féminins remarquables.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont insuffisants, il serait pertinent de disposer d'un comparatif synthétique et analytique des données régionales et nationales. Par ailleurs, les dispositifs ADIE, Bretagne Active, Boutiques de gestion ne sont pas détaillés.

Les obligations des entreprises pourraient être traitées en prenant en compte le nombre de salariés concernés et le pourcentage de femmes.

3.2 – L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Fabienne COLAS
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Les femmes ont été en première ligne face aux menaces et inquiétudes mais également en termes de réponse à la crise. Certaines des salariées de l'ESS ont assumé une triple mobilisation au cours de la crise sanitaire :

- professionnelle, en première ligne sur le terrain ou en télétravail ;
- privée avec le suivi scolaire et les tâches domestiques ;
- et enfin citoyenne, en confectionnant des masques pour les proches ou la collectivité.

En représentant plus de 70 % des travailleuses-eurs dans les secteurs de la santé et des services sociaux au niveau global, elles occupent des professions apparues essentielles mais moins valorisées socialement et mal rémunérées.

L'économie sociale et solidaire (ESS) reste une économie « typiquement féminine ». Les inégalités femmes-hommes y persistent voire y sont plus marquées. Le secteur semble s'atteler à cette problématique : nationalement (étude sur l'égalité dans la gouvernance, prix égalité dans le cadre du mois ESS, rencontres, manifeste...) et en Bretagne (publication des Chiffres-clés de l'égalité femmes hommes en Bretagne, ateliers lors des Assises de la vie associative, thématique spécifique lors de la Saison des expérimentations et innovations solidaires).

En Bretagne, les effectifs ESS ont chuté de 1,3 % (-1 435 postes). Les secteurs du tourisme, du sport, de la culture et de l'animation sont particulièrement impactés par la crise ; les associations, les mutuelles/assurances également. Dans ce contexte, l'emploi dans les grandes associations des secteurs social, sanitaire et médico-social est lui stable, voire progresse légèrement. Mais l'aide à domicile fait exception avec une baisse de 5 % des effectifs (450 postes). Les femmes sont particulièrement concernées par cette forte dégradation de l'emploi. Il convient néanmoins de relever que ces chiffres progressent de 3,6 % dans le secteur privé illustrant une tendance dont l'origine ne peut être entièrement imputable à la crise 2020.

Les actions du Conseil régional sur la question de l'égalité sont essentiellement de 3 ordres :

- Soutien aux projets d'innovation sociale : 27 projets ont été accompagnés pour un montant total de 843 000 €. Le nombre d'études de faisabilité financées *via* les dispositifs de France Active s'est maintenu (9). La parité sur le portage des projets est préservée. Les deux tiers des 223 entrepreneurs-euses des projets incubés dans les 4 Tag bretons (2016 à 2020) sont des femmes ;
- Soutien aux emplois associatifs : le dispositif 2020 a consisté en une aide forfaitaire pour le soutien à l'emploi dans les associations qui font de l'accompagnement à la vie associative. Il n'est pas exploitable sur la thématique égalité comme l'était l'ancien dispositif dont l'analyse sexuée des bénéficiaires de ces emplois était réalisée.
- Formation des bénévoles : 5 des 167 structures soutenues (5 sur 143 en 2019) sont spécialisées sur la thématique de l'égalité femmes-hommes. Ces associations spécifiques à l'égalité n'ont pas été plus nombreuses à solliciter la Région, contrairement à d'autres structures généralistes. Avec les formations dispensées par d'autres associations sur cette thématique, on obtient 18 actions financées (23 en 2019) pour 387 bénévoles (375 bénévoles en 2019) soit 4 % du budget alloué au dispositif (contre 10 % en 2019). Des formations n'ont pas eu lieu mais ont été néanmoins financées.

2. Observations sur les indicateurs

Comme l'an dernier, mais en reconnaissant que la conjoncture ne s'y prêtait pas, le CESER regrette qu'il n'y ait pas d'indicateurs concernant l'égalité dans l'ESS, et ce d'autant plus que le seul indicateur (dans le chapitre égalité professionnelle, création/transmission d'entreprise) qui existait jusqu'en 2017 et concernait les accompagnements menés par Bretagne Active, a disparu du fait de la fusion avec ceux des Boutiques de Gestion dans Pass Création.

Il rappelle également qu'il serait intéressant par la suite d'intégrer des indicateurs sur la nature des emplois associatifs occupés par les femmes et leur évolution, ainsi que sur l'augmentation du nombre de bénévoles formés sur cette question.

Il conviendrait par ailleurs de suivre les secteurs ESS particulièrement touchés par la crise (tourisme, sport, culture, animation, aide à domicile), les femmes y étant très présentes. Une paupérisation accrue des femmes est sans doute à craindre.

La définition d'indicateurs sur le plan du bien-être et de la santé des femmes ainsi que sur l'articulation des temps de vie serait également pertinente.

3.3 – L'agriculture

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER, Anne RENOARD et Hervé THIBOULT
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER relève que la part des femmes en responsabilité dans les conseils d'administration d'organisations professionnelles agricoles représente seulement 15 % des sièges alors qu'elles représentent 26 % des actifs agricoles.

2. Observations sur les indicateurs

Le Conseil régional présente trois actions et enquêtes autour de la place des femmes en agriculture au niveau national et régional. Cependant, le CESER déplore que les actions menées par l'APCA (Chambre d'agriculture nationale) ou la CNA (Commission Nationale des Agricultrices, syndicat majoritaire) et leurs déclinaisons régionales ne soient pas citées. Ces structures travaillent sur ce sujet depuis de nombreuses années et ont œuvré pour l'égalité et la parité en agriculture.

3.4 – L'économie maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Au préalable, le CESER apprécie de disposer de ces éléments sur l'égalité femmes-hommes dans le domaine maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative.

Si la part des emplois féminins reste toujours globalement minoritaire dans l'économie maritime, les actions citées vont dans le sens de l'égalité professionnelle. Plus particulièrement, le panorama des actions conduites montre que le Conseil régional intègre l'enjeu de l'égalité femme-homme dans toutes les dimensions de son accompagnement en faveur du développement des métiers, des formations et des emplois maritimes *via* notamment la promotion de la mixité dans les lycées maritimes et le bonus de points attribué aux projets FEAMP qui évoquent ces enjeux.

4. – Territoires

4.1 – L'observation et la planification

Sur proposition d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de l'objectif d'égalité femmes-hommes, qui figure aux 4^{ème} et 5^{ème} objectifs de l'Agenda 2030 sur 17 objectifs³⁹.

S'il valide la pertinence d'une approche territorialisée pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques, il regrette la difficulté de recourir à des constats genrés, sur l'ensemble des domaines d'intervention d'une collectivité. Il souhaite la mise en place d'indicateurs pour suivre l'avancée de cet objectif.

Il semble également utile de permettre la prise en compte des différentes situations vécues par les femmes et les hommes, en fonction de leur lieu de résidence.

Enfin, dans le cadre de la démarche d'évaluation, le CESER rappelle l'intérêt de disposer d'outils de suivi et d'informations pertinentes et en lien avec les objectifs d'égalité femmes-hommes.

4.2 – Les contractualisations et l'animation territoriale

Sur proposition de Stéphane CREACH
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Si dans la littérature actuelle, les déclarations, les initiatives, dans la pratique des métiers et dans un certain nombre de situations, le prisme du genre permet le renforcement d'une expertise en faveur de la réduction des inégalités hommes-femmes, cette dernière reste précaire. La pandémie et les confinements qui l'ont accompagnée ont en effet montré l'ampleur et la gravité de ces inégalités et le besoin d'une meilleure écoute et d'une meilleure représentation des femmes et de leurs besoins. Comme le rappelle justement le rapport, « *la participation des citoyennes aux politiques contractuelles et d'animation territoriales est un gage de justice sociale et d'égalité au développement des territoires bénéfiques pour toutes et tous.* »

³⁹ <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

S'agissant des crédits d'Etat pour la politique de la ville, la mise en œuvre opérationnelle en 2020 d'une approche budgétaire intégrée de l'égalité (BIE) témoigne d'une avancée positive. Par ailleurs, les organismes qui proposent des ressources et un accompagnement aux collectivités pour la conception de projets urbains égalitaires sont aujourd'hui plus nombreux et ce, malgré l'année « d'enfermement » qu'a été 2020.

Le CESER observe qu'en Bretagne comme ailleurs, si les inégalités entre les femmes et les hommes évoluent positivement, elles perdurent dans les territoires.

2. Observations sur les indicateurs

La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays

Indicateur : Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays

L'indicateur concerne la composition nominative des membres des Comités uniques de programmation (CUP), sur laquelle le Conseil régional n'a pas réellement de levier pour intervenir. En revanche, s'agissant de la parité dans les Conseils de développement, le Conseil régional souligne qu'après trois ans de sensibilisation et de conditionnalité d'une partie des aides à l'inscription des Conseils de développement dans une démarche de progrès, la place des femmes s'est accrue progressivement. En 2021, il est envisagé que l'aide au fonctionnement soit conditionnée à une composition paritaire stricte. Le CESER en conclut que cette conditionnalité, si elle est accompagnée, peut être un levier intéressant pour améliorer la place des femmes.

La politique de la ville

Indicateur : Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons

Le nombre de projets « Egalité femmes-hommes » dans les appels à projets « Contrats de Ville » revient à son niveau de 2018 (42) après une baisse en 2019. Les projets, comme les porteurs de projets, se diversifient : culture, sport, éducation populaire, prévention, ce qui témoigne d'une appropriation et d'une envie d'agir de la part d'acteurs diversifiés. En complément, il serait intéressant d'identifier les montants consacrés à ces projets. Les plannings familiaux, ainsi que les Centres d'information sur les droits des femmes (CIDFF) restent investis dans plusieurs quartiers.

L'animation d'un réseau des actrices et acteurs des territoires

Indicateur : Place des femmes dans l'évènement « Les territoires innovent »

La place des femmes dans les évènements « les territoires innovent » est présentée comme les années précédentes. En moyenne, on constate la mixité des participant.e.s. Toutefois, il n'est pas fait de focus sur la place des intervenantes dans ces rendez-vous, ni sur la composition du comité de pilotage de ces rencontres. Or, c'est aussi dans la composition de ces instances décisionnaires et visibles qu'une attention doit être portée, comme cela l'était les années précédentes.

Enfin, il est à noter que le réseau rural breton a choisi, à la faveur de la journée internationale des droits des femmes, de donner la parole au réseau régional « Agriculture au féminin ». Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'utiliser différents prismes et moyens pour aborder la question des inégalités femmes-hommes.

Toutefois, deux projets portés par des partenaires de la Région ne disposent pas d'indicateur de suivi, mais méritent une attention :

- RésoVilles a ciblé ses actions de 2020 sur l'égalité femmes-hommes, avec une publication de portraits de 18 femmes de 18 quartiers populaires de Bretagne et des Pays de la Loire, publication qui gagnerait à être valorisée ;
- Par ailleurs, autour de la grande question sociale qu'est la monoparentalité, dont les confinements ont mis en lumière les difficultés, de nombreuses initiatives ont eu lieu dans cette période et le CESER en souligne la pertinence. L'expérimentation « Parents : vie perso / vie pro, comment faire ? » a ainsi permis des échanges et des temps de partage « à cœur ouvert », pour exposer l'ensemble des sujets, sans tabous. Malgré un niveau de participation limité, le CESER considère que ce projet mérite un autre écho et il souhaite ici s'en faire le relais.

4.3 – L'environnement

Sur proposition de David CABEDOCE, Agnès BARBE, Ronan Le GUEN, Sylvie MAGNANON et Jean-Pierre BAGEOT au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER observe que le rapport égalité femmes-hommes n'intègre pas le critère environnemental de manière transversale. La part respective des femmes et des hommes dans toutes les formations ou les métiers liés de près ou de loin à l'environnement n'est pas donnée et il est difficile de se faire une opinion sur les dynamiques à l'œuvre en lien avec les questions environnementales.

Le CESER le regrette car les femmes, qui jouent un rôle déterminant dans les choix de consommation et dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (RADD 2019 p. 346) sont un levier important de la transition écologique. Le manque de mixité et de diversité ne peut que freiner la transition énergétique.

Le CESER remarque néanmoins avec intérêt qu'en Bretagne, les métiers de la mer et de l'agriculture continuent de se féminiser. Cette tendance est à saluer positivement même si elle est lente et encore empreinte d'inégalités salariales ; dans l'agriculture notamment, un effort substantiel est encore à fournir pour que le rôle des agricultrices et leurs préoccupations soient suffisamment pris en compte, tant dans la défense professionnelle que dans les salaires et les conditions du travail agricoles.

Observant que plus de 2 500 agricultrices bio ont répondu à une enquête de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) et ont identifié des freins à l'engagement des femmes dans les mouvements agricoles, le CESER encourage le Conseil régional à soutenir les travaux visant à améliorer les conditions de travail et de représentation des agricultrices. La multiplication des aides à l'installation des jeunes agricultrices, associées à des critères d'éco-conditionnalité, permettrait aussi de soutenir la transition écologique dans le domaine agricole, puisque les femmes s'installent relativement plus en bio et en vente directe que les hommes.

Le CESER remarque avec satisfaction que la composition des observatoires de la biodiversité soutenus par le Conseil régional est examinée pour la première fois à l'aune de la parité. Les comités de pilotage de ces observatoires sont majoritairement composés d'hommes, conséquence logique du fait que les femmes restent globalement bien moins représentées que les hommes dans certaines formations et métiers scientifiques. Il est important que les femmes soient encouragées à investir les sciences de l'environnement, pour permettre la production de nouvelles formes de connaissance, et afin de multiplier dans l'avenir les « métiers verts » (à finalité environnementale) et les « métiers verdissants » (intégrant une dimension environnementale).

Le Rapport égalité femmes-hommes mentionne aussi que les structures à caractère environnemental qui sont subventionnées par la Région sont toujours majoritairement dirigées par des hommes ; ce sont les domaines de l'énergie, des déchets, de la production et de la distribution de l'eau qui sont les plus investis par des hommes. Une communication ciblée encourageant les femmes à investir ces filières pourrait être engagée.

Concernant l'examen de la parité dans les instances régionales, le CESER prend acte qu'elle est acquise dans les instances de gouvernance de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) et dans la Conférence régionale de la biodiversité, mais qu'elle reste à finaliser dans l'Assemblée bretonne de l'Eau (ABE). Par ailleurs, comme l'an dernier, le CESER observe qu'aucune donnée n'est fournie concernant le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

4.4 – Le numérique

Sur proposition de Jean LE TRAON
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Au regard des statistiques publiées dans le RADD 2020, la place des femmes dans les formations numériques financées par le Conseil régional progresse avec désormais un taux de 20 % sur les métiers du développement et des réseaux contre 14 % précédemment. Le taux sur les autres formations hors pré-qualifications (Design web, Webmarketing et Transition digitale) atteint 63 % contre 54 % précédemment.

Par ailleurs, la situation dans les lycées bretons interroge. Les jeunes filles restent très minoritaires en programme de spécialité NSI (Numérique et sciences Informatiques) : 2,7 % en 1^{re} et 0,7 % en Terminale. Elles sont même quasi inexistantes dans les spécialités du numérique en bac professionnel (seulement 20 filles pour 1116 garçons en bac pro « systèmes numériques ») ; or ces spécialités de bac pro forment à l'ensemble des compétences professionnelles permettant à un·e technicien·ne d'exercer les activités liées à la préparation, l'installation, la réalisation, la mise en service et la maintenance des systèmes de son domaine. Par ailleurs, dans d'autres spécialités de bac pro comportant une forte composante numérique (« Etudes et définition de produits industriels », « Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment ») et ouvrant à de bonnes perspectives de poursuites d'études supérieures, les filles sont également particulièrement peu représentées⁴⁰. Ce constat d'une présence féminine peu développée vaut aussi dans les filières de l'enseignement supérieur.

De nombreuses initiatives sont à relever : @EstiMnumérique, « les combattantes@numérique » (métiers de la cyber), Challenge Digital Transformer (Université Rennes 1), webinaire Femmes & Numérique Pratiques égalitaires (Maison pour la science en Bretagne et IMT Atlantique), Women For Cyber (Pôle d'Excellence Cyber), 3^e édition de Femmes & Numérique (ENI, CCIMBO, et FrenchTech Brest+) ...

Comme le CESER le suggérait en 2019, il serait sans doute judicieux que toutes ces initiatives locales et parfois isolées, en Bretagne, sur la sensibilisation des jeunes femmes en faveur des filières de formations s'effectuent sous une « bannière » commune pour leur donner davantage de rayonnement et accroître leur diffusion au sein d'une majorité d'établissements.

La mixité avance, mais lentement, les entreprises peinant toujours à recruter des femmes dans les métiers du numérique.

40 Données publiées dans l'étude du CESER « En bac pro, et après ? » présentée à la session plénière du 4 octobre 2021

2. Observations sur les indicateurs

Il n'y a pas réellement d'indicateurs mais des données statistiques glissées dans le rapport. Aussi, un indicateur synthétique sur la situation bretonne éclairerait la situation de la Bretagne au regard de la France, voire de l'Europe : cet indicateur reste à définir et le CESER est disposé à apporter son concours.

4.5 – Les mobilités et transports

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Concernant l'accès des femmes aux métiers du transport, le CESER note une amélioration dans certaines entreprises mais regrette le manque d'exhaustivité du document. Le rapport cite notamment l'exemple de SNCF Réseau mais n'avance aucune donnée du côté de l'exploitant SNCF, qui assure pourtant la mise en œuvre de la convention TER. Par ailleurs, SNCF Réseau et Transdev ne sont pas les seuls opérateurs à mener des actions sur cet enjeu, et des exemples variés pourraient être présentés d'une année sur l'autre.

Le CESER salue *l'accord du 4 juin 2020 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, signé par les divers acteurs du secteur et qui vise à améliorer l'état des lieux statistique et les bilans sociaux sexués. Ces éléments vont concourir à objectiver la situation.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre d'indicateurs dans *l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications Transport et Logistique* sur la rémunération, l'accès et la répartition femmes-hommes des types d'action de formation, permettant d'établir des comparaisons avec d'autres branches.

Le CESER salue aussi l'ensemble des actions permettant de lutter contre toutes les formes de discriminations genrées à l'embauche qui prendront effet en 2021. Le CESER suivra avec intérêt l'évolution de ces indicateurs.

Le CESER apprécie l'engagement Conseil régional sur la question de l'égalité femmes-hommes singulièrement en termes d'accessibilité à l'offre de transport collectif, avec une prise en compte croissante des usages différenciés des femmes qui sont majoritaires dans les transports en commun. En revanche, le document ne fournit aucune donnée sur les effets de cette politique. Le CESER s'inquiète du manque d'enquêtes et d'études qui permettraient de mieux connaître les difficultés et convaincre les opérateurs d'y répondre.

Le CESER relève l'absence de données et de documentations concernant la précarité des femmes vivant en milieu rural, qui ne disposent pas de véhicule. Il alerte pourtant sur les difficultés spécifiques à ces situations. Il en est de même pour les nombreux actes d'incivilités qui impactent de façon généralisée les femmes dans leurs déplacements. A ce titre, il serait intéressant de connaître les modalités de déploiement du dispositif d'arrêt à la demande qui se généralise dans plusieurs métropoles françaises et ses effets sur la mobilité des femmes.

L'égalité dans l'action régionale

Le CESER prend acte du projet « Arrêt demandé pour l'emploi » proposé par la Compagnie armoricaine du transport (CAT) Transdev et RDV Nomade, visant à mieux faire connaître les métiers de conductrices, mécaniciennes, spécialistes de la logistique. Le CESER s'interroge sur les raisons pour lesquelles d'autres opérateurs de transport n'ont pas été associés à cette initiative, pourtant soutenue par le Conseil régional.

Le CESER aurait apprécié avoir des données objectivant le recrutement des femmes dans les métiers du transport dans la Région en 2020. Le CESER suggère que ce point soit inscrit dans les critères inhérents aux renouvellements de Délégations de service public (DSP). Concernant la gouvernance du transport public régional et la redéfinition du format et des périmètres des comités de ligne, le CESER reste dans l'attente des chiffres qui permettraient d'apprécier l'incidence de cette nouvelle organisation sur la progression de la représentation des femmes au sein des instances. En effet, depuis trois ans, cet indicateur n'est plus renseigné et le CESER le regrette.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 - Usager·e·s du TER Bretagne :

Le CESER note la diminution de 3 % de la part de femmes titulaires d'une carte Korrigo en 2020, après une baisse de 2 % en 2019. Le CESER aurait apprécié avoir des explications sur les raisons de cette baisse ; est-ce un effet de la crise sanitaire ? Le CESER relève que la part d'abonnées seules n'est plus renseignée et souhaiterait en connaître les raisons.

Comme l'an passé, la CESER renouvelle sa demande d'indicateur concernant les agressions dont les femmes sont, hélas, trop souvent victimes à bord des transports en commun. Le suivi de cet indicateur permettrait d'objectiver la réalité du niveau d'incivilité à bord des transports en commun en Bretagne. À ce titre, la circulation de certains trains dépourvus d'agent d'accompagnement mériterait un suivi particulier, tout comme ceux ne circulant qu'en présence d'un agent d'accompagnement féminin.

5 – Rayonnement et vitalité

5.1 – Le sport

Sur proposition de Joël DEVOULON
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Bien documenté, ce rapport montre la volonté politique du Conseil régional de développer la pratique sportive féminine. On remarquera tout de même que les annulations d'événements et donc de déplacements ont davantage touché les femmes que les hommes. Certes, les circonstances sont particulières, mais cela montre la fragilité du sport féminin et l'importance qu'il y a à maintenir une politique volontariste sur cet axe.

Le CESER formule deux remarques d'ensemble :

- la question des pratiques sportives non compétitives n'est pas abordée. Or elle est très certainement une question majeure pour le développement du sport au féminin ;
- le chapitre s'ouvre sur un long exposé sur la question des violences faites aux femmes. C'est justifié mais n'est-il pas un peu réducteur de n'aborder ce thème qu'au travers du rapport égalité alors qu'il s'agit de faits d'importance majeure qui, au-delà de la question de l'égalité, concernent l'ensemble de la société ?

5.2 – La culture

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

HF Bretagne, qui réalise depuis sa création⁴¹ un travail remarquable de collecte de données genrées, vient de publier son quatrième diagnostic « La place des femmes dans l'art contemporain et le spectacle vivant en Bretagne »⁴². *Compter c'est montrer*, dit à juste titre cette association. Et malheureusement, à nouveau cette année, les chiffres publiés mettent en évidence la sous-représentation des femmes dans les arts et la culture.

Plusieurs réseaux culturels se sont désormais engagés à être relais-ressources de HF Bretagne dans la collecte des données auprès de leurs structures adhérentes⁴³. Au vu des résultats, ils ont pris conscience du chemin qui leur reste à parcourir : fonctionnement, répartition du travail et programmation très genrées ; lien direct entre le genre et l'argent⁴⁴.

Compter et constater au fil des ans que la résistance au changement demeure la plus forte, c'est aussi démontrer, dit le diagnostic HF Bretagne 2021, que « *L'auto-régulation réclamée et prônée par le secteur culturel ne fonctionne pas* ». Le Conseil régional de Bretagne a introduit dans ses conventions pluriannuelles d'objectif Culture des incitations⁴⁵ peu contraignantes faisant justement appel à cette auto-régulation dont les chiffres montrent qu'elle ne fonctionne pas.

C'est pourquoi, comme dans ses avis précédents, le CESER encourage à nouveau le Conseil régional à mettre en place une action publique plus contraignante et corrective, en développant des dispositifs comportant une obligation de résultats :

- imposer aux instances culturelles⁴⁶ une proportion minimale de 40 % de chaque genre⁴⁷ ;
- mettre en place une analyse genrée⁴⁸ de la répartition de l'argent public destiné à la culture ;
- instaurer une **clause d'éga-conditionnalité**⁴⁹ dans l'attribution des financements publics liés à la culture ;

⁴¹ HF Bretagne est une association qui agit pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. Elle a été créée fin 2013.

⁴² Téléchargeable [ici](#).

⁴³ Art contemporain en Bretagne / Bretagne en scène(s) / La Maison des Producteurs / Le Collectif des festivals / Écoles de musiques traditionnelles / TammKreiz (Fest-noz) / AprèsMai.

⁴⁴ Budget des structures suivant qu'elles sont dirigées par un homme ou une femme, inégalité de salaire dans les administrations, cachet d'une artiste inférieur à celui d'un artiste...

⁴⁵ « *La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections... Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du conseil d'administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées.* »

⁴⁶ Comités, instances de pilotage, conférences, groupes de travail, jurys...

⁴⁷ La loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 impose une proportion minimale de 40% de chaque genre dans la composition des commissions placées auprès des directions régionales des affaires culturelles ou des établissements publics pour se prononcer sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, ainsi que la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres.

⁴⁸ Adopté par 189 pays et par le Parlement européen, le « budget sensible au genre » est l'un des moyens d'action au service de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques. Il permet d'apporter des mesures correctives en faveur de la parité.

⁴⁹ Au niveau européen, une directive de 2014 renforce les possibilités offertes pour conditionner les achats publics. Au niveau national, l'article 16 de la loi du 4 août 2014 interdit l'accès aux consultations publiques aux entreprises ayant été condamnées pour discrimination, méconnaissance ou encore violation de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle.

- viser l'équilibre⁵⁰ femmes-hommes des responsables des structures culturelles régionales subventionnées ; s'inspirer de l'objectif national de progression⁵¹ imposé par l'État aux structures labellisées ;
- appliquer ce même objectif de progression aux programmations des lieux et festivals subventionnés ;
- expérimenter les bonus pour les aides aux projets de création qui respectent la parité.

L'un des groupes de travail mis en place dans le cadre du « Forum des politiques culturelles en Bretagne », lancé par le Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), a pour objet l'égalité femmes-hommes. Comme les cinq autres groupes de travail du Forum, il cherche à dégager et partager des pistes concrètes de refondation des politiques culturelles, qu'il livrera au printemps 2022. L'avancée des travaux du groupe l'égalité femmes-hommes est consultable en temps réel sur un [site dédié](#). Le CESER porte le plus grand intérêt à cette initiative et la suivra avec attention.

2. Observations sur les indicateurs

Les trois tableaux d'indicateurs de ce programme n'appellent pas d'observations.

5.3 – La santé

Sur proposition de Sylvère QUILLEROU et Bernard GAILLARD
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Les priorités de l'action du Conseil régional sont axées sur la réduction des inégalités liées au sexe dans l'accès aux soins des femmes. Le rapport souligne que les problèmes de santé sont davantage évoqués par les femmes lors des consultations auprès des permanences des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Le Conseil régional engage et soutient en partenariat différentes actions.

En plus de son intervention dans les lycées et centres de formation d'apprentis, dans lesquels il soutient l'animation de séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, le Conseil régional soutient la formation de professionnel.le.s en lien avec le Planning familial, ce dernier constatant un besoin croissant des demandes. Afin d'y répondre, le Conseil régional envisage pour 2021 de soutenir la création d'« espaces adaptés pour accueillir toutes les personnes et assurer les entretiens et permanences » de type « Maison[s] des femmes », de plus en plus présentes sur les territoires. Le CESER soutient cette initiative pour augmenter la disponibilité et la proximité de l'offre envers les femmes en lien avec les acteurs qui possèdent déjà une grande expérience.

Reconnaissant l'acuité du renoncement aux soins avec une nouvelle ampleur en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil régional a soutenu l'expérimentation d'une Unité Mobile de prévention sur le Pays de Redon. Le CESER soutient cette initiative. Il souhaiterait avoir un retour d'éléments d'évaluation du dispositif pour envisager ou non son déploiement sur d'autres territoires bretons.

⁵⁰ La circulaire du 8 mars 2017 fixe un cadre de concertation à mettre en place dans chaque région pour engager un travail de suivi et de progression quantifiée sur l'accès des femmes aux responsabilités et aux moyens de production, de création et de recherche dans les institutions labellisées.

⁵¹ Cet objectif national de progression est de 10 % par an de femmes pour les structures dans lesquelles elles représentent aujourd'hui moins de 25 % des dirigeantes et dirigeants, et de 5 % par an pour les structures dans lesquelles elles occupent 25 à 40 % des postes de direction actuels.

Face à la précarité menstruelle, en plus d'une expérimentation dans des lycées, le Conseil régional a installé trois distributeurs de protections hygiéniques dans l'enceinte des prisons. Le CESER rappelle qu'il souhaite un déploiement généralisé de ce dispositif dans tous les lycées et centres d'apprentis.

Le Conseil régional poursuit son action afin de prévenir les agressions sexistes et sexuelles en milieu festif. Le CESER se félicite de ces initiatives avec le Collectif des festivals et Astropolis, même en période d'annulation de très nombreux festivals.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'enjeu de mieux sensibiliser aux effets néfastes des perturbateurs endocriniens contenus dans de nombreux produits de consommation courante, en particulier auprès des jeunes (par exemple, l'usage de certains cosmétiques chez les adolescent.e.s).

Enfin, le développement de la prévention par les pairs pour les jeunes filles et garçons s'est poursuivi en 2020 mobilisant 222 jeunes avec la démarche « Corres'Santé » et un déploiement dans 5 nouveaux établissements scolaires à la rentrée 2020. Le constat est fait que, dans cette action, la proportion majoritaire de filles se renforce. Le CESER encourage la poursuite de cet engagement du Conseil régional afin de lutter contre les inégalités de sexe et de genre dans le champ de la santé.

5.4 – Les jeunesses

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Sur les jeunesses, le rapport comprend trois pages et présente trois indicateurs : nombre de rencontres du dialogue structuré jeunesse breton ; nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un PAEJ/territoire ; nombre de jeunes ayant bénéficié d'un soutien régional via le dispositif Accélérateur Initiatives Jeunes.

Le rapport souligne la volonté du Conseil régional, au travers du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses associant l'ensemble des acteur·trice·s (collectivités, associations, institutions), de s'engager pour la participation paritaire des filles-jeunes femmes et des garçons-jeunes hommes. Le tableau précisant les rencontres du dialogue structuré jeunesse regroupe des données 2019 et 2020. Les femmes ont représenté 51 % de l'ensemble des participant.e.s à la démarche en 2019 et 2020. L'expérimentation décidée par le Conseil régional d'installer des distributeurs gratuits de protections hygiéniques dans 11 lycées publics bretons doit pouvoir être généralisée au plus vite dans tous les lycées comme demandé par le CESER en 2020. Le rapport souligne la volonté de faire progresser deux objectifs :

- organiser un évènement réunissant les acteur·rices de l'égalité femmes-hommes ;
- conditionner les aides en faveur de l'action publique jeunesse à l'obligation d'objectifs et de résultats en matière d'égalité femmes-hommes (critères d'éga-conditionnalité).

Le Conseil régional poursuit son appui aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ) qui répondent à un réel besoin. La fréquentation y apparaît majoritairement féminine, et ce de manière relativement stable depuis 2018. Dans quelques PAEJ, la répartition F/H est plus équilibrée. Sur Loudéac Communauté Bretagne Centre, un diagnostic santé et bien-être mené auprès des 11-21 ans du territoire, a montré le vécu d'absence d'offre d'écoute et d'accompagnement des jeunes sur son territoire. Le CESER rappelle son souhait d'une généralisation des PAEJ sur tous les territoires de Bretagne et note que le Conseil régional a pris en compte ce besoin dans son plan d'action en faveur des jeunesses face à la crise sanitaire d'avril 2021. Le CESER encourage le Conseil régional à renforcer sa politique de soutien aux PAEJ comme un levier d'égalité entre les jeunes, filles et garçons.

En ce qui concerne le nombre de rencontres du dialogue structuré jeunesse breton, le CESER observe une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes ayant participé à ces rencontres. Il suggère de prolonger ces rencontres par un dispositif de type « Corres'Égalité » avec de jeunes ambassadeur.rice.s par territoire, à l'instar de la démarche régionale de promotion de la santé par les pair-e-s « Corres'Santé » (Cf. Rapport égalité p 408). Un nouvel indicateur sexué pourrait en rendre compte.

Sur le nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un PAEJ/territoire, cet indicateur ne pourrait-il être davantage détaillé avec une typologie d'entretiens selon les besoins des jeunes accueilli.e.s (isolement, recherche de mobilité, emploi, santé...) ?

Enfin, s'agissant du nombre de jeunes ayant bénéficié d'un soutien régional *via* le dispositif « Accélérateur initiatives jeunes », cet indicateur quantitatif ne pourrait-il être complété par d'autres données plus qualitatives permettant de mesurer les retombées des actions soutenues par catégorie de public, filles et garçons, et aussi leurs prolongements ?

5.5 – Promotion des droits

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
avec le concours des référent.e.s « égalité » des commissions du CESER

1. Observations générales

La promotion de tous les droits participe au rayonnement et à la vitalité de la Région Bretagne avec notamment le sport, la culture, la santé et les jeunesses. Le Conseil régional détaille la question des violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles et la situation des familles qui vivent la monoparentalité. Le CESER de Bretagne est tout particulièrement attentif à ces deux faits sociaux, même s'il y en a d'autres, comme celui de la prostitution dont la Bretagne n'est pas épargnée⁵².

Le CESER de Bretagne encourage le Conseil régional à agir avec d'autres partenaires par tous les moyens possibles afin de contribuer à l'éradication du fléau des violences conjugales en Bretagne. Il observe que, si le nombre de « *morts violentes au sein du couple* » a diminué au niveau national entre 2019 et 2020, il a en revanche augmenté en Bretagne, passant de 4 à 5 sur cette période⁵³.

Cinq fondamentaux sont mis en évidence par les victimes de violences conjugales elles-mêmes dans le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité sur les violences conjugales d'octobre 2020 afin de garantir leur protection ainsi que celles de leurs enfants, lorsqu'elles révèlent les violences conjugales. Ils éclairent les actions à mener par tous les types d'acteurs-trices dont ceux des politiques publiques :

- les personnes victimes ont besoin d'être crues ;
- elles ont besoin d'être protégées sans délai via une mise en sécurité et des dispositifs protecteurs ;
- elles ont besoin d'accéder à des soins pour se reconstruire ;
- elles ont besoin de pouvoir reprendre leur vie en main et dans cette optique d'accéder à un logement pérenne et à l'autonomie financière ;
- enfin, parce qu'ils sont des co-victimes des violences conjugales, leurs enfants doivent être considérés comme tels.

⁵² Sources : Les « Chiffres clés de l'Égalité en Bretagne 2020 », première édition.

⁵³ Ministère de l'intérieur, Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, rapports 2019 et 2020.

S'agissant des enfants subissant directement et/ou indirectement des violences intrafamiliales sous toutes leurs formes, incluant les violences conjugales, le CESER souligne l'enjeu des traumatismes dont ils sont victimes, y compris à long terme.

Le CESER encourage le Conseil régional à développer son soutien aux actions de prévention et de lutte contre les violences et les discriminations faites aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans (LGBT)⁵⁴.

Les services de l'Etat avec la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) au sein de la Préfecture de région sont chargés de décliner la politique nationale dans ce domaine. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional de Bretagne à suivre et à partager les mesures effectives et opérationnelles en Bretagne menées par les services de l'Etat, à évaluer et étudier les appuis possibles dans les domaines suivants :

- le renforcement des places d'hébergement pour les personnes victimes de violences (2 000 places d'hébergement) ;
- la formation des policiers et gendarmes ;
- l'augmentation des bracelets anti-rapprochements ;
- la formation des professionnels cibles aux violences sexistes et sexuelles ;
- la prise en charge sanitaire renforcée des femmes victimes de violences ;
- le soutien des associations informant et accompagnant les femmes victimes de violences et développement des accueils de jours ;
- la prise en charge et l'accompagnement des auteurs de violences par des Centres spécialisés (CPCA).

Sur l'enjeu de l'hébergement d'urgence et du logement des femmes victimes de violences, le CESER souhaite que le Conseil régional encourage l'ensemble des acteurs publics de l'habitat à soutenir et consolider les structures existantes et à développer l'offre à la hauteur des besoins en Bretagne.

Le CESER de Bretagne est particulièrement attentif à l'investissement commun de l'Etat et du Conseil régional avec la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises pendant deux ans pour partager les ressources et extraire les données de la première édition des « Chiffres clés de l'Egalité en Bretagne 2020 ». Il ne peut qu'encourager la réalisation des publications suivantes.

En ce qui concerne le rayonnement et la vitalité de la Bretagne, le CESER de Bretagne propose au Conseil régional de se situer à la pointe de l'égalité en portant l'initiative et l'impulsion de la création d'un centre de ressources à portée régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci aurait pour objectif de sensibiliser les différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités, les violences et toutes les discriminations fondées sur le sexe et le genre, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de produire de l'expertise dans ce domaine. Le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes Hubertine Auclert, à l'initiative de la Région Île-de-France, qui a cette vocation et une expérience dans le domaine, pourrait être une source d'inspiration sur la démarche à mener en Bretagne.

En ce qui concerne les familles en situation de monoparentalité⁵⁵, le CESER de Bretagne porte un regard positif sur toutes les actions du Conseil régional qui visent, avec d'autres partenaires, à améliorer leurs conditions de vie. La monoparentalité augmente en Bretagne, avec 83 500 familles monoparentales. Parmi elles, les femmes en responsabilité parentale restent très majoritaires (81 %) même si la proportion des pères dans cette situation tend à augmenter (19 % en 2014 contre 14 % en 1999)⁵⁶.

⁵⁴ CF. [Enquête Défenseur des droits, avril 2020](#)

⁵⁵ Source : Insee, Flash Bretagne n°59, janvier 2020

⁵⁶ Source appel à projet « monoparentalité » par la DRDFE septembre 2021

Le Conseil régional, en lien avec ses nouvelles délégations territoriales, a toute légitimité pour fédérer et impulser la mise en mouvement d'actions de soutien à des projets contribuant à lever les freins⁵⁷ pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes, par des moyens structurels. Il peut notamment agir sur le développement des moyens de mobilité, la réduction de la fracture numérique, la prise en charge des coûts de formation, le soutien des entreprises à la création de crèches inter-entreprises. Sur ce dernier point, le CESER souligne que la question de la garde d'enfant reste cruciale dans l'accès aux droits des femmes ainsi que pour leur santé.

Il est bien évident que la promotion de tous les droits et leur défense englobent toutes les violences sexistes et sexuelles dont les viols, les cyberviolences, la prostitution, les mutilations sexuelles encore trop répandues y compris dans notre pays, les mariages forcés et la situation particulière des femmes migrantes mentionnée dans ce rapport Egalité femmes-hommes pour l'année 2020.

Le CESER encourage le Conseil régional, comme il l'a fait en 2020, à renforcer son soutien aux réseaux associatifs agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes en Bretagne et dans ses territoires. Avec leurs personnels formés à cet effet, en réseau avec leurs partenaires locaux, ils dénouent au quotidien, sur le terrain, les situations complexes afin que les personnes victimes de violences sexuelles et sexistes puissent sortir de ces situations, quelquefois dans le temps long, et ainsi accéder à leurs droits et exercer leur pleine citoyenneté.

5.6 – Les politiques de coopération et solidarité internationale et les fonds européens

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Ce chapitre du rapport égalité femmes/hommes débute par une longue introduction très générale sur la condition des femmes dans le monde pendant la pandémie de Covid-19 (sans toujours de lien évident avec la crise sanitaire), décrivant des situations de violation des droits des femmes et citant quelques exemples de mouvements visant à les défendre. La citation de l'Afghanistan dans ces exemples d'émancipation fait tristement écho à l'actualité.

La suite du rapport s'attache à quelques zooms concernant des politiques ou des initiatives régionales assez disparates.

Le principe transversal à l'action de l'Union européenne « Egalité femmes-hommes » reste très difficile à appréhender car les données sexuées sont rares et les outils de recueil de données ne sont pas adaptés pour connaître la répartition femmes-hommes parmi les bénéficiaires de fonds européens. Le CESER aimerait savoir si la nouvelle programmation permettra de disposer d'éléments plus complets, et suggère le cas échéant d'agir en ce sens.

⁵⁷ Source : les Livre blanc des CIDFF de Bretagne, « Lever les freins pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes, 2019.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : nombre de collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale

Aucune nouvelle collectivité bretonne n'a adhéré en 2020 à cette charte, sans doute faute de promotion pendant cette période.

Indicateur n°2 : participation des femmes dans les instances de coopération internationale

Cet indicateur ne prend en compte que le Comité mixte Solidarité internationale et le Réseau Bretagne Solidaire, soit un nombre très réduit de personnes (34), très loin de l'ensemble des instances régionales intervenant dans le domaine de la coopération internationale. Le CESER s'interroge donc sur sa pertinence. Le Conseil régional note d'ailleurs qu'il est peu significatif.

Indicateur n°3 : la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les projets de solidarité internationale

La baisse du nombre d'associations soutenues présidées par des femmes est important. Il sera intéressant de vérifier si cette tendance se poursuit et s'il s'agit d'un phénomène lié à la crise sanitaire.

Indicateur n°4 : la répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité internationale

Compte tenu de l'annulation d'un grand nombre de projets de mobilité internationale, qui se traduit par une baisse drastique du nombre de bénéficiaires en 2020, les données sexuées ne peuvent pas être comparées aux années précédentes.

Indicateur n°5 : Part des femmes bénéficiaires du FSE

Le nombre de femmes bénéficiaires du FSE reste stable en 2020.

Vote sur l'avis du CESER

Rapport d'activité et de développement durable 2020

Nombre de votants : 101

Ont voté pour l'avis du CESER : 101

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie GUILLERME Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Rapport Egalité Femmes Hommes -Promotion des Droits des femmes

APPEL AU SOUTIEN DES FEMMES D'AFGHANISTAN POUR LEUR DROIT A L'EDUCATION

Mon intervention porte sur le témoignage actuel d'une femme d'origine afghane qui réside en Ille-et-Vilaine, en responsabilité d'une association pour le maintien et le développement de l'éducation des filles en Afghanistan qui reste en contact avec son réseau en Afghanistan. Elle nous donne les nouvelles de dernière heure concernant la situation des enseignantes et des filles afghanes et leurs droits à l'Education.

En ce qui concerne les écoles primaires :

- à l'heure actuelle les filles en Afghanistan sont accueillies dans les écoles primaires jusqu'à 12 ans ;
- les enseignantes sont autorisées à exercer dans les écoles primaires de filles mais pas dans les écoles primaires de garçons.

En ce qui concerne les collèges et les lycées :

- depuis une semaine les collégiens et les lycéens peuvent aller dans leurs Etablissements scolaires mais les filles y sont interdites d'accès ;
- les enseignantes sont cependant autorisées à aller dans ces écoles de filles 2 fois par semaine mais sans y retrouver leurs élèves qui y sont interdites d'accès. Que font-elles ? Elles échangent, continuent à préparer des cours sans élève et dressent systématiquement les listes de présence de leurs élèves attendues et espérées, listes virtuelles qui symboliquement marquent les droits bafoués à l'éducation des filles.

Le Ministère des Droits des femmes est fermé, les 1 200 femmes qui y travaillaient pour développer notamment des projets éducatifs sont renvoyées chez elles. De plus l'enseigne même du Ministère a été enlevée signifiant concrètement sa disparition, son anéantissement.

Tous les fonds internationaux qui soutenaient les projets éducatifs sont bloqués.

Cependant, malgré tout et avec courage des femmes afghanes arrivent encore à s'exprimer à la télévision afghane pour défendre leurs droits et à manifester dans la rue.

Les femmes afghanes après la chute des talibans en 2001 avaient retrouvé leurs droits et en travaillant d'arrache-pied, en avaient conquis de nouveaux dans les domaines éducatif, politique, juridique, social, sportif, associatif.

Aujourd'hui, alors que les Talibans ne sont au pouvoir que depuis le 15 août, les femmes afghanes et les filles ont perdu leurs libertés comme durant les années de plomb (1996-2001). En quelques jours, les Talibans balient 20 ans de progrès pour les droits essentiels et l'autonomie des femmes.

Que pouvons-nous faire ?

L'urgence est de continuer à faire pression sur nos dirigeants, Etats, Europe, G7, afin qu'ils mettent au premier rang de leurs discussions, soutiens et actions sur la question des Droits des Femmes.

Le soutien international pour le droit à l'éducation des filles qui est bafoué est d'une extrême importance, mais le silence des autorités internationales est actuellement assourdissant.

Des journalistes afghans et occidentaux, des personnels des ONG locales, prenant des risques, nous tiennent au courant des exactions et des atteintes aux Droits des Femmes qui sont commises dans la confusion générale. Ils continueront de nous informer.

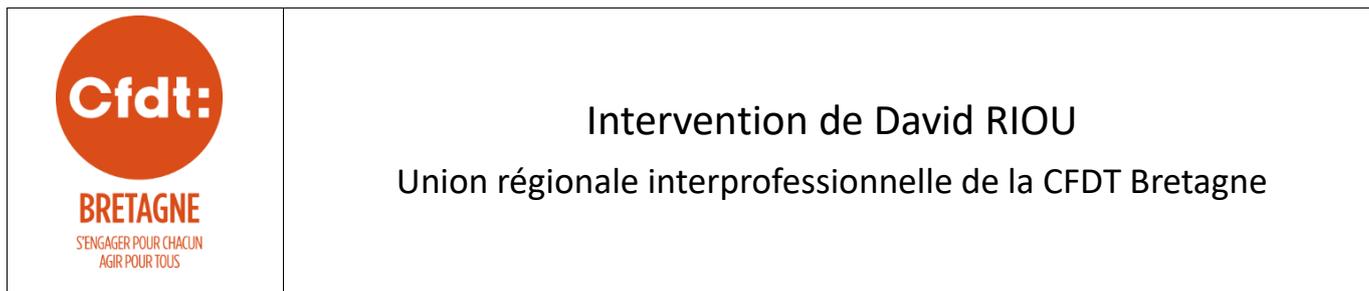
Dans ce chaos, c'est bien, au-delà des droits à l'Education des filles qui sont piétinés, une crise humanitaire qui se profile avec en particulier le manque d'eau et les difficultés d'alimentation.

Que pouvons-nous faire, au-delà de l'urgence ?

- S'informer, aider, continuer à soutenir des associations intervenant historiquement sur l'autonomie des femmes et des filles et qui sont sur place pour les aider à faire face à la crise sanitaire qu'elles vivent ;
- Continuer à mobiliser, à parler, à porter la question du Droit des Femmes Afghanes.

Vous, mes cher.e.s Collègues qui savez bien qu'il suffit d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question, qu'ils ne sont jamais acquis et qu'il nous faut rester toujours vigilant.e.s pour le bienfait de la démocratie ici et ailleurs, merci d'agir de là où vous êtes et comme vous le pouvez.

Les CIDFF de Bretagne et leur Fédération régionale appellent donc tous les membres des quatre collèges du CESER de Bretagne, symbole de la démocratie de la société civile à parler et à soutenir de la manière qui leur semble la plus appropriée et de la place d' où ils sont, le rétablissement des droits fondamentaux à l'éducation des filles en Afghanistan et leur enseignantes et à ne pas les oublier quand l'Afghanistan ne sera plus au premier plan de l'actualité, ce qui est déjà vrai aujourd'hui.



Le RADD est un document très riche, de grande qualité et marqué par un souci de pédagogie et de transparence de la part du Conseil régional. La CFDT remercie le Conseil Régional pour ce travail qui permet aux membres du CESER et à tous citoyens une plongée dans la multiplicité des actions menées par le Conseil régional. Le RADD 2020 s'inscrit dans la continuité et la stabilité des RADD précédents, avec des éléments complémentaires liés à la crise sanitaire.

Comme souligné dans l'avis du CESER, le conseil régional a été confronté à la crise sanitaire et à sa gestion territoriale, la CFDT tient également à saluer le Conseil régional et ses services pour leur implication et leur efficacité dans la gestion de cette crise. La CFDT tient particulièrement à souligner la politique menée par la Région en cette période sur deux questions :

- d'une part en termes d'aides aux jeunes, notamment apprenti·e·s, au soutien aux CFA et aux Organismes de Formation pour le maintien des activités de formation et la digitalisation des formations ;
- d'autre part en soutien au monde de la culture particulièrement éprouvé par les contraintes sanitaires.

La CFDT soutient également le projet du schéma régional numérique pour les lycées.

Depuis de nombreuses années, la CFDT est très sensible et milite pour l'évaluation des politiques publiques, la recherche de nouveaux indicateurs de développement et à la concertation entre élus et société civile organisée. Nous soutenons donc pleinement la proposition du CESER de s'efforcer à terme de mieux distinguer ce qui relève du rapport d'activité du Conseil régional et du rapport de situation en matière de développement durable. La CFDT est également tout à fait favorable au développement des indicateurs d'impact et de résultat pour compléter ceux relatifs à la réalisation du programme ainsi qu'à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse pour mesurer le développement.

Les indicateurs sont indispensables au pilotage des politiques publiques et sont des supports pour leur évaluation. Toutefois, il faut prendre garde à ne pas les multiplier pour qu'ils restent compréhensibles et accessibles aisément. Il faut aussi bien apprécier la valeur ajoutée apportée par chaque nouvel indicateur au regard du coût et des moyens nécessaires à sa construction et son actualisation régulière.

C'est pourquoi, pour la CFDT, l'évaluation des politiques publiques passe certes par les indicateurs mais aussi par les échanges entre parties prenantes sur les résultats et les contraintes, la prise en compte du vécu et de l'opinion des acteurs et des bénéficiaires. En termes de méthode elle passe aussi par le regard extérieur et les enquêtes qualitatives. A ce titre, le travail d'évaluation mené en partenariat entre le CESER, Le GREF, le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux sur le CPRDFOP est un exemple intéressant qui pourrait faire l'objet d'un retour d'expérience afin d'en tirer des conclusions et des éléments de méthode pour des évaluations futures, y compris pour l'élaboration du futur CPRDFOP.

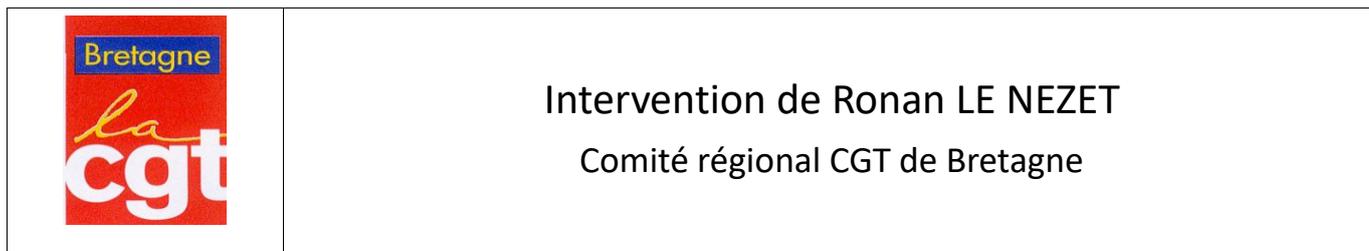
Enfin, rappelons que la CFDT a intégré depuis longtemps les enjeux de développement durable dans sa stratégie et ses priorités revendicatives. C'est le cas notamment au travers du PACTE du pouvoir de vivre (social et écologique), qui intègre tout un train de mesures visant à réconcilier transition écologique et justice sociale pour « construire un avenir partagé ». Ces propositions visent le moyen et le long terme, afin de donner de réelles perspectives d'avenir

à notre société. Société où l'immédiateté l'emporte souvent sur la réflexion et la prise de décisions courageuses, au détriment de l'avenir.

Ainsi, au-delà de la question des indicateurs et de l'évaluation, la CFDT considère que les préoccupations environnementales ont toute leur place dans la politique de la région, si l'on veut vivre mieux et travailler mieux. A travers la France, et insérée dans un programme de l'Europe, se déroule la semaine du développement durable du 18 septembre au 8 octobre, sur toutes les thématiques : lutte contre le changement climatique, biodiversité, économie circulaire, mobilités, éco-gestes, inclusion, etc. La CFDT souhaite qu'il en soit de même en région. Les élus en Bretagne doivent travailler à l'orientation des aides publiques vers les enjeux sociaux et climatiques. Il convient de renforcer les relocalisations et les coopérations au niveau régional et local, et de soutenir les entreprises qui s'emploient à développer leur activité en Bretagne.

La transition écologique et sociale doit rester un axe fort de l'action politique en Bretagne, pour tendre vers un modèle socio-économique se construisant sur la base des engagements climatiques et de solidarités renforcées (bas carbone, sobriété énergétique, emplois, qualité de vie).

Elle souhaite encore la renforcer face aux changements globaux. La transition écologique est un impératif qui nécessite des changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production. Des changements qui doivent être accompagnés et se faire avec les travailleurs et les citoyens pour que cette transition soit juste. Elle doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités du quotidien.



La CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Un rapport qui rend compte de l'action du Conseil régional.

La richesse des informations présentées dans ce rapport est à mettre en relation avec l'actualité de l'urgence sociale et environnementale et celle de la crise sanitaire. Une crise sanitaire qui occupe une place importante dans ce rapport du RADD 2020, à travers le Zoom COVID, mais également dans le RAP, le rapport transversal Mer et le rapport égalité Femmes Hommes.

La CGT partage l'analyse du CESER sur l'articulation entre les différents outils transversaux de planification et d'évaluations environnementales, qui devra être questionnée en profondeur.

En Europe, la budgétisation verte monte en puissance, dans les collectivités. Le Conseil régional de Bretagne a choisi de l'expérimenter dans son budget primitif 2022, sur deux objectifs choisis « atténuation du changement climatique » et « adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ».

La CGT partage l'avis du CESER, concernant le rapport sur la situation en matière de développement durable, qui est par nature transversal, et qui permet d'évaluer et d'analyser les politiques publiques au regard des finalités du Développement Durable. Mais il n'est pas le seul document de planification et de schémas mettant en jeu également la transversalité environnementale : Breizh COP, SRADDET, PCAET, ...

La CGT relève que le Conseil régional propose au CESER de réfléchir avec lui à la conception d'indicateurs de développement humain et de la qualité de vie. Les premiers indicateurs, en lien avec la crise sanitaire, et les dérèglements climatiques accéléré, nous le souhaitons, la prise de conscience sur 3 points : les écarts croissants entre les riches et les pauvres, l'environnement, les inégalités entre les femmes et les hommes.

La crise sanitaire a vu apparaître, d'autres formes d'organisations en lien avec le travail, notamment le développement du télétravail. Cela a entraîné des besoins nouveaux, avec le départ de nombreux citoyens vers la province, et la Bretagne n'y échappe pas. La difficulté d'accès à un logement tant pour les habitants, les saisonniers travaillant sur le littoral breton, que pour les jeunes dans les grandes villes étudiantes interpelle sur l'accélération des changements en cours, et le plus souvent au détriment des populations localement présentes.

Avoir un égal accès à un logement proche de son lieu de travail et de son lieu de vie, devient un enjeu urgent.

La CGT partage l'analyse du CESER sur le besoin croissant d'indicateurs nouveaux portant sur la cohésion sociale, la santé, l'éducation, de la qualité de l'environnement, des inégalités entre les femmes et les hommes et de mesurer le bien-être et le bien vivre de ses habitants.

Ces indicateurs font parties d'une liste de 10 nouveaux indicateurs de richesse introduits dans la feuille de route Agenda 2030. Pour la CGT, ces indicateurs interpellent surtout le modèle économique capitaliste actuel, qui s'accapare une grande part des richesses naturelles au détriment de l'intérêt général.

Tous ces indicateurs, révèlent également une prise de conscience d'un modèle économique tourné essentiellement vers la croissance sans limite, des profits du capital au détriment du travail, au détriment des ressources naturelles, au détriment de la biodiversité et des besoins sociaux. Il faut dépasser le stade des constats, l'urgence climatique en est le meilleur indicateur.

La CGT partage l'avis du CESER, sur sa demande d'être informé des points d'étapes, qui pourront être réalisés par le Conseil régional sur l'évolution de la situation, comme le poids des aides apportées pour apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

La CGT rappelle également les trois contributions produites le CESER entre avril et octobre 2020, concernant les points de vigilances et les actions prioritaires à engager en Bretagne pour faire face à la crise sanitaire.

Le désintérêt croissant de milliers de travailleurs envers certains secteurs professionnels démonte que la crise sanitaire et notamment les confinements, auront été un point de bascule pour un meilleur équilibre des contraintes entre vie personnelle et vie professionnelle. La plupart de ces métiers cumulent journée de travail fractionnée, temps partiels, salaire proche du SMIC, manque de reconnaissance, conditions de travail particulièrement pénibles.

Pour la CGT, la reprise économique ne pourra se faire sans les travailleurs. La réforme du chômage, actuellement en cours, joue plus sur la stigmatisation des privés d'emplois que de l'apport de solution à l'aggravation des inégalités de richesses. Cette réforme est tout sauf un apport de solutions socialement durables.

D'ailleurs, dans son avis sur la politique de la jeunesse, le CESER rappelle que le RAP 2020 ne permet pas d'avoir une appréhension satisfaisante de la politique de la jeunesse en Bretagne, alors que 2020 offrait une belle opportunité de la faire avec le plan Breton de mobilisation pour les jeunes sur la période 2020-2025.

La CGT approuve l'avis du CESER sur la volonté du Conseil régional de faire de la Mer et du littoral un enjeu prioritaire, avec ses sept axes stratégiques du rapport transversal mer.

Concernant le Rapport égalité Femmes Hommes, il témoigne de la dégradation de la situation des femmes durant la crise sanitaire. Pour la CGT, ce rapport donne la mesure des obstacles connus et à surmonter avant de parvenir à l'égalité réelle.

Pour notre organisation syndicale, une réflexion en Bretagne doit être menée sur les questions de la monoparentalité, qui trop souvent rime avec pauvreté, voire exclusion, pour les femmes, c'est aussi questionner leur situation économique. Vouloir agir implique donc de regarder et de faire évoluer la situation des femmes dans le travail, car c'est essentiellement du travail que chacune tire son revenu ou devrait pouvoir le faire pour vivre dignement.

Or les femmes sont les plus concernées par les temps partiels, la précarité, les bas salaires. La situation qui en découle c'est une inégalité salariale en leur défaveur. Les employeurs, publics et privés, en sont les premiers responsables. La première loi sur le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes date de 1972, presque 50 ans !

Il y a urgence à faire évoluer l'organisation du travail et le management pour faire en sorte que la monoparentalité ne soit pas une galère des temps de la vie pour chacune et chacun, mais c'est d'autant plus nécessaire pour les femmes puisqu'elles assurent 75% des tâches domestiques et responsabilités parentales et représentent 80% des familles en situation de monoparentalité. Pour une analyse fine, il est nécessaire d'avoir dans tous les domaines des informations genrées, que ce soit dans les diagnostics, dans les projets, dans les études d'impact ...

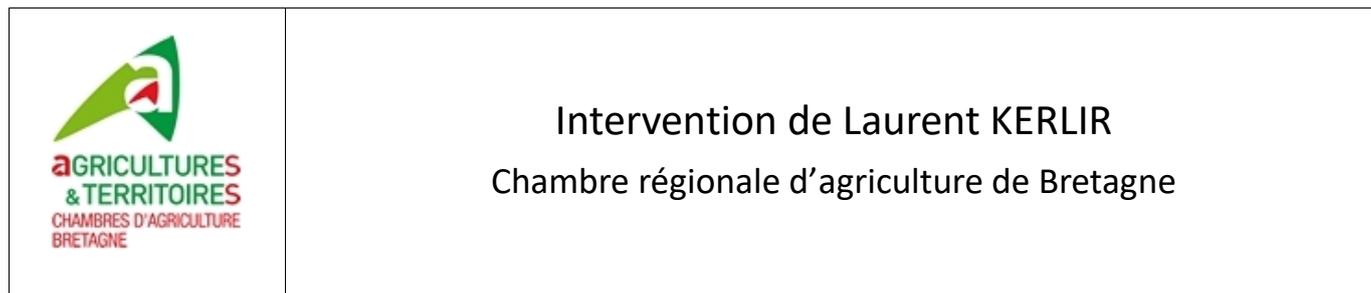
Pour beaucoup de femmes en situation monoparentale, il y a la double peine du non-accès à leurs droits par méconnaissance mais aussi du fait de l'éloignement des services publics, cela engendre un véritable parcours de

combattante pour faire appliquer et respecter ses droits. D'où l'importance d'avoir des services publics partout sur le territoire.

La CGT estime nécessaire que la Région puisse mettre des conditions aux aides qu'elle attribue aux entreprises et services. Il existe des éco-conditionnalités (respect de l'environnement), des socio-conditionnalités (respect des droits sociaux) c'est dans celle-ci qu'il faut une éga-conditionnalité, pour le respect de l'égalité Femmes/Hommes.

La Région doit mettre ce type de clause dans ses appels d'offres comme le rappelle la loi du 4 août 2014. C'est un des moyens pour sensibiliser sur le sujet.

La monoparentalité, est un vrai débat de société, au même registre que l'accumulation de la violence faite aux femmes.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Avec ses 418 pages, le rapport d'activité et de développement durable 2020 fusionne le rapport d'analyse par programme et le rapport sur la situation en matière de développement durable.

L'exercice est d'autant moins aisé que de plus en plus de schémas et documents de planification mettent en jeu la nécessité d'appréhender les actions de façon transversale.

La profusion de ces nouveaux documents et schémas illustre à elle seule la complexité dans laquelle se construisent des politiques publiques ayant pour ambition le développement durable dans nos territoires.

418 pages, c'est beaucoup et il serait présomptueux de porter un avis sur l'ensemble du document et donc de l'action de la collectivité régionale.

Le rapport propose deux zooms auxquels le secteur agricole et alimentaire est très sensible. Nous retiendrons le zoom relatif à la crise sanitaire. En effet, notre région s'en est mieux, ou en tout cas moins mal sortie que d'autres. Il faut savoir rester humble face à un tel événement mondial. Mais le rapport cite entre autres éléments, deux points majeurs qui ont contribué à cette bonne résistance collective :

- d'une part, la place du secteur agricole et alimentaire dans l'économie régionale, activité qui s'est poursuivie, même aux pires moments de la crise. Preuve que la dimension économique et sociale du développement durable ne doit jamais être oubliée. Sécurité alimentaire et transition climatique doivent être pensées dans leur globalité et leur complexité. La version gagnante de la radicalité, c'est bien l'acceptation de la complexité ;
- d'autre part, le maintien de la conférence sociale, qui réunit l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne et les partenaires sociaux.

Si l'on admet que dans toute crise, il y a des opportunités, retenons au moins ces deux-là :

- la collectivité régionale doit continuer d'affirmer que l'agriculture régionale, dans sa diversité, est une chance pour la Bretagne, et que le renouvellement de ses actifs constitue à cet égard un enjeu stratégique majeur ;
- c'est l'intérêt bien compris et partagé incarné dans un dialogue social de qualité qui permet aux acteurs socio-économiques d'avancer, y compris dans la tempête.

Ce zoom ne doit pas être un coup de projecteur et on passe à autre chose, ce qui est important c'est de conserver les enseignements du dit zoom, pour ne rien oublier, quand on croit que la crise s'éloigne.

Autre zoom qui retient notre attention, parce que cela parle au monde agricole et alimentaire et fait écho à nos préoccupations, Il s'agit du prisme territorial des politiques publiques régionales.

Nous nous sommes régulièrement exprimés lors des travaux de programmation transversale comme la Breizh Cop et ses différentes feuilles de route qui impactent fortement l'activité agricole, le SRADDET, les PCAET Les agriculteurs exercent dans tous les territoires de la région, et sont soumis à de nombreuses contraintes. L'équité dans l'accès aux services publics, la solidarité territoriale entre les territoires ruraux qui sont les châteaux d'eau potable et les territoires urbains qui en sont les principaux consommateurs, les usages concurrentiels du foncier, socle de la production agricole... ont besoin de cette lecture territoriale. Et nous souhaitons donc que les 7 espaces territoriaux progressivement mis en place traduiront cette volonté d'imaginer les territoires de demain, avec les acteurs socio-économiques de proximité.

Le rapport consacre également un chapitre aux enjeux de parité et d'égalité. Nous avons à cœur au sein de notre secteur d'activité et de nos organisations professionnelles que cette dimension ne soit jamais oubliée. Il en va de l'insertion, de l'inclusion dans nos métiers, et ce doit être une vraie opportunité d'attractivité pour nos métiers.

Ce rapport revêt donc toute son importance dans les enseignements qui en seront tirés pour les programmations à venir et à davantage co-construire : la PAC, le contrat Etat- Région par exemple.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC remercie les services ainsi que les rapporteurs pour ce travail de qualité.

Cependant La CFTC prend acte des conséquences de la crise sanitaire et salue la réactivité du Conseil Régional et ses services face à cette situation inédite et très tendue. La CFTC souscrit aux remarques du CESER quant à la forme du présent rapport, ne serait-il pas plus judicieux de séparer les deux parties à savoir le rapport d'activité d'une part et le rapport sur la situation du développement durable, d'autre part avec des indicateurs mesurables et opérationnels afin de mieux comprendre l'action publique.

La CFTC ne peut qu'approuver la proposition du nouvel exécutif de réfléchir avec le CESER à l'élaboration d'indicateurs du développement humain et de la qualité de vie notamment sur les questions d'environnement, d'écart entre les riches et les pauvres, des inégalités entre les femmes et les hommes, thématiques émergentes comme prioritaires après la crise sanitaire que nous venons de traverser.

La CFTC souligne le rôle efficace de la conférence sociale (Etat, Conseil Régional, Organisations Patronales et Syndicales) durant cette crise. Elle démontre, si besoin était, de la capacité de la Bretagne à se mobiliser pour trouver ensemble des solutions en évitant des situations de conflits, et en permettant les ajustements nécessaires des différents dispositifs d'urgence à mettre en œuvre avec une attention particulière pour les plus démunis.

La CFTC regrette que les synthèses rendant compte de la politique jeunesse soient dispersées. Elles ne permettent pas d'avoir une compréhension satisfaisante de la politique volontariste envers les jeunes mise en avant par le conseil régional.

Concernant la mer et le littoral, la CFTC soutient la volonté du conseil régional d'en faire un enjeu prioritaire et apprécie la rédaction d'un rapport transversal mer. Néanmoins la CFTC encourage le Conseil Régional à une meilleure articulation avec les axes stratégiques de Feuille de Route Mer et Littoral dans un souci de cohérence et de meilleure compréhension par la population de ses orientations.

La CFTC souligne la qualité du rapport Egalité Femme-Homme qui met en évidence la volonté d'agir du Conseil Régional dans ce domaine. Cependant elle remarque que la situation des femmes est toujours fragile, elle s'est même malheureusement dégradée durant la crise sanitaire. La CFTC enjoint le Conseil Régional à développer son rôle fédérateur, en sa qualité de chef de file de la politique afin de promouvoir, avec l'ensemble de ses partenaires, l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge, pour conforter le bien vivre ensemble cultivé de longue date en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de JA et FRSEA Bretagne.

Le programme 207 du Conseil régional vise à améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire. Ce programme s'intègre dans la mission II fixée par la Région, visant à mener une action en faveur d'une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable.

Logiquement, le renouvellement des générations en agriculture et le développement de la compétitivité des outils de production sont les deux premiers objectifs de ce programme.

Pourtant, l'action en faveur de l'agroécologie est décrite en premier dans le RADD. Sans remettre en cause l'intérêt de cet objectif, nous tenons à exprimer notre volonté de mettre davantage l'accent sur le renouvellement des générations dans les mois et années à venir. Le maintien de la production locale dépend avant tout de ce renouvellement et de la qualité des installations à venir, ce qui exige une stratégie bien réfléchie et construite.

La région Bretagne a pour ambition d'installer 1 000 jeunes par an dès la mise en route de la future programmation PAC début 2023. Nous partageons cette urgence à augmenter le nombre d'installations pour remplacer les près de 2 000 cédants qui, chaque année, quittent le monde agricole, pour un départ en retraite ou départ anticipé. Néanmoins, pour atteindre cet objectif et attirer de potentiels nouveaux porteurs de projets, il faudra être capable de proposer un dispositif installation simplifié en termes de démarches administratives, mais pour autant pas simpliste. Ce dispositif doit en effet continuer à former, apporter des réflexions au jeune et l'aider à bâtir un projet économique répondant à un marché.

Installer oui, n'importe qui non. Être agriculteur apporte une vraie responsabilité, celle de nourrir nos concitoyens avec une alimentation de qualité. La région intègre à de nombreuses reprises la notion d'agroécologie dans ses grands principes. Mais de quoi parle-t-on exactement ? Nous considérons aujourd'hui que tous les jeunes installés, et les moins jeunes, intègrent déjà cette dimension dans leur projet et leurs pratiques (réflexion bas carbone, démarches pour le bien-être animal, autonomie fourragère, alimentaire, en matière d'énergie, plantation de haies...). La région doit être en mesure de valoriser ces initiatives sans alourdir les projets des jeunes avec des exigences nouvelles. Par ailleurs, n'oublions pas toutes les charges qui pèsent sur les agriculteurs et que toute évolution a un impact sur le coût de production. Pour assurer le maintien d'une agriculture de proximité et de qualité, les prix des denrées alimentaires doivent prendre en compte les réels coûts de revient.

Merci de votre écoute.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

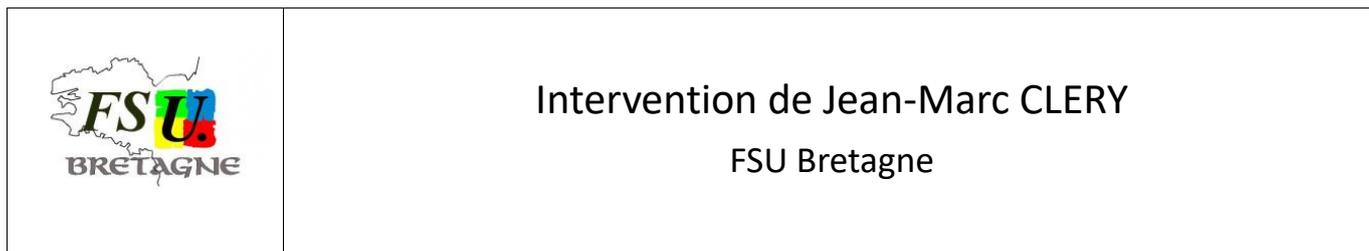
Le rapport d'activités et de développement durable de la Région Bretagne livre la totalité des financements alloués à chacune des missions et actions de la Région. Ce sont des sommes importantes, ainsi qu'en témoignent les budgets mobilisés pour chaque mission :

- 60 M€ pour l'aménagement du territoire,
- 213 M€ pour l'économie,
- 451 M€ pour la formation,
- 344 M€ pour les transports,
- 15 M€ pour la transition écologique,
- 60 M€ pour le rayonnement et la culture.

Les fiches qui explicitent par mission les actions engagées fournissent des informations claires sur les moyens humains et budgétaires mobilisés, ainsi que sur les modalités d'intervention de la Région.

L'exercice de compte-rendu gagnerait à être complété et enrichi par des évaluations des actions menées et de leur impact par rapport aux objectifs de chaque mission. Nous aurions, alors, la mesure de la contribution de la Région au développement durable de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.



L'intervention de la FSU se limitera à la Mission III, une mission dont le poids est significatif, aussi bien en investissements que dans les interventions en fonctionnement qui ont émaillé l'année 2020 (157M€ de subventions versées), et qui est au cœur de la *politique jeunesse* de la Région.

Le rapport d'activité 2020 qui nous est présenté arrive avec un sérieux décalage dans le temps alors que l'année 2021 touche bientôt à sa fin et que la Région s'apprête à présenter ses Orientations budgétaires pour 2022. On nous pardonnera donc certains anachronismes dans cette analyse du RADD en forme de bilan et perspectives.

S'agissant des lycées et de la vie lycéenne, après bien des attermoissements sur l'achat des manuels, la Région est heureusement revenue à une vraie politique d'aide aux familles. Avec la future tarification sociale on a là un ensemble cohérent de mesures qui vont dans le bon sens. Que la Région veuille aujourd'hui adapter son *Pass Ressources* en fonction des usages pédagogiques des différents établissements peut s'entendre, mais il ne faudra pas rater la concertation avec les équipes pédagogiques des lycées - ce qui, rappelons-le, n'est pas la même chose que la concertation avec le rectorat ou avec les directions d'établissements. La présence des élu.es de la Région au sein des C.A. pourrait s'avérer utile sur ce point à condition que les élu.es participent réellement aux débats en apportant les éclairages qu'on attend d'eux. Souhaitons en tous cas que la Région saura cette fois éviter les « coups de guidon » trop brutaux sur le sujet.

S'agissant des tarifs de cantine et d'hébergement, le CESER a eu raison de demander que les établissements soient accompagnés dans la construction de leurs budgets – les plus fragiles bien sûr mais pas seulement, car le renchérissement des tarifs des fluides va affecter tout le monde. La politique de la Région en matière de dotation de fonctionnement des lycées reste globalement orientée à la baisse ; or cette tendance est, une fois de plus, moins nette pour les lycées privés qui ont bénéficié de 2 M€ de dotation complémentaire en 2020 pour 80 lycées sous contrat quand les 116 lycées publics ont perçu à ce titre moins de 300 K€. Les critères étant les mêmes on a du mal à comprendre d'où vient cette différence.

Le budget consacré au bâti des lycées est toujours sur une bonne trajectoire ; on ne s'y arrêtera donc pas ici, hormis pour rappeler l'engagement de la Région à porter à 1 Md€ le niveau des investissements d'ici 2026. On en attend donc la traduction dès le prochain Budget, comme on attend que soit fixée sans tarder une date ferme pour le futur lycée de Chateaugiron. Passons rapidement aussi sur la dernière déconvenue en date pour celles et ceux qui attendent un lycée public à Ploërmel : la FSU n'a pas reproché à la Région ce dernier retard lié aux difficultés à se fournir en matériaux, elle a simplement rappelé les raisons pour lesquelles le projet de Ploërmel aura mis plus de 10 ans à se réaliser là où il n'en aura fallu que 5 pour Liffré.

Plus généralement, la Région aurait tort de considérer que les 20 opérations de restructuration de l'Axe 1 de son *Schéma directeur immobilier* suffisent sur le terrain pour convaincre de son engagement ; car il y a encore trop de lycées à subir des retards ou même des annulations de travaux. En cette période de rentrée toujours tendue, certains lycées publics ressentent fort mal les *satisfecit* que se décerne la Région, surtout quand sont livrés aux réseaux concurrents juste à côté d'eux des bâtiments tout neufs.

Faute de place le RADD ne permet pas d'entrer dans le détail de tous les programmes de cette Mission, mais s'agissant du Programme 301 sur l'orientation, on note avec satisfaction que la Région parle bien d'une « version 1 »

d'IDEO, sa plateforme d'information en ligne. La FSU espère vraiment que d'autres versions viendront rectifier le tir, car en l'état IDEO est bien loin d'être un outil adapté aux publics scolaires. D'autre part on ne peut pas accepter qu'IDEO ouvre grand la porte à des organismes lucratifs qui font la promotion de formations particulièrement onéreuses. La Région ne peut pas, d'un côté promouvoir une « compétence à s'orienter » chez les scolaires, et de l'autre laisser son principal outil en ligne ouvert à des *miroirs aux alouettes* qui désorientent les jeunes les moins bien informé·es.

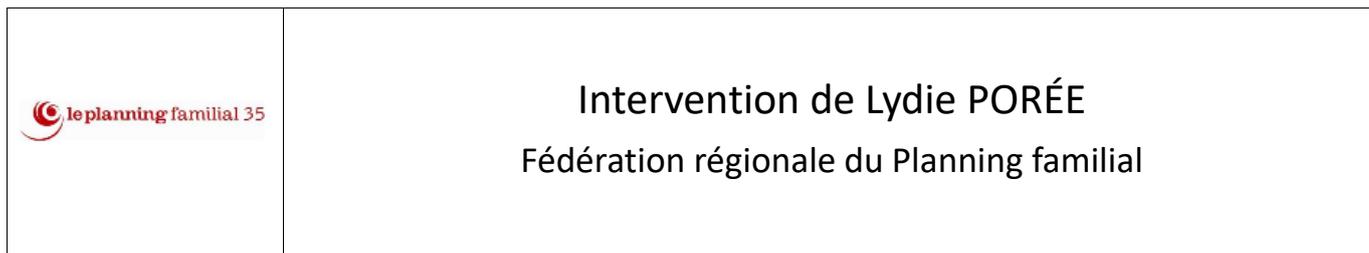
S'agissant de l'enseignement supérieur, la FSU tient à saluer l'engagement exceptionnel de la Région pour le financement des aides d'urgence du CROUS durant la période de crise, aides qui ont permis d'apporter un soutien essentiel aux étudiant·es les plus en difficulté.

Comme partout en France, l'enseignement supérieur connaît ces dernières années une poussée démographique dans la continuité de celle qu'ont connu les lycées avec les générations nées dans les années 2000 : ainsi en Bretagne ce sont environ 3 000 étudiants supplémentaires par an qui arrivent à l'université. Au plan national le gouvernement a refusé de mettre en œuvre un grand plan de mise à niveau de l'université pour accroître les capacités d'accueil et d'encadrement des étudiant·es et la proximité des établissements. Il a choisi au contraire l'accroissement de la sélection à l'entrée des étudiant·es. Cela se traduit chaque année par le parcours du combattant des lycéens sur *ParcourSup* victimes d'une sélection qui ne dit pas son nom.

Aussi l'engagement important de la Région sur le bâti des universités bretonnes revêt-il un sens tout particulier, même s'il ne suffit pas à lui seul à résoudre l'ensemble des problèmes liés à l'accueil à l'université.

Les orientations affichées pour le prochain CPER confirment la poursuite de cette action sur le long terme, mais la tâche est complexe et de grande ampleur. Elle n'est pas sans rappeler la situation des lycées : le bâti est vieillissant et les besoins sont de tous ordres (rénovation des locaux d'étude et des logements, accroissement de capacité, mise à niveau énergétique, etc.). Un schéma directeur immobilier des universités inspiré de celui des lycées semble nécessaire. Celui-ci devrait inclure l'ensemble des établissements sans oublier les INSPE, qui sont des composantes de l'Université et assurent la formation de nos futur·es enseignant·es.

A ce sujet la FSU tient à alerter sur la situation préoccupante du site de l'INSPE de St Briec dont le déménagement vers l'ancien collège Beaufeuillage est aujourd'hui très mal engagé. Les formateurs du site comme la Direction de l'INSPE ont pointé à maintes reprises l'inadaptation en l'état du site de Beaufeuillage sans parvenir à se faire entendre de la collectivité concernée, et le déménagement reste toujours programmé au premier janvier prochain. Compte tenu de l'importance de ce site consacré pour une grande part à la formation des futur·es maîtres de l'enseignement bilingue, la Région ne peut pas ne pas s'intéresser de près à ce problème.



Association féministe et d'éducation populaire, la fédération régionale Bretagne du Planning familial a pris connaissance avec intérêt du rapport égalité femmes - hommes de la Région Bretagne : la progression des droits des femmes depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle ne doit pas masquer la persistance des inégalités et du sexisme. Bien au contraire, comme le souligne le rapport égalité, qui montre par ailleurs de nombreuses initiatives en faveur de l'égalité soutenues et portées par la Région Bretagne, les inégalités demeurent et les violences persistent, aussi bien dans le monde du travail qu'à l'école, dans la vie privée ou l'espace public. L'avis du CESE intitulé « [Crise sanitaire et inégalités de genre](#) » paru en mars 2021 passe en revue les conséquences dramatiques pour les femmes de la crise sanitaire tant sur la santé, l'accès à l'emploi, l'égalité salariale, leur surexposition aux violences, l'exercice de leurs droits sexuels et reproductifs.

Sur le point précis de l'accès à la contraception et à l'IVG, le Planning familial a constaté dès les premiers jours du confinement de profondes difficultés et ce malgré les informations diffusées sur l'ouverture des centres IVG et le fait que cet acte avait été qualifié de soin urgent. La journée internationale pour le droit à l'avortement du 28 septembre, temps fort mondial, a été l'occasion de rappeler combien, en France, en 2021, ce droit est fondamental, qu'il faut toujours le défendre, et qu'il est encore à conquérir, notamment dans son acceptation : comme indiqué dans le rapport égalité 2/3 des grossesses imprévues arrivent alors qu'il y a utilisation d'une contraception... la maîtrise de la fécondité n'est pas une science exacte, et le manque de formation des professionnel.le.s de santé d'une part ne favorise pas le choix par les femmes du moyen de contraception qui leur convient le mieux et d'autre part ne leur permet pas de suffisamment informer les hommes sur les moyens de contraception à leur disposition.

Le Planning familial se félicite de la mobilisation importante de la Région contre la précarité menstruelle et le tabou des règles auprès des prisonnières, des lycéennes et il espère que cette action sera élargie à plus de lycées, à plus de lieux concernés par les politiques régionales dans lesquelles les femmes vivent, étudient, se forment, travaillent.

Le Planning familial approuve la prise en compte de la question de la lutte contre les LGBTphobies dans les politiques régionales, dans une perspective d'égalité et de combat de toutes les formes de violences patriarcales. Comme rappelé dans le rapport annuel de l'association SOS Homophobie⁵⁸, « La fin de l'année a également été marquée par les suicides tragiques de plusieurs jeunes personnes trans dont Luna/Avril, lycéenne à Lille, et Doona, étudiante à Montpellier. Des drames qui auraient pu être évités si les parcours des personnes trans n'étaient semés d'embûches et de transphobie. » La circulaire éditée le 29 septembre dernier par le Ministère de l'Éducation nationale « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire⁵⁹ » donne des pistes et des outils pour améliorer les choses. Par ailleurs, menée avec le soutien du Défenseur des droits, l'enquête VIRAGE sortie au printemps 2020⁶⁰ montre comment la famille est un espace particulièrement dangereux pour les jeunes LGBT qui subissent plus d'insultes, de brutalités physiques, de mises à la porte du lieu de vie familial, de tentatives de meurtre, de violences sexuelles. Le chantier pour que chacun et chacune puisse vivre libre et en sécurité quelles que soient son orientation sexuelle ou son identité de genre est immense.

⁵⁸ https://ressource.sos-homophobie.org/Rapport_LGBTphobies_2021_interactif.pdf

⁵⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

⁶⁰ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2020/04/etude-sur-les-violences-intrafamiliales-les-filles-et-les-jeunes-lgbt>

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un axe fort des politiques régionales pour l'égalité, et le Planning familial salue cet engagement, dans un domaine où les moyens pour prévenir, pour accompagner sont trop peu développés. L'accompagnement par la Région aussi bien des festivals que des associations qui écoutent et accueillent sont indispensables pour que les femmes puissent vivre en sécurité.

La prostitution est présentée à plusieurs reprises dans le Rapport égalité comme une violence, sans distinction aucune entre prostitution, traite et travail du sexe, à l'instar de sa qualification dans la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Cette loi est loin de faire l'unanimité, que ce soit auprès d'une partie des personnes concernées qu'auprès des associations travaillant avec elles. Ainsi, dans le rapport de recherche "[Que pensent les travailleur.se.s du sexe de la loi prostitution](#)"⁶¹, porté par Médecins du monde (2018) sont notamment exposés les effets négatifs de la pénalisation des clients (délit exposant à 1 500 euros d'amende). Le Planning familial se mobilise contre cette disposition car elle a pour conséquence de rendre l'exercice de la prostitution plus dangereux pour les personnes concernées et les expose à un moindre accès à la santé et aux droits à plus de violences encore ; pour exemple, 38% des travailleurs et travailleuses du sexe rencontrent plus de difficulté à imposer le port du préservatif⁶². Les [chiffres clés de l'égalité 2020](#) en Bretagne, cités dans le rapport égalité, s'appuient sur un [diagnostic régional réalisé en 2018 par la DRDFE et l'Amicale du Nid](#), diagnostic auquel ont refusé de participer plusieurs associations féministes, associations travaillant avec les personnes en situation de prostitution en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, en raison de divergences sur les analyses faites sur la prostitution et sur les vertus ou méfaits de la loi d'avril 2016, notamment sur la pénalisation des clients. Un autre volet de cette loi est l'accompagnement des personnes en situation de prostitution qui le souhaitent à arrêter leur activité et à se tourner vers une autre. Il aurait été intéressant que parmi les chiffres clés on en trouve sur le nombre de personnes accompagnées pour changer d'activité en Bretagne⁶³, accompagnées d'une manière qui correspond à leurs choix avec des revenus suffisants à vivre décemment le temps de la transition d'une activité à une autre, sachant que le montant de l'allocation dite « de sortie » est de 330 euros par mois⁶⁴. Le nombre de femmes étrangères sans-papiers, prostituées, victimes de traite humaine à avoir été accompagnées régularisées en Bretagne aurait également eu sa place dans le Rapport égalité.

Pour conclure, le Planning familial souhaite partager un constat encourageant du Rapport égalité. Comme le travail préparatoire à l'élaboration du Plan pour les jeunes bretonnes l'avait montré : l'égalité femmes-hommes, est une préoccupation majeure chez les jeunes. Ils, elles sont 92% à estimer que le sexisme est un problème dans notre société. Au-delà des problématiques de risques quels qu'ils soient, l'éducation à la sexualité est un maillon incontournable pour aider chaque jeune à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui. L'approche globale de la sexualité renforce le pouvoir d'agir des jeunes et lutte contre les stéréotypes et discriminations liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. C'est un outil de lutte contre les violences de genre et contre les féminicides. En 2020, 90 femmes en France ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Beaucoup avaient porté plainte, avaient sonné l'alerte. Cette éducation à la sexualité, il est nécessaire de la travailler avec les jeunes, à partir de leur parole et de leur implication, dans un contexte européen pollué par des campagnes de désinformation sur la sexualité, campagnes orchestrées par des groupements anti-choix qui veulent empêcher une information objective et non jugeante sur ces thèmes. Le nombre important de projets Karta relatifs à l'égalité filles-garçons, la mise en place d'une commission « égalité et innovation sociale » au sein du Conseil régional des jeunes renouvelé donnent de l'espoir pour un monde de demain réellement égalitaire.

⁶¹ Hélène Le Bail, Calogero Giametta, Noémie Rassouw. *Que pensent les travailleur.se.s du sexe de la loi prostitution: Enquête sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 contre le " système prostitutionnel "*. [Rapport de recherche] Médecins du Monde. 2018, pp.100.

⁶² Hélène Le Bail, Calogero Giametta, *Loi contre le « système prostitutionnel » : l'amer constat d'échec des associations*, AOC, vendredi 10 mai 2019.

⁶³ Extrait du RADD 2020 page 412 : 3 000 sur 8 000 personnes reçues sont accompagnées par un pour sortir de la prostitution. 37 000 femmes (92%) et 3 000 hommes (8%) prostitué-es sont estimées par les associations.

⁶⁴ <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/une-aide-financiere-pour-accompagner-la-sortie-du-systeme-prostitutionnel>



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le transport aérien est indispensable à la Bretagne et sans aucun doute encore plus indispensable pour la partie la plus éloignée de celle-ci. Aujourd'hui en Finistère nous avons un vrai problème de desserte d'Orly et cette situation fragilise l'économie et les entreprises.

La fin de Hop ! fait qu'il est difficile de construire une desserte d'Orly avec plusieurs fréquences dans la journée avec des avions adaptés. Transavia avec ses gros porteurs basés à Paris ne sait pas construire des aller-retours journée.

La solution est de reconstruire une aviation régionale française pour restaurer dans les territoires des liaisons aériennes adaptées sans devoir passer sous les fourches caudines des compagnies low cost étrangères.

Nous avons la chance que les porteurs de projet de cette reconstruction veuillent implanter leur entreprise de transport aérien, CELESTE, à Morlaix. Ce faisant, ils répondent à la fois à la problématique de desserte de nos aéroports bretons (Rennes/Brest/Lorient/Quimper) mais permettent aussi de préserver notre écosystème aérien breton à Morlaix qui comprend également la maintenance et la formation, dont celle délivrée au Lycée Tristan Corbière. J'insiste donc sur la nécessité de soutenir le projet Brocéliande-Celeste, c'est le premier point.

Le deuxième point est que les exploitants d'aéroports ont souffert du Covid comme ont souffert des entreprises de tourisme comme SALAUN. Les exploitants des aéroports ont pu bénéficier des Prêts Garantis par l'Etat, mais ceux-ci doivent être remboursés et posent la question des fonds propres. Pour Brest, par exemple, le trafic était de 1 238 000 passagers en 2019 et le chiffre d'affaires de l'ordre de 25 M€. Le trafic atteint 460 000 passagers en 2020 et 580 000 en 2021. Pour préserver la capacité de rebond, il n'y a pas eu de licenciements mais les pertes cumulées sont de l'ordre de 6 M€ pour les deux ans.

L'aéroport de Brest jusqu'ici ne percevait pas de subventions d'investissement ni de subventions d'exploitation. On voit bien que pour sortir du déficit d'exploitation au moins pour les deux années de 2020 et 2021, il faudra lui octroyer des subventions.

Avec le COVID, sur l'aérien, on entre dans une autre ère, il faut rebondir, c'est le sens de CELESTE, et panser les plaies pour que nos infrastructures aéroportuaires soient au rendez-vous de la reprise. Les spécialistes s'accordent pour dire que les niveaux de trafic de 2019 ne seront pas atteints en France avant 2025. Au-delà de 2021, il pourra donc y avoir encore besoin d'accompagner le redémarrage de l'aérien en Bretagne car si nous nous battons pour améliorer nos dessertes ferroviaires fret et passagers vers la pointe bretonne, il faut aussi une Bretagne connectée à l'Europe et au monde et cette connexion passe par l'aérien.

Je vous remercie de votre attention.